

SOMMAIRE

Communiqué de presse du Conseil d'Administration de la BCEAO du 1er juillet 1998 à Dakar	3 - 4
Communiqué de presse du Conseil des Ministres de l'UMOA du 02 juillet 1998 à Dakar	5 - 6
Situation monétaire de l'UMOA au 31 mars 1998.....	7 - 34
Interventions de la Banque Centrale au 31 mars 1998	35 - 54
Chronologie économique et politique des Etats du 1er mars au 31 mai 1998 ..	55 - 67
Répertoire législatif.....	69 - 96
Bibliographie.....	97 - 98

COMMUNIQUE DE PRESSE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA BCEAO

Le Conseil d'Administration de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest s'est réuni en séance ordinaire, le 1er juillet 1998, au Siège de la BCEAO à Dakar, au Sénégal, sous la présidence de M. Charles Konan Banny, Gouverneur de la Banque Centrale, son Président statutaire.

Le Conseil, après analyse de la situation économique et monétaire de l'UMOA au 31 mars 1998, s'est réjoui du maintien de l'amélioration de l'ensemble des principaux indicateurs économiques et financiers des pays membres, dans un contexte international marqué par la persistance de la crise économique et financière en Asie qui suscite des inquiétudes sur les perspectives de croissance de l'économie mondiale.

Aussi, les Administrateurs ont-ils insisté sur la nécessité de consolider la dynamique de croissance actuelle dans l'UMOA par un approfondissement des réformes structurelles et la conduite de politiques économiques vertueuses, en vue d'élargir et de diversifier les bases de la production. A cet égard, ils ont souligné la nécessité d'une mise en oeuvre diligente des mesures déjà adoptées, notamment les recommandations du séminaire ministériel de Yamoussoukro sur l'accélération de la croissance dans l'Union. En outre, le Conseil a recommandé l'approfondissement du processus d'intégration économique, dans une perspective de renforcement des échanges intra-communautaires et d'une meilleure insertion des Etats de l'Union dans les échanges internationaux.

Par ailleurs, les Administrateurs ont recommandé qu'une priorité accrue soit accordée à la diversification de la base productive, à la maîtrise de l'inflation et à la relance de l'investissement privé, en vue d'asseoir les conditions d'une croissance forte et durable.

Dans le cadre de la gestion de la BCEAO, les Administrateurs ont approuvé les comptes de la Banque Centrale ainsi que le rapport d'exécution du budget pour l'exercice 1997.

Au chapitre de la gestion de la monnaie et du crédit, ils ont approuvé le maintien des objectifs de balance des paiements dans les pays de l'Union au titre de l'année 1998 et recommandé une bonne exécution des programmes d'ajustement appuyés par les Institutions de Bretton-Woods.

Le Conseil d'Administration a pris connaissance du Rapport du Gouverneur sur la situation économique, financière et monétaire de l'Union en 1997, du Rapport annuel de la BCEAO pour 1997 et des Rapports des présidents des Comités Nationaux du Crédit pour le premier trimestre 1998. Il a également été informé des propositions d'affectation du résultat financier de la BCEAO pour l'exercice 1997, des Lois de Finances des Etats membres pour l'exercice budgétaire 1998 et de l'état d'avancement de la mise en oeuvre dans les pays de l'UMOA, de la réglementation sur les systèmes financiers décentralisés.

Les membres du Conseil remercient les Autorités et le peuple sénégalais pour l'accueil chaleureux et fraternel qui leur a été réservé durant leur séjour.

Fait à Dakar, le 1er juillet 1998

*Le Président du Conseil d'Administration
de la BCEAO*

Charles Konan Banny

COMMUNIQUE DE PRESSE DU CONSEIL DES MINISTRES DE L'UNION MONETAIRE OUEST AFRICAINE

Le Conseil des Ministres de l'Union Monétaire Ouest Africaine s'est réuni en séance ordinaire, le 2 juillet 1998, au siège de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest, à Dakar au Sénégal, sous la présidence de M. Idé **Gnandou**, Ministre des Finances, des Réformes Economiques et de la Privatisation de la République du Niger, son Président en exercice.

Ont également pris part à ces travaux, M. Charles Konan **Banny**, Gouverneur de la BCEAO, M. Moussa **Touré**, Président de la Commission de l'UEMOA, M. Boni **Yayi**, Président de la BOAD et M. Léon **Naka**, Président du Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers.

Le Conseil, après analyse de la situation économique et monétaire de l'Union au 31 mars 1998, s'est félicité du maintien de l'évolution favorable des principaux indicateurs macro-économiques des pays membres, dans un contexte international marqué par la persistance de la crise économique et financière en Asie, source d'inquiétudes sur les perspectives de croissance de l'économie mondiale.

Afin de conforter la bonne orientation des performances des économies de l'Union, les Ministres ont réaffirmé leur détermination à oeuvrer pour la mise en application rapide du Plan d'actions adopté lors du séminaire ministériel de Yamoussoukro sur l'accélération de la croissance, en avril 1997.

Evoquant les déficits céréaliers enregistrés dans la plupart des pays sahéliens au titre de la campagne agricole 1997-1998 et les effets de la crise énergétique dans certains Etats, le Conseil a vivement recommandé la mise en oeuvre diligente des politiques sectorielles communes, singulièrement en matière d'énergie, de maîtrise de l'eau et de production vivrière, en vue d'atténuer la vulnérabilité des économies de l'Union aux aléas climatiques.

Au plan de la gestion de la monnaie et du crédit, le Conseil a décidé de maintenir les objectifs d'avoirs extérieurs des pays de l'Union pour l'année 1998 et a recommandé un suivi rapproché de l'évolution des prix dans tous les Etats membres. Il a également décidé de l'affectation du résultat financier de la BCEAO pour l'exercice clos au 31 décembre 1997 ainsi que des droits d'entrée de la Guinée-Bissau.

Le Conseil a approuvé les diligences accomplies par la BCEAO en vue de l'application de la réglementation sur les systèmes financiers décentralisés dans les pays de l'UMOA. Il s'est félicité de la bonne exécution d'ensemble des programmes d'ajustement appuyés par les Institutions de Bretton-Woods. A ce titre, il a salué les efforts consentis par ces institutions pour le traitement de la dette extérieure des pays membres et les a exhortées à appliquer, de concert avec l'ensemble de la communauté financière internationale, des solutions pour un allègement substantiel du fardeau de la dette.

Les Ministres ont pris connaissance du Rapport du Gouverneur de la BCEAO sur la situation économique, financière et monétaire des Etats de l'Union en 1997, du Rapport annuel de la BCEAO pour l'exercice 1997, de l'évolution des transactions financières de l'Agence Monétaire de l'Afrique de l'Ouest durant le premier trimestre 1998, ainsi que des Lois de Finances des Etats membres pour l'année 1998.

Au titre de la Commission Bancaire, le Conseil des Ministres a pris connaissance du compte rendu de la trente-deuxième session de cet organe.

Examinant les dossiers soumis par la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD), le Conseil a réaffirmé la nécessité pour la BOAD de poursuivre et de renforcer son action au bénéfice des Etats membres, conformément à la mission qui lui a été assignée dans le cadre de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine.

Dans ce cadre, le Conseil a décidé de la modification de l'article 7 des statuts de la BOAD pour prendre en compte l'augmentation de son capital autorisé de 240 milliards à 350 milliards francs CFA.

Le Conseil a, par ailleurs, approuvé les comptes de la BOAD pour l'exercice clos au 31 décembre 1997 et le rapport d'activité de l'Institution au titre du même exercice.

En vue de renforcer la crédibilité de la BOAD vis-à-vis des marchés, le Conseil a approuvé la proposition d'un renforcement du dispositif de vérification des comptes de la Banque.

Afin de lever les obstacles à la reprise de la coopération de la BOAD avec un Etat membre, le Conseil a demandé à la BOAD d'étudier la possibilité d'élargir la gamme de ses mécanismes de financement.

Enfin, le Conseil a pris acte du bilan de réalisation à mi-parcours des prévisions financières de la BOAD au titre de l'exercice 1998.

Concernant le Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers, les Ministres ont pris connaissance de l'état d'avancement de la mise en place du Marché Financier Régional. A cet égard, ils ont réaffirmé leur détermination à assurer le démarrage effectif de cette importante structure financière, dans les meilleurs délais.

Les membres du Conseil des Ministres, sensibles à l'accueil chaleureux et fraternel qui leur a été réservé durant leur séjour, expriment au Président Abdou Diouf, au Gouvernement et au peuple sénégalais, leur profonde gratitude.

Fait à Dakar, le 2 juillet 1998

Le Président du Conseil des Ministres

Idé Gnandou

SITUATION MONETAIRE DE L'UNION AU 31 MARS 1998

La conjoncture économique internationale laisse apparaître au terme du premier trimestre 1998, une orientation favorable de l'activité, en dépit de la persistance de la crise économique et financière en Asie.

Au niveau de l'Union, l'activité économique est demeurée soutenue, quoique marquée par quelques tensions sur les prix et les finances publiques.

La situation monétaire a, pour sa part, reflété les bonnes performances du secteur extérieur et le recours accru au financement bancaire.

I - ENVIRONNEMENT GLOBAL DE LA POLITIQUE MONETAIRE DES PAYS DE L'UMOA

1 - Environnement international

L'évolution des principaux indicateurs macro-économiques au cours du premier trimestre 1998 indique une orientation favorable de la conjoncture économique internationale, en dépit des répercussions de la crise asiatique. Pour l'année 1998, la croissance de la production mondiale est attendue à 3,1%. Sa révision à la baisse de 1,2 point de pourcentage résulte essentiellement de la profonde dégradation de la situation économique de certains pays d'Asie.

Dans les pays industrialisés, à l'exception notable du Japon, le regain de dynamisme de l'activité économique se confirme, tiré par une demande intérieure vigoureuse, en particulier aux Etats-Unis et en Europe continentale où les conditions propices à une croissance saine se sont consolidées. En liaison avec cette reprise économique, des signes d'amélioration sont observés sur le plan de l'emploi avec une relative baisse des taux de chômage.

Ces évolutions inscrites dans un contexte général d'assainissement des finances publiques et de politiques monétaires prudentes, ont permis de maîtriser l'inflation, excepté en Grande-Bretagne où persistent des tensions.

A la faveur de cette relative maîtrise de l'évolution des prix et dans le souci de ne pas contrecarrer une reprise fragile par endroits, les Banques Centrales ont maintenu inchangés leurs taux directeurs.

Sur les marchés des changes, le dollar et la livre sterling ont confirmé leur fermeté. Les devises du Système Monétaire Européen ont, pour l'essentiel, évolué dans des marges étroites, tandis que la monnaie japonaise a, pour sa part, poursuivi sa chute, reflétant les inquiétudes que suscite la situation économique et financière du pays.

Sur les marchés internationaux des matières premières, les cotations se sont ressenties de la crise financière asiatique, marquant une orientation à la baisse pour la plupart des produits exportés par l'UMOA, excepté le cacao et les huiles de palme et de palmiste.

2 - Situation économique et financière des pays de l'UMOA

Dans cet environnement international relativement favorable, les informations disponibles à la fin des trois premiers mois de l'année 1998 sur la conjoncture économique et financière de l'Union, font apparaître une bonne orientation d'ensemble qui présage de la consolidation de la croissance en 1998.

Sur le **plan agricole**, des performances appréciables ont été réalisées dans la commercialisation des cultures de rente, nonobstant quelques lenteurs dans la collecte de certains produits. Le bilan définitif de la production vivrière est également satisfaisant dans les pays du Golfe de Guinée. Par contre, dans les pays du

Sahel, la baisse de la production céréalière s'est révélée plus importante que prévu, situant désormais le déficit alimentaire à 697.353 tonnes, contre 447.930 tonnes un an plus tôt.

En ce qui concerne l'activité minière, elle a été caractérisée par une évolution différenciée selon les produits et les Etats. Les extractions de phosphates ont augmenté au Sénégal, tandis qu'elles diminuaient au Togo. Celles d'or qui se sont accrues au Burkina et au Mali, ont marqué un recul sensible en Côte d'Ivoire. Par ailleurs, la production pétrolière a faibli en Côte d'Ivoire. Celle de l'uranium est en progression au Niger.

Dans le **secteur industriel**, la reprise d'ensemble perceptible à la fin de l'année 1997, a été affectée par la crise énergétique intervenue principalement au Bénin et au Togo. Dans ces deux pays, la production du secteur a globalement chuté, tandis qu'elle paraît contrastée ailleurs.

Sur le front de **l'inflation**, l'évolution des prix témoigne de l'apparition précoce de tensions conjoncturelles, en rapport avec les perturbations intervenues dans les approvisionnements en énergie électrique et le recul de la production céréalière dans les pays du Sahel. En glissement annuel, l'inflation mesurée par l'indice harmonisé des prix à la consommation a évolué dans une fourchette comprise entre -0,4% et 7,2%.

En matière de finances publiques, l'exécution des opérations des Etats de l'Union, au cours du premier trimestre de l'année s'est traduite globalement par une amélioration des recettes par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent. Mais il est à craindre les effets de la crise énergétique sur les recouvrements attendus au Bénin et au Togo.

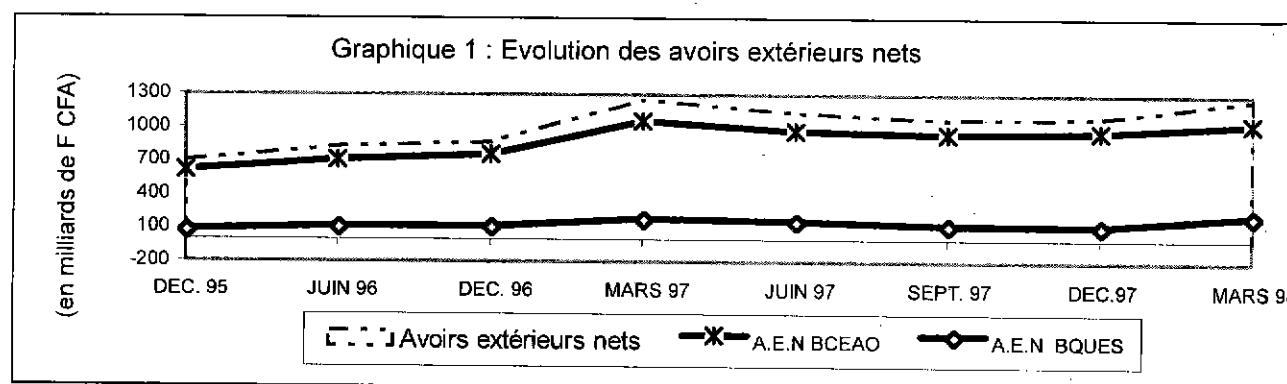
S'agissant des dépenses, le rythme d'engagement de celles-ci a été contenu dans les limites des ressources disponibles, afin d'éviter toutes tensions de trésorerie. Les Etats ont par ailleurs, poursuivi dans la plupart des cas, le dégonflement du stock des arriérés intérieurs.

II - EVOLUTION DES AGREGATS MONETAIRES

En rapport avec l'évolution globalement favorable de la conjoncture économique et financière, la situation monétaire de l'Union à la fin du premier trimestre de l'année 1998, comparée à celle à fin décembre 1997, a été caractérisée par un accroissement de la masse monétaire et de ses contreparties.

1 - Avoirs extérieurs nets

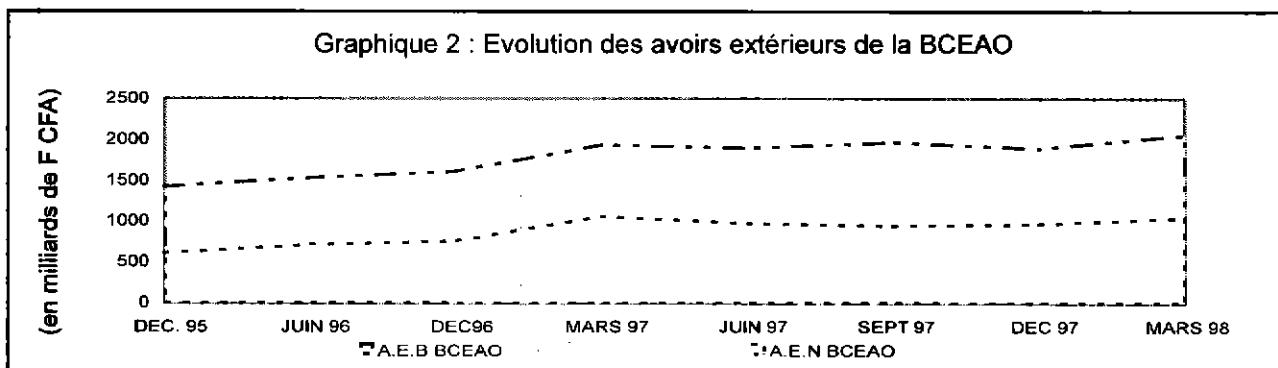
Après une amélioration de 16,3 milliards au cours du trimestre précédent, les avoirs extérieurs nets des institutions monétaires de l'Union se sont davantage renforcés à fin mars 1998, en ligne avec la tendance saisonnière habituellement observée. Ils se sont établis à 1.258,9 milliards, soit une hausse trimestrielle de 171,1 milliards. Cette consolidation de la position extérieure nette de l'Union est portée aussi bien par l'Institut d'émission que par les banques. Au cours du premier trimestre de l'année 1997, les avoirs extérieurs nets s'étaient accrus de 349,3 milliards.



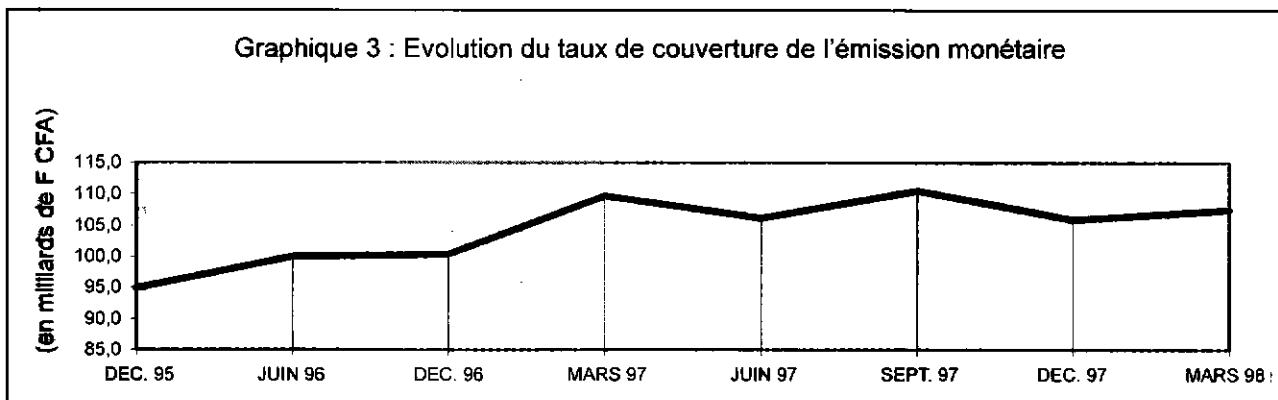
Les **avoirs extérieurs nets de la BCEAO** sont passés de 961,8 milliards à 1.041,3 milliards sur le trimestre, soit une augmentation de 79,5 milliards, consécutive à une hausse de ses avoirs extérieurs bruts plus importante que celle des engagements extérieurs.

L'accroissement de 167,3 milliards des avoirs extérieurs bruts résulte notamment des produits de placements et des mobilisations de ressources extérieures. Les engagements extérieurs se sont pour leur part, relevés de 87,8 milliards, en liaison principalement avec l'accroissement de l'encours de la dette vis-à-vis du FMI.

Les réserves de change officielles se sont établies à 2.056,4 milliards à fin mars 1998 et assurent l'équivalent de 6,7 mois d'importation, contre 5,9 mois le trimestre précédent.



Le taux de couverture de l'émission monétaire s'est établi à 107,5%, en hausse de 1,6 point de pourcentage.



S'agissant des **banques de l'Union**, leurs **créances extérieures nettes** se sont également accrues, en ressortant à 217,6 milliards à fin mars 1998, en hausse de 91,6 milliards par rapport à fin décembre 1997. Cette évolution résulte du double impact de l'accroissement de leurs dépôts et d'un désengagement auprès de leurs correspondants étrangers. Elle traduit le non rapatriement régulier des recettes d'exportation par les intermédiaires agréés.

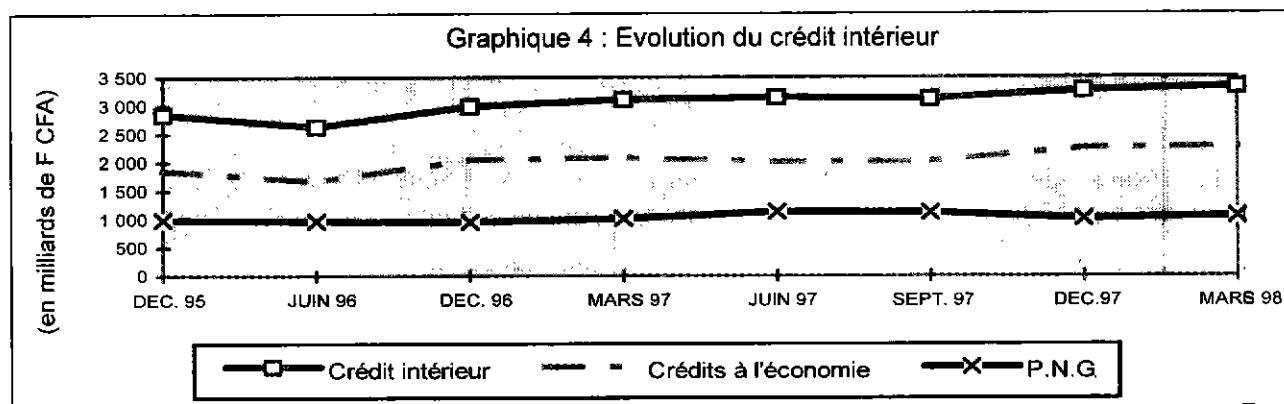
Sur une base annuelle, le renforcement des avoirs extérieurs nets des banques apparaît toutefois moins important, avec une variation d'environ 30,4 milliards.

2 - Crédit intérieur

Le crédit intérieur a connu une hausse d'ensemble modérée. Son encours s'est accru de 73,3 milliards, pour s'établir à 3.335,5 milliards, soit une hausse trimestrielle de 2,2% alimentée par le crédit net du système

bancaire aux Etats et les crédits à l'économie. Au cours de la même période de l'année 1997, le crédit intérieur avait progressé de 257,1 milliards, soit 9,0%.

En glissement annuel, il enregistre une progression de l'ordre de 7,5%.



a - Position Nette des Gouvernements

Après l'amélioration constatée au cours des deux derniers trimestres de l'année 1997, la position nette débitrice des Gouvernements s'est dégradée d'environ 50,7 milliards, pour s'établir à 1.061,6 milliards à fin mars 1998. Cette évolution traduit, d'une part, l'utilisation des concours du FMI, et d'autre part, la diminution des avoirs publics auprès de la Banque Centrale liée au rattrapage des dépenses de l'année écoulée non exécutées, et au règlement des échéances de la dette extérieure. En revanche, la situation nette des Etats à l'égard des banques s'est sensiblement améliorée en liaison essentiellement avec la contraction des concours consentis par les banques.

Par rapport à fin mars 1997 où elle s'était établie à 1.015,8 milliards, la position nette des Gouvernements enregistre une dégradation d'ampleur comparable, soit 45,8 milliards ou 4,5%.

b - Crédits à l'économie

Durant le premier trimestre de l'année 1998, l'encours des crédits à l'économie a connu une progression modérée de 22,7 milliards, soit environ 1,0%, pour s'élever à 2.273,9 milliards. Cette hausse est imputable aussi bien au financement de la commercialisation des produits agricoles qu'aux crédits ordinaires.

En effet, les crédits de campagne se sont accrus de 12,4 milliards, suivant ainsi le rythme des décaissements au titre des achats et du conditionnement des produits agricoles. Quant aux crédits ordinaires, ils ont accusé une hausse de 10,2 milliards du fait des crédits commerciaux et du financement d'intrants agricoles.

L'examen de la structure des crédits révèle que les financements à court terme demeurent prépondérants et représentent 68,4% de l'encours total. Ils se sont par ailleurs accrus de 5,6% sur la période, tandis que dans le même temps, les crédits à moyen et long terme diminuaient de 7,6%, rompant avec la tendance haussière observée en 1997.

Comparativement à la même période de l'année précédente, l'évolution des crédits à l'économie indique une augmentation de 187,2 milliards, soit environ 9,0%. Durant le premier trimestre de l'année 1997, les crédits à l'économie avaient augmenté de 15,2%, consécutivement à l'accroissement des crédits de campagne et des crédits ordinaires.

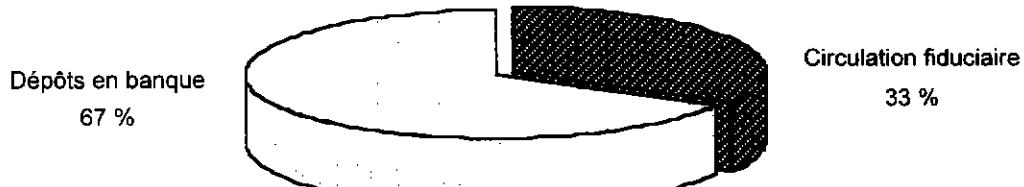
3 - La masse monétaire

La consolidation de la position extérieure de l'Union et la progression du crédit intérieur se sont traduites par une expansion de 5,4% de la masse monétaire passée de 3.654,1 milliards à 3.851,4 milliards sur le tri-

mestre. Au cours de la même période de l'année dernière, la masse monétaire avait augmenté de 14,7%, sous l'effet conjugué de la forte progression des avoirs extérieurs et du crédit intérieur.

Sur une base annuelle, la liquidité intérieure s'est accrue de 5,5%.

Graphique 5 : Part relative des composantes de la masse monétaire à fin mars 1998



L'augmentation de la masse monétaire observée durant le premier trimestre de l'année 1998 est principalement portée par les dépôts en banque. Ceux-ci, en s'élevant à 2.546,7 milliards se sont en effet accrus de près de 147,0 milliards, notamment en contrepartie de l'encaissement des recettes d'exportation.

En variation annuelle, les dépôts en banque ont crû de 96,8 milliards, soit 4,0%.

La circulation fiduciaire pour sa part, a connu une hausse trimestrielle de 50,4 milliards, soit 4,1% pour s'établir à 1.267,3 milliards. En glissement annuel, sa progression ressort à 9,0%.

La base monétaire s'est établie à 1.662,1 milliards à fin mars 1998 contre 1.487,2 milliards trois mois plus tôt, soit un accroissement de 11,8% alimenté par le stock de billets et monnaies en circulation et les dépôts en banque. Les autres dépôts auprès de l'Institut d'émission se sont en revanche, légèrement contractés.

III - LES INTERVENTIONS GLOBALES ET LA POLITIQUE DES TAUX DE LA BANQUE CENTRALE

1 - Les interventions globales de la Banque Centrale

Après leur reprise durant le dernier trimestre 1997, liée notamment au démarrage de la campagne de commercialisation agricole, les interventions globales de la Banque Centrale se sont à nouveau orientées à la baisse au cours du premier trimestre 1998. Elles se sont ainsi établies à 439,3 milliards au 31 mars 1998 contre 519,3 milliards au 31 décembre 1997, soit une contraction de 80,0 milliards. Ce mouvement résulte d'un déengagement de 88,8 milliards des établissements de crédit à l'égard de l'Institut d'émission et d'un accroissement de 8,8 milliards des concours aux Trésors nationaux.

Par rapport à mars 1997, les interventions de l'Institut d'émission ont progressé de 52,6 milliards ou 13,6 %, reflétant ainsi la hausse sensible des concours aux Trésors durant l'année 1997.

a - Concours aux Trésors Nationaux

Les concours aux Trésors nationaux sont passés de 344,9 milliards au 31 décembre 1997 à 353,7 milliards au 31 mars 1998, soit un accroissement de 8,8 milliards, induit par les concours au titre de l'article 16 des statuts de la Banque Centrale et le rachat de titres d'Etat émis dans le cadre de la titrisation des concours consolidés. Les mobilisations d'obligations cautionnées par les Etats sont ressorties à 0,4 milliard en fin de trimestre après être demeurées nulles durant les sept trimestres précédents.

Les concours au titre de l'article 16 se sont accrus de 3,7 milliards pour s'établir à 329,7 milliards au 31 mars 1998. Ce mouvement a résulté d'une progression de 4,0 milliards des découvertes en comptes courants au titre de l'article 14, atténuée par l'amortissement des concours au titre de l'article 15 pour un montant de 0,3 milliard. Seuls le Bénin et le Mali n'ont pas eu recours aux concours monétaires de l'Institut d'émission. Le Niger est demeuré en dépassement par rapport à son plafond statutaire.

b - Concours aux établissements de crédit

Les interventions en faveur des banques et établissements financiers ont baissé de plus de moitié, en revenant de 174,4 milliards au 31 décembre 1997 à 85,6 milliards au 31 mars 1998. Cette évolution est principalement imputable à une amélioration sensible de la trésorerie bancaire. A l'exception du marché monétaire dont les avances ont augmenté de 19,8 milliards pour s'établir à 45,0 milliards, les refinancements au titre des autres guichets ont reflué. En effet, d'un trimestre à l'autre, les mobilisations de titres PASFI ont chuté de 84,2 milliards à 22,4 milliards et les prises en pension ordinaire, de 65,0 milliards à 18,2 milliards.

2 - Instruments d'intervention : les taux d'intérêt et les réserves obligatoires

Au cours du premier trimestre 1998, la Banque Centrale a organisé douze appels d'offres d'injection de liquidités adressés aux seuls demandeurs de ressources, contre dix appels d'offres dont huit émissions de bons BCEAO et deux injections de liquidités au trimestre précédent. Le nombre des intervenants a varié entre un minimum de dix et un maximum de dix-neuf. A la même période de l'année précédente, douze adjudications d'injection de liquidités avaient été organisées avec la participation de huit à treize intervenants.

A l'exception du taux d'appel d'offres du marché monétaire, les taux directeurs de la Banque Centrale sont restés stables à 6,0% pour le taux d'escompte et à 5,50% pour celui de la pension. Quant au taux marginal des appels d'offres d'injection de liquidités, il est passé de 4,50% à fin décembre 1997 à 4,65% à fin mars 1998.

Sur le marché interbancaire, le volume hebdomadaire des opérations a baissé en moyenne à 41,4 milliards contre 45,9 milliards au quatrième trimestre de 1997 et 21,1 milliards au cours de la même période de l'année précédente. En revanche, l'encours moyen des prêts interbancaires a augmenté de 0,7 milliard pour se fixer à 32,4 milliards contre 31,7 milliards au quatrième trimestre 1997. Les échéances les plus animées ont été celles à un jour, une semaine, un mois et trois mois. La fourchette des taux s'est resserrée par rapport au trimestre précédent. Ainsi, le taux minimum est passé de 3,30% à 3,80%, tandis que le taux maximum refluait de 9,50% à 8,25%. Un an auparavant, les taux minimum et maximum s'établissaient respectivement à 4,0% et 7,0%.

Le taux de base bancaire est pour sa part, ressorti en moyenne à 9,93% au cours du premier trimestre 1998 contre 9,86% durant le quatrième trimestre 1997. Un an auparavant, ce taux s'était établi à 10,33%.

Compte tenu de l'évolution de la situation monétaire, la Banque Centrale n'a pas jugé opportun de modifier les taux et l'assiette des réserves obligatoires.

CONCLUSION

Au total, la situation monétaire de l'Union à fin mars 1998 apparaît globalement satisfaisante. Toutefois, l'évolution des prix requiert une attention soutenue en vue de parvenir à une consolidation des acquis en matière de stabilité et de convergence.

Les finances publiques demeurent dans certains Etats, sujettes à de vives tensions. L'accent doit être mis sur la poursuite de leur assainissement, notamment par une maîtrise des dépenses primaires courantes et une amélioration du niveau des recettes fiscales.

De même, le rapatriement effectif par les banques, des recettes d'exportation devra faire l'objet d'un suivi particulier, à travers un contrôle plus rigoureux des opérations courantes qui justifient la constitution de dépôts à l'étranger.

Par ailleurs, l'approfondissement du processus d'intégration économique demeure une priorité, dans une perspective de renforcement des échanges intra-communautaires et d'une meilleure insertion des Etats de l'Union dans les échanges internationaux, en vue de tirer davantage profit des opportunités de croissance liées à la mondialisation des marchés.

En outre, le maintien de relations harmonieuses avec les institutions de Bretton-Woods est essentiel pour assurer la mobilisation à bonne date, des ressources extérieures attendues en appui aux efforts internes et au réaménagement de la dette publique extérieure.

Enfin, sur un plan général, les recommandations du séminaire ministériel de Yamoussoukro sur l'accélération de la croissance restent d'actualité en vue de conforter les bases de celle-ci et d'améliorer durablement le niveau de vie des populations de l'Union.

TABLEAU 1 U.M.O.A. : SITUATION MONETAIRE INTEGREE

	1995		1996		1997			1998	
	Décembre	Avec Banques liquidées		Sans Banques liquidées		Mars	Juin	Septembre	Décembre
		Décembre	Avec Banques liquidées	Décembre	Sans Banques liquidées				
(en millions de FCFA)									
AVOIRS EXTERIEURS NETS									
Banque centrale	693 248,9	869 745,7	899 142,5	1 248 387,6	1 133 486,0	1 071 475,2	1 087 804,4	1 258 927,7	1 041 323,7
Banques	608 738,0	755 164,4	755 164,4	1 061 236,9	969 631,9	941 010,2	961 823,4	1 041 323,7	961 823,4
CREDIT INTERIEUR									
Position nette des Gouvernements	84 510,9	114 581,3	143 978,1	187 150,7	163 654,1	130 465,0	125 981,0	217 604,0	3 335 529,8
Crédits à l'économie	2 846 403,4	2 989 814,2	2 845 434,8	3 102 479,2	3 147 227,2	3 124 030,1	3 282 205,9	1 061 611,9	1 116 781,4
Crédits de campagne	985 907,1	946 128,0	1 034 410,7	1 015 794,8	1 133 653,6	1 010 948,5	1 010 948,5	2 251 257,4	2 251 257,4
Crédits ordinaires	1 860 501,3	2 043 686,2	1 811 024,1	2 086 384,4	2 013 573,6	2 007 248,7	2 007 248,7	2 273 917,9	2 273 917,9
ACTIF = PASSIF									
MASSE MONETAIRE	3 539 657,3	3 859 559,9	3 744 577,3	4 350 366,8	4 280 713,2	4 195 565,3	4 350 010,3	4 584 457,5	4 350 010,3
Circulation fiduciaire	3 166 198,8	3 401 231,3	3 181 820,9	3 649 318,4	3 518 770,8	3 459 555,1	3 654 082,2	3 851 392,9	3 851 392,9
Dépôts en CCP	1 018 315,0	1 059 718,6	1 059 718,6	1 162 582,3	1 072 326,1	1 002 675,9	1 247 4	1 267 280,9	1 267 280,9
Dépôts en CNE	14 435,5	16 983,9	16 983,9	18 430,5	15 983,2	15 885,7	18 247,4	18 161,5	18 161,5
Dépôts en Banque	15 043,0	17 874,8	17 874,8	18 426,6	19 206,4	19 289,3	19 260,3	19 260,3	19 260,3
Sociétés d'Etat et EPIC	2 118 405,3	2 306 644,0	2 087 233,6	2 449 379,0	2 411 255,1	2 421 704,2	2 399 714,5	2 546 690,2	2 546 690,2
A vue	331 314,3	343 289,9	311 952,9	380 654,1	359 219,4	355 858,2	352 626,9	374 224,3	374 224,3
A terme	214 704,9	226 273,6	200 949,7	252 032,1	247 777,4	231 477,2	220 561,5	234 070,3	234 070,3
Part. & Ent. privées	116 609,4	117 016,3	111 003,2	128 622,0	111 442,0	150 394,0	147 219,0	140 154,1	140 154,1
A vue	1 787 091,0	1 983 354,1	1 775 280,7	2 069 224,9	2 052 035,7	2 065 846,0	2 047 087,6	2 172 465,9	2 172 465,9
A terme	908 215,0	977 186,4	892 252,4	1 067 274,9	1 007 687,7	982 130,0	973 212,0	1 032 818,5	1 032 818,5
AUTRES POSTES NETS	373 458,5	458 328,6	562 756,4	701 548,4	761 942,4	735 950,2	695 928,1	743 064,6	743 064,6

Source : BCEAO

NB : A partir de janvier 1997, les données des banques liquidées ont été exclues des statistiques monétaires. De même, les réévaluations des comptes du FMI à la suite de la modification de la parité du Franc CFA ont été intégrées dans la PNG.

TABLEAU 2
UMOA : SITUATION RESUMEE DES BANQUES

	Décembre	1995		1996		1997		1998	
		Décembre		Sans Banques liquidées		Mars		Juin	
		Avec Banques liquidées	Sans Banques liquidées					Septembre	Décembre
(en millions de FCFA)									
AVOIRS EXTERIEURS NETS		84 510,9	114 581,3	143 978,1	187 150,7	163 654,1	130 465,0	125 981,0	217 604,0
Avoirs extérieurs bruts		398 632,4	391 051,2	340 756,7	438 168,7	407 288,0	387 736,0	388 701,0	466 969,0
Engagements extérieurs		-314 121,5	-276 469,9	-196 778,6	-251 018,0	-243 633,9	-257 271,0	-262 720,0	-249 365,0
RESERVES		177 104,1	178 227,6	164 018,7	145 584,3	192 221,0	211 119,0	187 814,0	188 652,0
CREANCES SUR LES ETATS		724 288,5	827 189,0	786 276,9	799 511,0	823 505,0	847 518,0	807 080,0	763 461,0
CREDITS A ECONOMIE		1 821 447,5	1 998 155,1	1 765 493,0	2 047 553,0	1 977 116,0	1 970 694,0	2 204 458,0	2 229 053,0
Crédits à court terme		1 117 722,5	1 247 463,9	1 116 661,6	1 319 621,0	1 223 603,0	1 222 368,0	1 426 338,0	1 510 450,0
Crédits de campagne		247 951,0	196 544,9	192 896,5	295 469,0	222 009,0	160 722,0	286 880,0	297 737,0
Crédits ordinaires		869 771,5	1 050 919,0	923 765,1	1 024 152,0	1 001 594,0	1 061 646,0	1 139 498,0	1 212 713,0
Crédits à moyen terme		549 293,3	604 821,2	515 145,9	589 303,0	614 149,0	611 577,0	641 492,0	581 602,0
Crédits à long terme		154 431,7	145 870,0	133 685,5	138 629,0	139 364,0	136 749,0	136 588,0	137 001,0
ACTIF = PASSIF		2 807 351,0	3 118 153,0	2 859 766,7	3 179 799,0	3 156 496,1	3 159 796,0	3 325 333,0	3 398 770,0
DEPOTS PART. & ENTREPRISES		2 023 494,8	2 211 134,6	1 991 724,2	2 348 916,1	2 313 896,1	2 317 831,0	2 297 478,0	2 447 785,0
Organismes publics		262 521,9	277 948,7	239 929,7	310 297,0	293 283,0	310 494,0	294 811,0	314 098,3
Particuliers & entreprises privées		1 760 882,9	1 933 185,9	1 751 794,5	2 038 619,1	2 020 613,1	2 007 337,0	2 002 667,0	2 133 686,7
DEPOTS DES ETATS		524 440,2	630 774,7	503 597,8	565 581,0	559 287,0	574 716,0	598 919,0	613 877,0
CREDITS DE LA BANQUE CENTRALE		161 578,6	148 175,0	146 964,0	70 472,0	63 314,0	35 886,0	158 747,0	68 682,0
AUTRES POSTES NETS		97 927,4	128 068,7	217 480,7	194 829,9	219 999,0	231 563,0	270 199,0	268 426,0
dont : Fonds propres		333 800,6	372 904,0	263 849,8	29 486,0	309 647,0	313 433,0	318 127,0	
Pertes		270 276,7	232 722,0	103 232,9	2 723,0	6652	3 260,0	1 610,0	

Source : BCEAO

NB : A partir de janvier 1997 les données des banques liquidées ont été exclues des statistiques monétaires. De même, les réévaluations des comptes du FMI à la suite de la modification de la parité du Franc CFA ont été intégrées dans la PNG.

TABLEAU 3
U.M.O.A. : SITUATION RESUMEE DE LA BCEAO

	1995		1996		1997		1998	
	Décembre	Avec Banques liquidées	Décembre	Sans Banques liquidées	Mars	Juin	Septembre	Décembre
(en millions de FCFA)								
AVOIRS EXTERIEURS NETS	608 738,0	755 164,4	755 164,4	1 061 236,9	969 831,9	941 010,2	961 823,4	1 041 321,7
Avoirs extérieurs bruts	1 417 288,0	1 611 740,2	1 611 740,2	1 938 073,4	1 894 390,6	1 965 354,7	1 889 109,9	2 056 378,9
Engagements extérieurs	808 550,0	856 575,8	856 575,8	876 836,5	924 558,7	1 024 344,5	927 286,5	1 015 055,2
CREANCES SUR LES ETATS	940 245,4	975 761,3	975 761,3	1 082 442,0	1 103 923,1	1 109 814,7	1 122 386,7	1 198 282,2
CREANCES SUR LES BANQUES	150 235,3	146 364,8	145 153,8	64 710,0	66 832,4	39 112,0	159 450,5	68 499,2
CREANCES SUR LES ETABL. FIN.	13 459,2	15 552,6	15 552,6	15 582,0	15 875,6	14 773,8	14 893,1	17 073,0
ACTIF = PASSIF	1 712 677,9	1 892 843,1	1 891 632,1	2 223 970,9	2 156 463,0	2 104 710,7	2 258 553,7	2 325 178,1
CIRCULATION FIDUCIAIRE	1 018 315,0	1 059 718,6	1 059 718,6	1 162 582,3	1 072 326,1	1 002 675,9	1 216 360,0	1 267 280,9
DEPOTS DES ETATS (y c. encaisses)	158 070,5	230 937,8	230 937,8	313 884,9	249 095,1	279 229,4	325 200,6	295 884,2
DEPOTS DES BANQUES (y c. encais.)	192 955,7	179 576,3	165 367,4	148 291,4	252 596,5	250 302,9	168 080,4	177 143,6
AUTRES DEPOTS	95 000,5	95 509,4	95 509,4	100 962,9	97 359,0	103 873,2	102 236,5	98 905,2
AUTRES POSTES NETS	248 336,2	327 101,0	340 098,9	498 249,4	485 086,3	468 629,3	446 176,2	485 964,2

Source : BCEAO

NB : A partir de janvier 1997, les données des banques liquidées ont été exclues des statistiques monétaires. De même, les réévaluations des comptes du FMI à la suite de la modification de la parité du Franc CFA ont été intégrées dans la PNG.

TABLEAU 4
U.M.O.A. : POSITION NETTE DES GOUVERNEMENTS

	1995		1996		1997			1998	
	Décembre	Avec Banques liquides	Décembre	Sans Banques liquides	Mars	Juin	Septembre	Décembre	Mars
(en millions de FCFA)									
BILLETS ET MONNAIES	12 095,9	13 312,4	13 312,4		16 800,7	11 757,9	13 185,6	14 418,4	15 108,0
DEPOTS A LA BANQUE CENTRALE	145 974,6	217 625,4	217 625,4		297 084,2	237 337,2	266 043,8	310 782,2	280 776,2
DEPOTS DANS LES BANQUES	524 440,2	630 774,7	503 597,8	565 581,0	559 287,0	574 716,0	598 919,0	613 877,0	
OBLIGATIONS CAUTIONNEES	25 594,6	29 978,5	29 978,5	23 549,4	20 582,0	21 789,9	31 906,3		27 791,9
TOTAL DES CREANCES	708 105,3	891 691,0	764 514,1	903 015,3	828 364,1	875 726,3	956 025,9	937 553,1	
CONCOURS DE LA BANQUE CENTRALE	391 140,6	333 640,8	333 640,8	306 401,5	340 082,6	318 776,9	344 908,0		353 777,8
ESCOMpte D'OBlig. CAUTIONNEES	1 861,0								411,2
CONCOURS ARTICLE 16	272 325,8	296 040,8	296 040,8	299 153,5	333 328,0	312 100,4	325 932,5		329 753,0
C.C.P.	1,5	1,4	1,4	1,3	1,9	1,9	0,9		2,4
TITRES D'ETAT	116 952,3	37 598,6	37 598,6	7 246,7	6 752,7	6 674,6	18 974,6		23 611,2
CONCOURS DES BANQUES	724 288,5	827 189,0	736 276,9	799 511,0	823 505,0	847 518,0	807 080,0		763 461,0
DEPOTS EN CCP DES PART. ET ENTR.	14 435,5	16 993,9	18 460,0	18 430,5	15 983,2	15 885,7	18 247,4		18 161,5
DEPOTS EN CNE	15 043,0	17 874,8	18 426,6	18 426,6	19 206,4	19 289,3	19 260,3		19 260,3
CONCOURS DU FMI	517 093,8	610 109,5	610 109,5	716 975,9	704 775,9	731 973,4	718 558,7		785 440,2
AUTRES CONCOURS	32 011,0	32 011,0	32 011,0	59 064,6	59 064,6	59 064,4	58 920,0		59 064,2
TOTAL DES DETTES	1 684 012,4	1 837 819,0	1 798 924,8	1 918 810,1	1 962 617,7	1 992 507,7	1 966 974,4	1 999 165,0	
POSITION NETTE	985 907,1	946 128,0	1 034 410,7	1 015 794,8	1 133 653,6	1 116 781,4	1 010 948,5	1 061 611,9	

Source : BCEAO

NB : A partir de janvier 1997, les données des banques liquidées ont été exclues des statistiques monétaires. De même, les réévaluations des comptes du FMI à la suite de la modification de la parité du Franc CFA ont été intégrées dans la FNG.

TABLEAU 5 U.M.O.A. : INTERVENTIONS GLOBALES DE LA BCEAO

	1995		1996		1997		1998	
	Déembre	Décembre	Avec Banques liquidées	Sans Banques liquidées	Mars	June	Septembre	Décembre
								Mars
(en millions de FCFA)								
CONCOURS AUX BANQUES & ETS FIN.	163 694,5	161 917,4	161 917,4	80 292,0	82 707,0	53 885,8	174 344,0	85 574,5
MARCHÉ MONÉTAIRE	53 468,0	21 969,0	21 969,0	21 592,0	21 592,0	11 592,0	25 213,0	45 000,0
PENSION	10 314,5	37 405,4	37 405,4	45 227,0	38 290,8	64 897,0	18 141,5	
AVANCES S/TITRES D'ETAT	99 912,0	102 543,0	102 543,0	47 108,0	37 480,0	15 595,0	84 234,0	22 430,0
CONSOLIDATION								
AUTRES CONCOURS								
CONCOURS AUX TRESORS	391 140,6	333 640,8	333 640,8	306 401,5	340 082,6	318 776,9	344 907,8	353 796,0
ESCOMpte OBLIGATIONS CAUTIONNEES	1 861,0							411,2
DECOUVERT EN COMPTE COURANT	270 156,5	294 666,0	294 666,0	298 126,0	332 301,0	311 420,4	325 252,5	329 304,0
ESCOMpte D'EFFETS PUBLICS (ART.15)	2 169,3	1 374,8	1 374,8	1 027,5	1 027,0	680,0	680,0	449,0
TITRES D'ETAT PLUS CONSOLIDATIONS	116 952,3	37 598,6	37 598,6	7 246,7	6 752,7	6 674,6	18 974,4	23 629,4
CCP	1,5	1,4	1,4	1,3	1,9	1,9	0,9	2,4
INTERVENTIONS TOTALES	554 835,1	495 558,2	495 558,2	386 693,5	422 789,6	372 662,7	519 251,8	439 367,5

Source : BCEAO

TABLEAU 6 BENIN : SITUATION MONETAIRE INTEGREE

	1995		1996		1997		1998	
	Décembre	Avec Banques liquidées	Décembre	Sans Banques liquidées	Mars	Juin	Septembre	Décembre
(en millions de FCFA)								
AVOIRS EXTERIEURS NETS	135 735,4	165 365,8	170 656,1	191 062,2	201 694,8	202 570,3	206 824,3	211 467,4
Banque centrale	43 051,1	72 771,5	72 771,5	80 081,2	87 122,8	87 160,3	79 946,3	91 066,4
Banques	92 684,3	92 594,3	97 884,6	110 981,0	114 572,0	115 410,0	126 878,0	120 411,0
CREDIT INTERIEUR	117 709,6	121 516,9	81 625,0	102 689,0	98 337,0	90 375,2	90 370,5	126 689,4
Position nette du Gouvernement	36 292,5	19 121,0	18 076,8	34 165,0	32 749,0	24 379,2	18 675,5	30 557,4
Crédits à l'économie	81 447,1	102 335,9	63 548,2	68 524,0	65 588,0	65 996,0	71 695,0	96 132,0
Crédits de campagne		5 541,0	5 541,0	5 666,0	3 693,0			10 923,0
Crédits ordinaires	81 447,1	96 854,9	58 007,2	62 858,0	61 895,0	65 996,0	71 695,0	85 209,0
ACTIF = PASSIF	253 445,0	286 882,7	252 281,1	293 751,2	300 031,8	292 945,5	297 194,8	338 156,8
MASSE MONETAIRE	247 713,6	280 205,3	250 047,3	280 336,0	285 382,1	278 261,6	293 491,1	328 445,9
Circulation fiduciaire	50 646,7	68 873,5	68 873,5	82 191,0	85 391,1	78 866,4	80 734,7	99 924,8
Dépôts en CCP	2 844,0	5 294,5	5 294,5	4 513,4	4 680,3	4 232,9	4 412,5	4 323,7
Dépôts en CNE								
Dépôts en Banque	194 222,9	206 037,3	175 879,3	193 631,6	195 310,7	195 162,3	208 323,9	224 197,4
Sociétés d'Etat et EPIC	71 410,9	69 235,9	59 474,5	64 974,6	40 897,7	65 734,8	73 649,2	75 514,4
A vue	28 240,1	32 399,9	22 638,5	28 328,6	17 993,7	27 233,8	32 157,2	31 285,5
A terme	43 170,8	36 836,0	36 836,0	36 646,0	22 904,0	38 501,0	41 492,0	44 229,0
Part. & Ent. privées	122 812,0	136 801,4	116 404,8	128 657,0	154 413,0	129 427,5	134 674,7	148 683,0
A vue	79 989,2	83 167,6	63 648,4	65 661,0	70 420,0	62 126,5	76 549,7	71 369,3
A terme	42 812,6	53 633,8	52 756,4	62 996,0	83 993,0	67 301,0	58 125,0	77 313,6
AUTRES POSTES NETS	5 731,4	6 677,4	2 233,8	13 415,2	14 649,7	14 683,9	3 703,7	9 710,9

Source : BCEAO

NB : A partir de janvier 1997, les données des banques liquidées ont été exclues des statistiques monétaires. De même, les réévaluations des comptes du FMI à la suite de la modification de la parité du Franc CFA ont été intégrées dans la PNG.

TABLEAU 7
BURKINA : SITUATION MONETAIRE INTEGREE

	1995	1996		1997		1998			
		Décembre	Avec Banques liquidées	Décembre	Sans Banques liquidées	Mars	Juin	Septembre	Décembre
(en millions de FCFA)									
AVOIRS EXTERIEURS NETS	217 598,5	216 988,5	216 909,1	209 921,6	208 705,0	214 193,8	193 529,6	199 845,2	
Banque centrale	122 138,4	124 522,1	124 522,1	127 872,6	130 044,0	141 058,8	125 823,6	130 333,2	
Banques	95 460,1	92 466,4	92 387,0	82 049,0	78 661,0	73 135,0	67 706,0	69 512,0	
CREDIT INTERIEUR	81 404,2	122 299,1	126 762,1	173 173,9	178 672,5	177 804,7	206 518,8	227 218,0	
Position nette du Gouvernement	77,9	6 295,1	11 536,1	29 570,7	34 850,0	42 710,2	40 747,4	52 948,6	
Credits à l'économie	81 326,3	116 004,0	115 226,0	143 603,2	143 842,5	135 094,5	165 771,4	174 269,4	
Credits de campagne	528,9	3 358,0	3 358,0	20 972,0	16 808,0	396,0	17 620,0	31 806,0	
Credits ordinaires	80 797,4	112 646,0	111 868,0	122 631,2	127 034,5	134 698,5	148 151,4	142 463,4	
ACTIF = PASSIF	299 002,7	339 287,6	343 671,2	383 095,5	387 377,5	391 938,5	400 048,4	427 063,2	
MASSE MONETAIRE	299 814,2	328 548,4	324 168,5	350 298,8	365 564,1	368 049,4	371 784,9	393 144,2	
Circulation fiduciaire	123 559,6	138 017,1	138 017,1	146 073,7	148 647,8	159 754,0	170 107,1	175 724,0	
Dépôts en CCP	2 677,9	2 709,3	2 709,3	2 417,1	2 364,1	2 364,1	2 070,7	2 070,7	
Dépôts en CNE	15 043,0	17 874,8	17 874,8	18 426,6	19 206,4	19 289,3	19 260,3	19 260,3	
Dépôts en Banque	158 533,7	169 947,2	165 567,3	183 379,4	195 445,8	186 642,0	180 346,8	196 089,2	
Sociétés d'Etat et EPIC	40 965,9	46 799,1	45 672,4	40 631,1	42 296,2	43 266,9	37 599,9	45 456,9	
A vue	21 872,1	23 015,6	21 899,4	19 976,1	20 908,2	22 885,9	18 042,9	24 044,3	
A terme	19 093,8	23 783,5	23 773,0	20 655,0	21 388,0	20 381,0	19 557,0	21 412,6	
Part. & Ent. privées	117 567,8	123 148,1	119 894,9	142 748,3	153 149,6	143 375,1	142 746,9	150 632,3	
A vue	65 661,8	69 377,4	67 106,9	81 654,3	86 559,6	77 006,1	78 637,9	80 903,9	
A terme	51 906,0	53 770,7	52 788,0	61 094,0	66 590,0	66 389,0	64 109,0	69 728,4	
AUTRES POSTES NETS	(811,5)	10 739,2	19 502,7	32 798,7	21 713,4	23 949,1	28 263,5	33 919,0	

Source : BCEAO

NB : A partir de janvier 1997, les données des banques liquidées ont été exclues des statistiques monétaires. De même, les réévaluations des comptes du FMI à la suite de la modification de la parité du Franc CFA ont été intégrées dans la PNG.

TABLEAU 8 COTE D'IVOIRE : SITUATION MONETAIRE INTEGREE

	1995	1996		1997			1998
		Décembre	Avec Banques liquidées	Mars	Juin	Septembre	
(en millions de FCFA)							
AVOIRS EXTERIEURS NETS							
Banque centrale	-20 311,1	176,8	24 096,0	250 877,9	119 092,4	50 916,8	181 467,0
Banques	3 248,5	22 976,8	208 747,0	116 333,4	47 560,8	70 950,7	137 453,0
CREDIT INTERIEUR	-23 559,6	-22 800,0	1 119,2	42 130,0	2 759,0	3 356,0	-17 120,0
Position nette du Gouvernement	1 540 052,3	1 593 032,2	1 563 028,3	1 541 467,6	1 595 248,4	1 608 681,7	1 722 886,7
Crédits à l'économie	5 10 089,2	539 977,1	538 754,2	463 256,3	558 244,7	585 706,8	540 062,0
Crédits de campagne	1 029 953,1	1 053 085,1	1 024 274,1	1 078 211,3	1 037 003,7	1 022 974,9	1 182 824,7
Crédits ordinaires	236 121,6	178 034,0	177 946,7	229 617,0	165 968,0	142 237,0	248 397,0
ACTIF = PASSIF	793 831,5	875 051,1	846 327,4	848 594,3	871 035,7	880 737,9	934 427,7
MASSE MONETAIRE	1 519 741,2	1 593 239,0	1 587 124,3	1 792 344,6	1 714 340,8	1 659 598,5	1 776 717,4
Circulation fiduciaire	1 429 857,5	1 486 915,5	1 453 449,4	1 655 059,2	1 528 615,7	1 460 329,0	1 609 420,8
Dépôts en CCP	451 398,7	473 231,0	525 177,3	448 683,3	398 124,0	571 822,8	583 484,7
Dépôts en CNE	1 500,0	2 416,9	2 416,9	3 370,9	2 416,9	2 416,9	3 600,0
Dépôts en Banque							
Sociétés d'Etat et EPIC	976 958,8	1 011 267,6	977 801,5	1 126 511,0	1 077 515,5	1 059 788,1	1 033 998,0
A vue	92 867,9	103 936,7	99 130,1	146 639,5	137 737,7	123 736,1	116 556,6
A terme	71 040,3	76 184,7	73 728,1	111 347,5	111 877,7	85 985,1	72 140,6
Part. & Ent. privées	21 827,6	27 752,0	25 402,0	35 292,0	25 860,0	37 751,0	44 416,0
A vue	884 090,9	907 330,9	878 671,4	979 871,5	939 777,8	936 052,0	917 441,4
A terme	420 580,3	414 723,9	408 066,8	466 600,5	430 599,8	423 548,0	432 528,4
AUTRES POSTES NETS	463 510,6	492 607,0	470 604,6	513 271,0	509 178,0	512 504,0	484 913,0
	89 883,7	106 323,5	133 674,9	137 285,4	185 725,1	199 269,5	167 296,6
							177 913,8

Source : BCEAO

NB : A partir de janvier 1997, les données des banques liquidées ont été exclues des statistiques monétaires. De même, les réévaluations du FMI à la suite de la modification de la parité du Franc CFA ont été intégrées dans la PNG.

TABLEAU 9
GUINÉE BISSAU : SITUATION MONÉTAIRE INTEGRÉE

	1996		1997			1998	
	Décembre	Mars	Juin	Septembre	Décembre	Mars	
(en millions de FCFA)							
AVOIRS EXTERIEURS NETS							
Banque centrale	-5 277,5	718,1	16 027,6	23 893,9	20 772,7	26 200,5	
Banques	-6 289,3	1 047,1	14 184,1	19 842,6	16 292,4	22 668,5	
BANQUES	1 011,8	-329,0	1 843,5	4 051,3	4 480,3	3 532,0	
CREDIT INTERIEUR	4 666,8	4 540,4	9 752,8	8 496,3	11 831,3	13 419,5	
Position nette du Gouvernement	-2 717,1	-3 061,4	5,1	1 311,4	4 180,2	3 769,5	
Crédits à l'économie	7 383,9	7 601,8	9 747,7	7 184,9	7 651,1	9 650,0	
Crédits de campagne						1 000,0	
Crédits ordinaires						8 650,0	
ACTIF = PASSIF	-610,7	5 258,5	25 780,4	32 390,2	32 804,0	39 620,0	
MASSE MONÉTAIRE							
Circulation fiduciaire	17 621,7	19 130,0	26 388	34 224,9	38 155,6	39 494,5	
Dépôts en CCP	6 242,7	6 838,1	12 879,9	17 328,8	20 535,5	23 874,7	
Dépôts en CNE							
Dépôts en Banque							
Sociétés d'Etat et EPIC							
A vue							
A terme							
Part. & Ent. privées							
A vue							
A terme							
AUTRES POSTES NETS							

Source : BCEAO

NB : A partir de janvier 1997, les données des banques liquidées ont été exclues des statistiques monétaires.

De même, les réévaluations des comptes du FMI à la suite de la modification de la partie du Franc CFA ont été intégrées dans la PNG.

TABLEAU 10

MALI : SITUATION MONETAIRE INTEGREE

	1995	1996		1997		1998	
		Décembre		Mars	Juin	Septembre	Décembre
		Avec Banques liquidées	Sans Banques liquidées				
(en millions de FCFA)							
AVOIRS EXTERIEURS NETS							
Banque centrale	98 805,7	190 467,8	188 633,4	185 083,1	159 312,6	183 391,8	181 941,9
Banques	68 658,1	131 855,8	131 855,8	131 964,4	127 471,1	129 835,8	134 817,9
	30 141,6	58 612,0	58 612,0	56 669,0	58 412,0	57 789,0	53 556,0
CREDIT INTERIEUR							
Position nette du Gouvernement	138 847,4	137 567,5	185 441,5	182 706,3	194 297,8	178 017,3	226 123,7
Credits à l'économie	7 060,0	-35 624,0	-35 624,0	-17 383,5	-12 055,7	-4 333,2	-22 396,7
Credits de campagne	131 787,4	173 191,5	173 191,5	202 745,0	194 762,0	198 631,0	-15 523,3
Credits ordinaires	4 600,6	2 852,0	2 852,0	34 394,0	32 664,0	14 138,0	241 647,0
	127 186,8	170 339,5	170 339,5	168 351,0	162 098,0	184 493,0	43 621,0
ACTIF = PASSIF							
	237 653,1	328 035,3	328 035,3	374 074,9	388 589,4	353 610,4	361 409,1
MASSE MONETAIRE							
Circulation fiduciaire	256 519,5	317 752,2	354 359,2	348 308,4	336 671,9	345 331,6	383 425,6
Dépôts en CCP	109 502,1	120 252,6	120 252,6	137 984,0	139 496,0	127 103,9	129 464,7
Dépôts en CNE							
Dépôts en Banque	147 017,4	197 499,6	216 366,2	208 812,4	209 568,0	215 866,9	234 146,5
Sociétés d'Etat et EPIC	15 294,7	13 411,3	13 018,0	14 711,0	13 833,0	16 194,0	15 455,4
A vue	7 043,7	7 096,3	8 566,0	10 418,0	7 469,0	10 004,0	8 345,0
A terme	8 251,0	6 315,0	4 452,0	4 293,0	6 364,0	6 190,0	7 110,4
Part. & Ent. privées	131 722,7	184 088,3	203 348,2	194 101,4	195 735,0	199 672,9	218 691,1
A vue	83 613,7	112 957,4	136 786,2	118 168,4	114 998,0	116 816,9	128 485,2
A terme	48 109,0	71 130,9	66 562,0	75 933,0	80 737,0	82 856,0	90 206,0
AUTRES POSTES NETS							
	-18 866,4	10 283,1	10 283,1	19 724,7	20 281,0	16 938,5	16 077,5
							24 640,0

Source : BCEAO

NB : A partir de janvier 1997, les données des banques liquidées ont été exclues des statistiques monétaires. De même, les réévaluations des comptes du FMI à la suite de la modification de la parité du Franc CFA ont été intégrées dans la PNG.

TABLEAU 11 NIGER : SITUATION MONETAIRE INTEGREE

	1995	1996		1997			Mars	Juin	Septembre	Décembre	Mars	1998
		Décembre	Avec Banques liquidées	Sans Banques liquidées	Mars	Juin						
(en millions de FCFA)												
AVOIRS EXTERIEURS NETS												
Banque centrale	9 547,3	2 087,3	5 809,4	10 311,3	4 540,5	2 369,8	-6 691,9	-29 254,9				
Banques	11 208,2	5 551,9	5 551,9	11 807,6	3 305,5	-3 312,2	-11 449,9	-27 838,9				
	-1 660,9	-3 464,6	257,5	-1 406,3	1 235,0	5 692,0	4 758,0	-1 416,0				
CREDIT INTERIEUR												
Position nette du Gouvernement	81 240,9	88 566,5	97 698,4	91 803,7	102 316,0	101 618,0	110 055,4	122 515,8				
Crédits à l'économie	39 237,1	45 229,7	60 724,2	55 850,0	68 172,3	67 544,3	74 484,7	80 530,3				
Crédits de campagne	42 003,8	43 336,8	36 974,2	35 953,7	34 203,7	34 073,7	35 570,7	41 985,5				
Crédits ordinaires												
ACTIF = PASSIF												
	90 788,2	90 653,8	103 507,8	102 115,0	106 916,5	103 987,8	103 363,5	93 260,9				
MASSE MONETAIRE												
Circulation fiduciaire	133 843,9	125 030,3	103 412,3	93 187,2	101 475,4	102 168,8	99 118,9	88 805,6				
Dépôts en CCP	59 640,2	57 723,1	57 723,1	45 862,3	46 727,1	45 288,0	41 664,5	31 746,2				
Dépôts en CNE	1 819,2	2 578,1	2 578,1	2 655,3	2 578,1	2 578,1	2 464,2	2 467,1				
Dépôts en Banque	72 384,5	64 729,1	43 111,1	44 669,6	53 70,2	54 302,7	54 990,2	54 592,3				
Sociétés d'Etat et EPIC	4 515,4	5 464,8	3 006,0	3 937,0	4 452,0	2 750,0	4 838,0	2 764,7				
A vue	2 017,4	2 103,3	1 450,0	2 792,0	3 520,0	1 543,0	2 582,0	1 551,2				
A terme	2 498,0	3 361,5	1 556,0	1 145,0	932,0	1 207,0	2 256,0	1 213,4				
Part. & Ent. privées	67 869,1	59 264,3	40 105,1	40 732,6	48 718,2	51 552,7	50 152,2	51 827,6				
A vue	36 761,2	28 293,1	19 627,2	20 820,6	26 222,2	26 555,7	27 147,2	26 697,3				
A terme	31 107,9	30 971,2	20 477,9	19 912,0	22 496,0	24 997,0	23 005,0	25 130,3				
AUTRES POSTES NETS												
	43 057,7	-34 376,5	95,5	8 927,8	5 441,1	1 819,0	4 244,6	4 455,3				

Source : BCEAO

NB : A partir de janvier 1997, les données des banques liquidées ont été exclues des statistiques monétaires. De même, les réévaluations des comptes du FMI à la suite de la modification de la parité du Franc CFA ont été intégrées dans la PNG.

TABLEAU 12
SENEGAL : SITUATION MONETAIRE INTEGREE

	1995		1996		1997			1998	
	Décembre	Avec Banques liquidées	Décembre	Sans Banques liquidées	Mars	Juin	Septembre	Décembre	Mars
(en millions de FCFA)									
AVOIRS EXTERIEURS NETS	-112 403,7	-76 201,9	-68 966,9	-33 760,3	-40 408,7	4 008,9	13 183,3	56 292,8	
Banque centrale	-126 210,7	-98 060,9	-98 060,9	-58 793,2	-83 437,7	-35 035,1	-21 124,7	-9 645,2	
Banques	13 807,0	21 859,0	29 094,0	25 032,9	43 029,0	39 044,0	34 308,0	65 938,0	
CREDIT INTERIEUR	538 122,4	575 486,8	590 503,9	635 092,0	634 018,9	584 630,1	564 884,2	563 870,7	
Position nette du Gouvernement	179 488,2	160 955,4	208 825,0	239 290,6	239 121,0	179 838,0	153 266,6	147 629,6	
Credits à l'économie	358 634,2	414 531,4	381 678,9	395 801,4	394 897,9	404 792,1	431 617,6	416 241,1	
Credits de campagne	441,5	1 692,0	1 692,0	656,0	255,0	71,0	10 410,0	693,0	
Credits ordinaires	358 192,7	412 339,4	379 986,9	395 145,4	394 842,9	404 721,1	421 207,6	415 548,1	
ACTIF = PASSIF	425 718,7	498 284,9	521 537,0	601 331,7	593 610,2	588 639,0	598 067,5	620 163,5	
MASSE MONETAIRE	501 367,4	559 994,6	550 413,9	571 630,6	564 498,2	550 127,3	581 416,7	588 696,7	
Circulation fiduciaire	152 052,4	141 907,8	141 907,8	152 971,5	124 963,0	111 690,5	142 777,5	145 165,0	
Dépôts en CCP	4 325,2	2 835,1	2 835,1	3 790,6	2 260,6	2 610,5	4 000,0	4 000,0	
Dépôts en CNE									
Dépôts en Banque									
Sociétés d'Etat et EPIC									
A vue									
A terme									
Part. & Ent. privées									
A vue									
A terme									
AUTRES POSTES NETS	-75 648,7	-60 709,7	-28 876,9	29 681,1	29 112,0	38 511,7	16 650,8	31 466,8	

Source : BCEAO

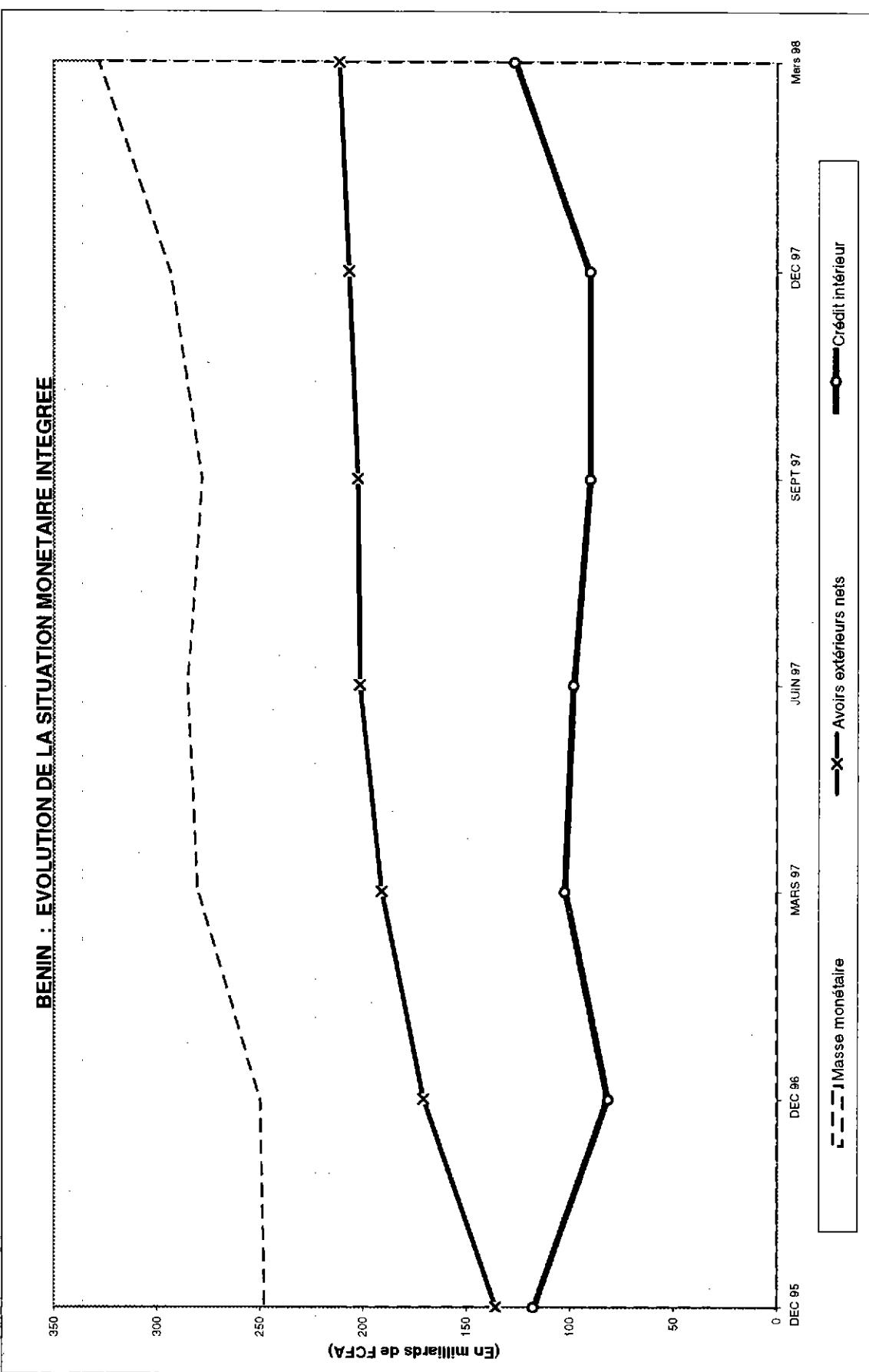
NB : A partir de janvier 1997, les données des banques liquidées ont été exclues des statistiques monétaires. De même, les réévaluations des comptes du FMI à la suite de la modification de la parité du Franc CFA ont été intégrées dans la PNG.

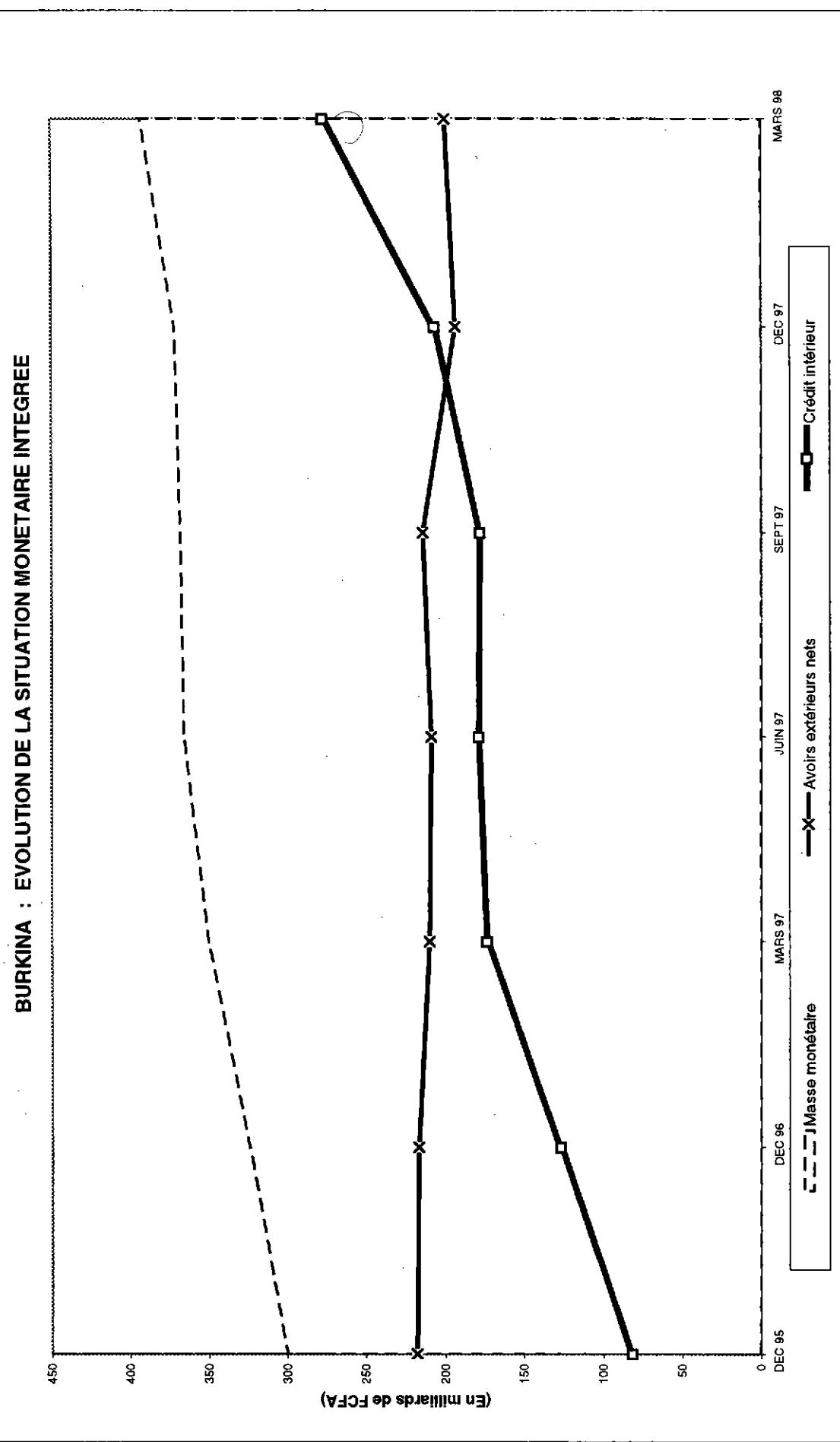
TABLEAU 13
TOGO : SITUATION MONETAIRE INTEGREE

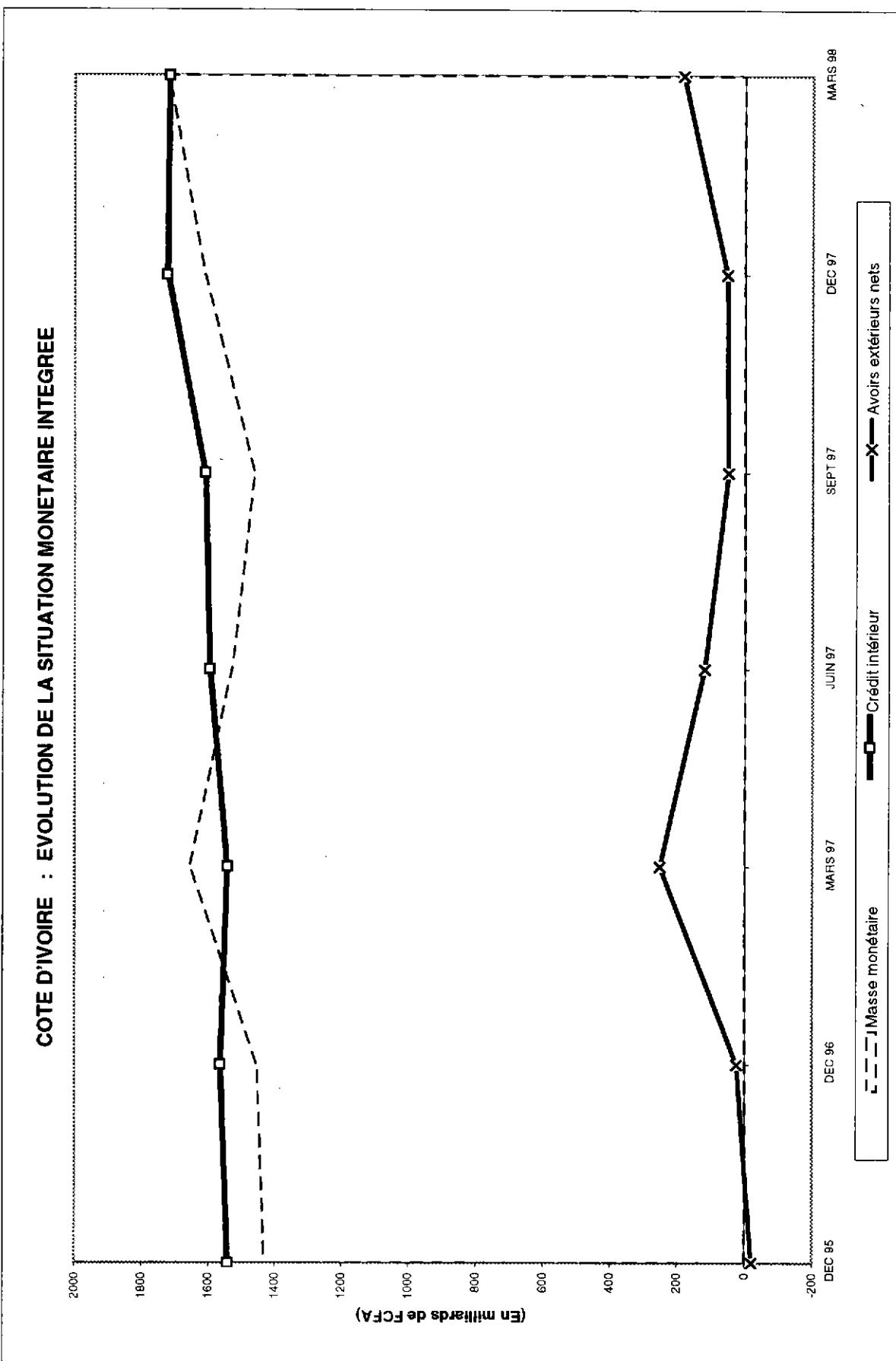
	1995	1996		1997			1998
		Décembre	Avec Banques liquidées	Mars	Juin	Septembre	
(en millions de FCFA)							
AVOIRS EXTERIEURS NETS	17 598,9	2 160,0	5 345,4	7 906,7	-581,4	7 872,3	5 732,3
Banque centrale	439,7	-9 770,3	-9 770,3	4 548,7	-3 772,4	12 402,3	-8 149,2
Banques	17 159,2	11 930,3	15 115,7	3 358,0	3 191,0	-4 530,0	-7 659,2
CREDIT INTERIEUR	169 769,2	187 102,3	184 353,1	230 322,5	211 687,6	199 973,4	222 369,5
Position nette du Gouvernement	38 277,8	45 960,8	46 714,3	68 476,7	66 411,8	44 261,4	56 389,4
Credits à l'économie	131 491,4	141 141,5	137 638,8	161 845,8	143 275,8	145 686,5	165 980,1
Credits de campagne	6 258,4	5 067,9	5 067,9	4 164,0	2 621,0	3 880,0	7 906,0
Credits ordinaires	125 233,0	136 073,6	132 570,9	157 681,8	140 654,8	141 806,5	8 638,0
ACTIF = PASSIF	187 368,1	189 262,3	189 698,5	238 229,2	211 106,2	219 787,6	205 705,7
MASSE MONETAIRE	199 884,9	187 192,6	182 072,9	217 748,0	202 589,9	221 513,5	214 220,3
Circulation fiduciaire	73 479,5	59 713,1	59 713,1	72 210,3	66 265,0	64 087,6	196 626,7
Dépôts en CCP	1 269,2	1 160,0	1 160,0	1 683,2	1 683,2	1 683,2	59 853,0
Dépôts en CNE							1 700,0
Dépôts en Banque							
Sociétés d'Etat et EPIC	125 136,2	126 319,5	121 199,8	143 854,5	134 641,7	155 742,7	132 210,5
A vue	25 075,5	19 824,0	17 327,5	18 135,9	19 720,8	26 302,5	15 648,8
A terme	9 412,9	11 887,6	10 261,9	8 304,9	9 320,8	14 541,5	22 328,3
Part. & Ent. privées	15 662,6	7 938,4	7 065,6	9 831,0	10 400,0	11 761,0	12 344,3
A vue	100 060,7	106 495,5	103 872,3	125 718,6	114 920,9	129 440,2	4 982,0
A terme	47 037,4	48 197,1	47 516,7	53 602,6	47 061,9	52 881,2	109 882,2
AUTRES POSTES NETS	53 023,3	58 288,4	56 355,6	72 116,0	67 859,0	76 559,0	44 891,0
	-12 516,8	2 059,7	7 625,6	20 481,2	8 516,3	-1 725,9	64 991,2
							22 227,4
							9 079,0

Source : BCEAO

NB : A partir de janvier 1997, les données des banques liquidées ont été exclues des statistiques monétaires. De même, les réévaluations des comptes du FMI à la suite de la modification de la parité du Franc CFA ont été intégrées dans la PNG.

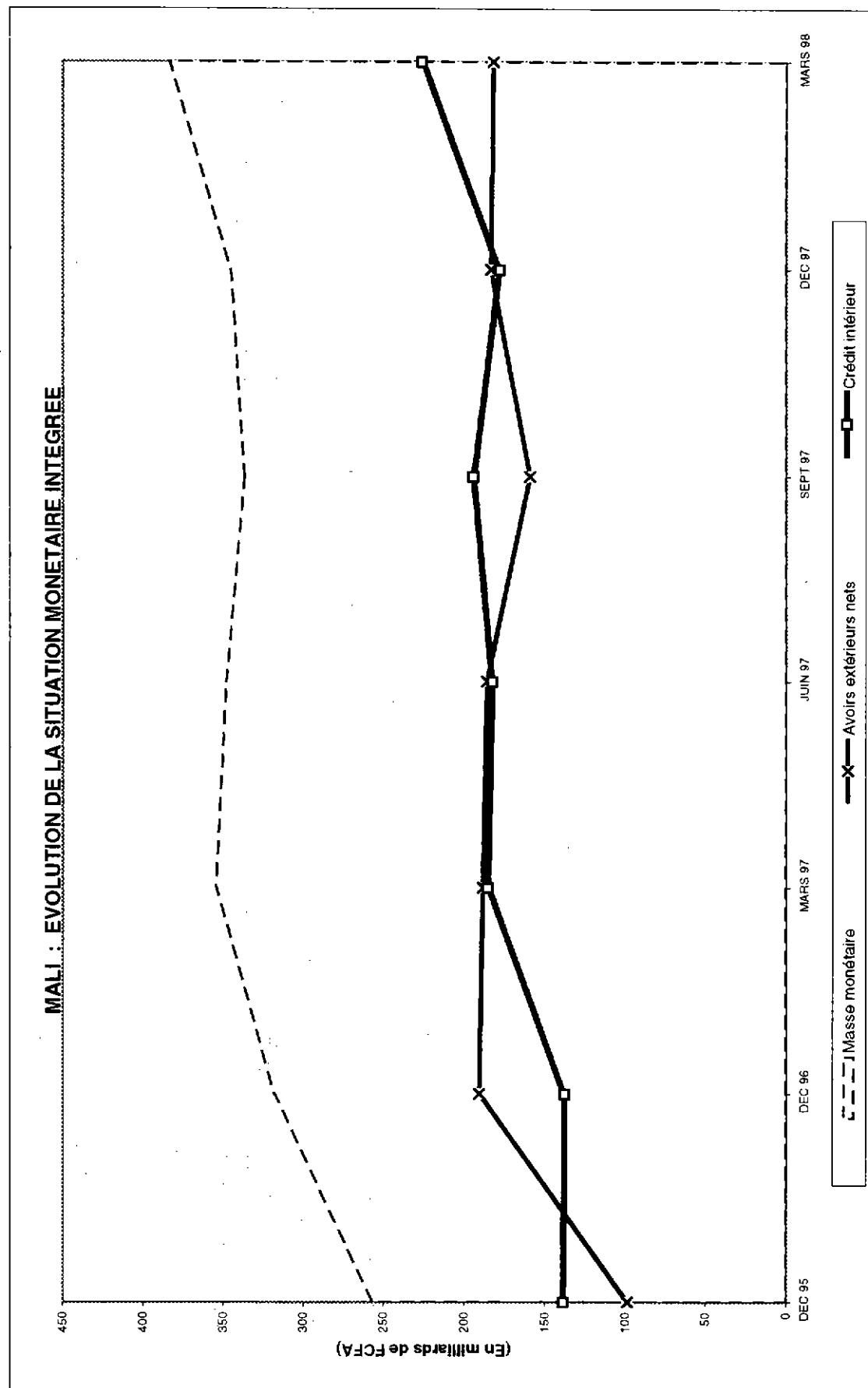


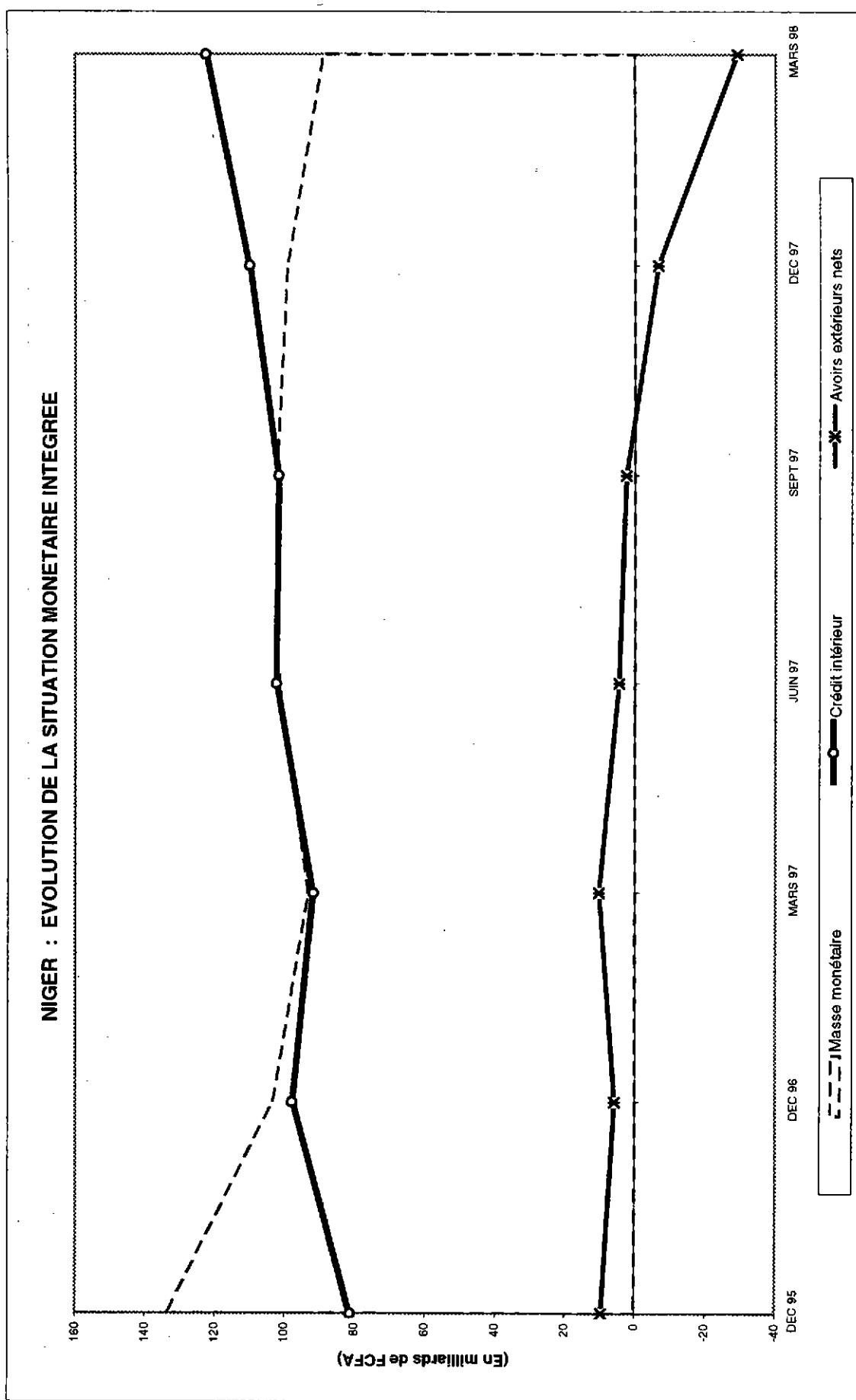


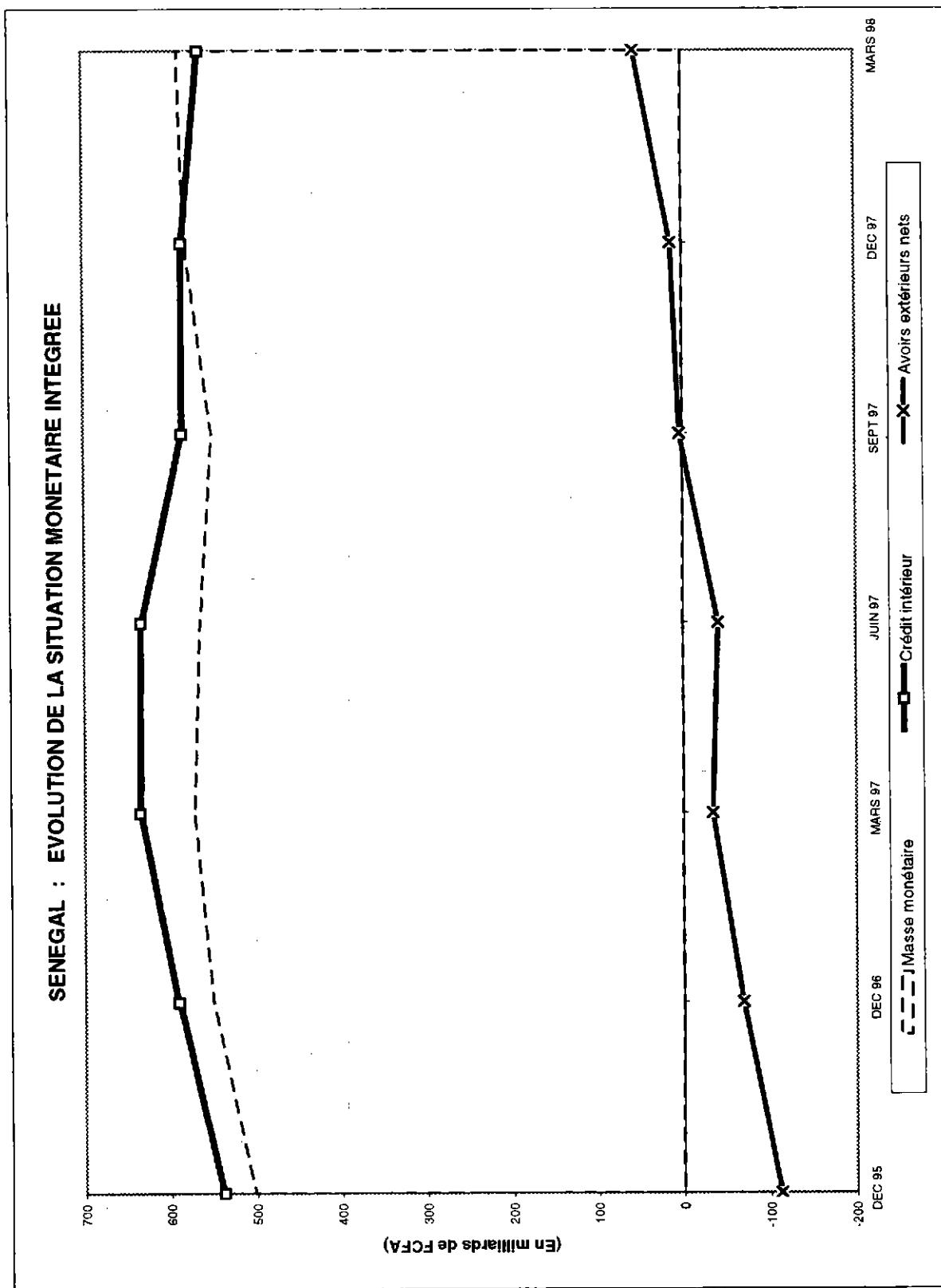


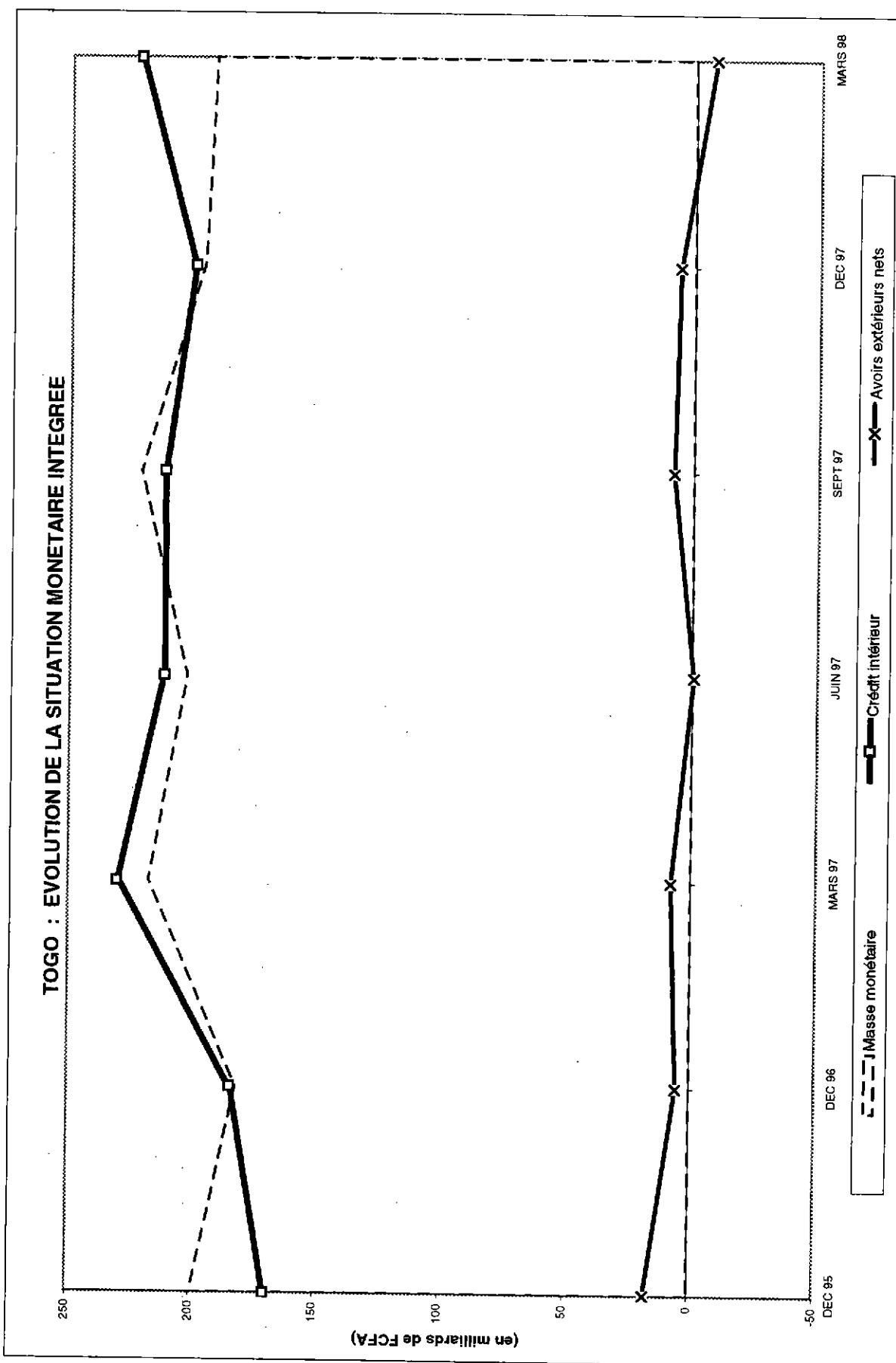
GUINÉE BISSAU : ÉVOLUTION DE LA SITUATION MONÉTAIRE INTEGRÉE











INTERVENTIONS DE LA BANQUE CENTRALE ET OPERATIONS SUR LE MARCHE MONETAIRE AU 31 MARS 1998

Au cours du premier trimestre 1998, les interventions de l'Institut d'émission ont repris leur tendance baissière après la remontée constatée le trimestre précédent. Cette évolution est liée principalement à l'amélioration de la liquidité bancaire.

I - EVOLUTION DES INTERVENTIONS ET DES OPERATIONS SUR LE MARCHE MONETAIRE

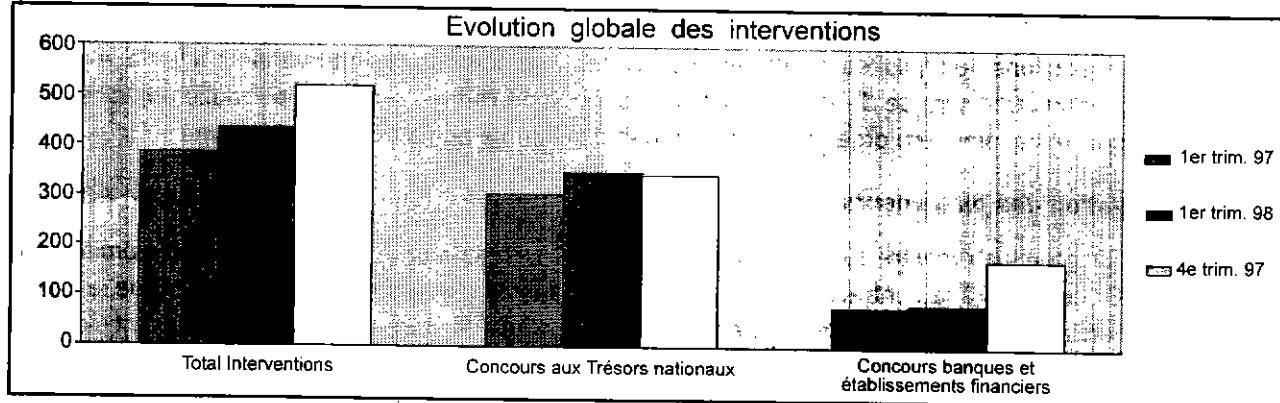
A - EVOLUTION GLOBALE

Après la reprise du dernier trimestre 1997, liée notamment au démarrage de la campagne de commercialisation agricole, les interventions de la Banque Centrale se sont de nouveau orientées à la baisse au cours du premier trimestre 1998. Elles se sont établies à 439,3 milliards au 31 mars 1998 contre 519,3 milliards au 31 décembre 1997, soit une contraction de 80,0 milliards. Ce mouvement est la résultante d'un désengagement de 88,8 milliards des établissements de crédit à l'égard de l'Institut d'émission et d'un accroissement de 8,8 milliards des concours aux Trésors nationaux.

Toutefois, d'une année à l'autre, les interventions de l'Institut d'émission ont progressé de 52,6 milliards ou 13,6 %, reflétant ainsi la forte hausse enregistrée à la fin de l'année 1997.

UMOA : Concours de la Banque Centrale

	Mars 97	Juin 97	Sept. 97	Déc. 97	Mars 98
<i>en milliards de F CFA</i>					
Concours aux Trésors nationaux	306,4	340,0	318,7	344,9	353,7
- <i>Découverts en comptes courants (article 14)</i>	298,2	332,4	311,4	325,3	329,3
- <i>Tirages article 15</i>	1,0	1,0	0,7	0,7	0,4
Total concours statutaires (article 16)	299,2	333,4	312,1	326,0	329,7
- <i>Titres d'Etat</i>	7,2	-	-	12,3	17,0
- <i>Consolidations</i>	6,6	6,6	6,6	6,6	6,6
- <i>Mobilisations d'obligations cautionnées (article 12)</i>	-	-	-	-	0,4
Concours aux banques et établissements financiers	80,3	82,7	53,9	174,4	85,6
donc :					
- Marché monétaire	21,6	-	-	25,2	45,0
- Pension ordinaire	11,6	45,2	38,3	65,0	18,2
- ex ONCAD et PASFI	47,1	37,5	15,6	84,2	22,4
TOTAL INTERVENTIONS	386,7	422,7	372,6	519,3	439,3
Variations trimestrielles (en %)	-22,0	+9,3	-11,9	+39,4	-15,4
Variations annuelles (en %)	-19,6	-6,3	-7,9	+4,8	+13,6



1 - Concours aux Trésors nationaux

Les concours aux Trésors nationaux sont passés de 344,9 milliards au 31 décembre 1997 à 353,7 milliards au 31 mars 1998, soit un accroissement de 8,8 milliards, induit par les concours au titre de l'article 16 et le rachat de titres d'Etat émis dans le cadre de la titrisation des concours consolidés. Les mobilisations d'obligations cautionnées par les Etats sont ressorties à 0,4 milliard en fin de trimestre, après être demeurées nulles au terme des sept précédents trimestres.

1.1 - Opérations sur titres d'Etat

Les mouvements sur les titres d'Etat se sont ressentis de la réduction progressive de l'encours des titres émis, suite aux amortissements semestriels. Au premier janvier 1998, 374 titres de la "Tranche 1" ainsi qu'une portion des cinq titres de la "Tranche 2" ont été amortis pour une valeur globale de 18,7 milliards, portant le total des titres amortis à 125,7 milliards et ramenant l'encours des titres émis à 314,5 milliards, contre un volume global de 440,2 milliards initialement émis. Au cours du premier trimestre 1998, 103 titres d'Etat, dont 24 titres du Togo et 79 titres du Mali, d'un montant global de 5,15 milliards ont été rachetés. Ces opérations, conjuguées à l'amortissement de 0,4 milliard de titres d'Etat de la Côte d'Ivoire détenus par l'Institut d'émission, ont porté l'encours des titres en portefeuille à 17,0 milliards, contre 12,3 milliards précédemment. Au total, les cessions nettes cumulées sont ressorties à 297,5 milliards au 31 mars 1998 contre 320,8 milliards à fin décembre 1997, soit, par rapport à l'encours des titres émis, un taux de cession de 94,6% contre 96,2% un trimestre plus tôt.

1.2 - Concours aux Trésors nationaux au titre de l'article 16 des Statuts de la BCEAO

Les concours au titre de l'article 16 des Statuts de la Banque Centrale se sont accrus de 3,7 milliards, pour s'établir à 329,7 milliards au 31 mars 1998. Ce mouvement a résulté d'une progression de 4,0 milliards des découverts en comptes courants au titre de l'article 14, atténuée par l'amortissement des concours au titre de l'article 15 pour un montant de 0,3 milliard.

2 - Concours aux établissements de crédit

Les interventions en faveur des banques et établissements financiers ont baissé de plus de la moitié, en revenant de 174,4 milliards au 31 décembre 1997 à 85,6 milliards au 31 mars 1998. Cette évolution est principalement imputable à une amélioration sensible de la trésorerie bancaire. A l'exception du marché monétaire dont les avances ont augmenté de 19,8 milliards pour s'établir à 45,0 milliards, les refinancements au titre des autres guichets ont reflué. En effet, d'un trimestre à l'autre, les mobilisations de titres PASFI ont chuté de 84,2 milliards à 22,4 milliards et les prises en pension ordinaire, de 65,0 milliards à 18,2 milliards. Le transfert des besoins du guichet de la pension à celui du marché monétaire, que semble traduire l'évolution divergente des deux guichets, témoigne du souci de rationalisation par les banques du coût de leur refinancement auprès de l'Institut d'émission.

3 - Evolution des opérations sur le marché monétaire de l'Union

Au cours du premier trimestre 1998, la Banque Centrale a organisé douze appels d'offres d'injection de liquidités adressés aux seuls demandeurs de ressources, contre dix appels d'offres dont huit émissions de bons BCEAO et deux injections de liquidités au trimestre précédent. Le nombre des intervenants a varié entre un minimum de dix et un maximum de dix-neuf. A la même période de l'année précédente, douze adjudications d'injection de liquidités avaient été organisées avec la participation de huit à treize intervenants.

3.1 - Situation des placements

Au cours du premier trimestre 1998, les Autorités monétaires ont marqué une pause dans les émissions de bons BCEAO, eu égard à la contraction de la liquidité bancaire liée, en partie, au financement de la campagne de commercialisation agricole. Le trimestre précédent, les offres de placements retenues se sont élevées à 19,8 milliards. A la même période de l'année 1997, aucune émission de bons BCEAO n'avait été effectuée.

3.2 - Situation des demandes d'avances

Entre le 1er janvier et le 31 mars 1998, les demandes d'avances se sont établies, en moyenne, à 46,0 milliards contre 1,5 milliard un trimestre plus tôt et 21,5 milliards un an auparavant. Les demandes retenues durant le trimestre se sont élevées, en moyenne, à 42,9 milliards, soit 93,3% des montants accordés dans l'Union, contre 21,1 milliards ou 98,1% au cours de la même période de l'année 1997.

4 - Evolution des taux d'intérêt dans l'Union

Au cours du premier trimestre 1998, à l'exception du taux d'appel d'offres du marché monétaire, les taux directeurs de la Banque Centrale sont restés stables à 6,0% pour le taux d'escompte et à 5,50% pour celui de la pension. Quant au taux marginal des appels d'offres d'injection de liquidités, il est passé de 4,50% à fin décembre 1997 à 4,65% à fin mars 1998.

Parallèlement, les taux de base bancaires se sont établis en moyenne à 9,93% au cours du premier trimestre 1998, contre 9,86% durant le quatrième trimestre 1997. Un an auparavant, les taux de base bancaires s'étaient fixés en moyenne à 10,33%.

Sur le marché interbancaire, le taux minimum s'est tendu de 3,30% à 3,80%, tandis que le taux maximum refluait de 9,50% à 8,25%. Un an auparavant, les taux minimum et maximum s'établissaient respectivement à 4,0% et 7,0%. Par maturité, le taux du marché interbancaire s'est inscrit, en moyenne, à 4,93% à un jour, 5,05% à une semaine, 5,48% à un mois, 6,25% à un an, contre respectivement 4,59%, 4,67%, 5,62% et 4,00% un trimestre plus tôt. Il y a un an, les prêts interbancaires se négociaient en moyenne à 4,89% à un jour, 5,11% à une semaine, 5,74% à un mois et 6,0% à un an.

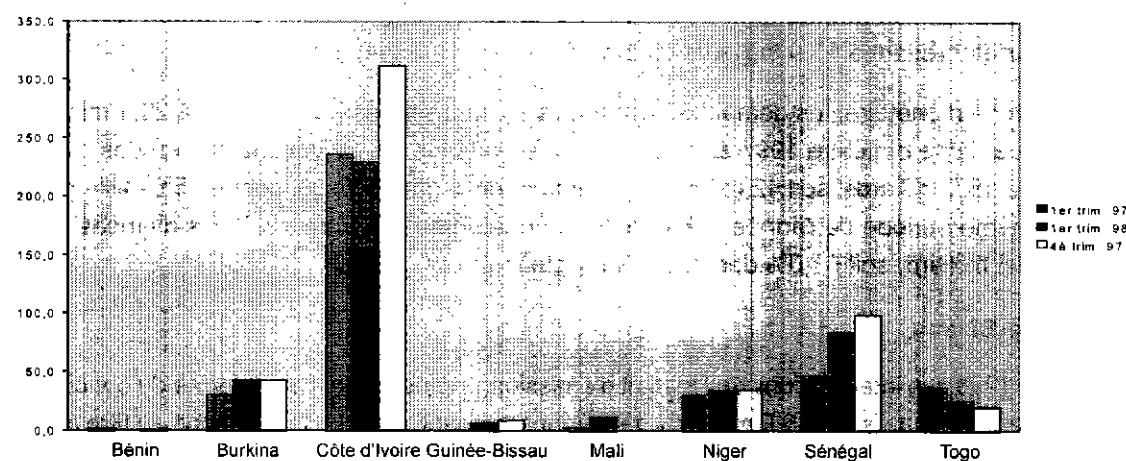
5 - Evolution du marché interbancaire

Au cours du premier trimestre 1998, le volume hebdomadaire des opérations a baissé en moyenne à 41,4 milliards, contre 45,9 milliards au quatrième trimestre et 21,1 milliards au cours de la même période de l'année précédente. En revanche, l'encours moyen des prêts interbancaires a augmenté de 0,7 milliard pour se fixer à 32,4 milliards, contre 31,7 milliards au quatrième trimestre 1997. Les échéances les plus animées ont été celles à un jour, une semaine, un mois et trois mois.

B - EVOLUTION PAR ETAT

Au cours du premier trimestre 1998, les interventions de la Banque Centrale ont connu des évolutions contrastées selon les Etats. Ainsi, les concours ont diminué au Bénin, en Côte d'Ivoire, en Guinée-Bissau, au Niger et au Sénégal, alors qu'ils se sont accrus au Burkina, au Mali et au Togo.

Evolution des interventions par pays



1 - Bénin

Les interventions de la Banque Centrale, constituées d'avances sur le marché monétaire, sont passées de 1,0 milliard au 31 décembre 1997 à un montant nul au 31 mars 1998. Toutefois, deux demandes de refinancement exprimées par la Financial Bank ont été satisfaites au cours de la période. Comme précédemment, aucun concours n'a été accordé à l'Etat au titre de l'article 16 des Statuts de la Banque Centrale.

Sur le marché monétaire, les demandes d'avances sont ressorties en moyenne à 0,3 milliard et ont été intégralement retenues. Au cours de la même période de l'année 1997, le volume moyen des avances s'était élevé à 1,5 milliard.

2 - Burkina

Les concours de la Banque Centrale se sont élevés à 42,8 milliards au 31 mars 1998, contre 42,6 milliards le trimestre précédent, suite à une augmentation de 8,7 milliards des concours à l'Etat et à un repli de 8,5 milliards des avances consenties aux établissements de crédit. Les utilisations au titre de l'article 16 des Statuts sont restées soutenues, sans toutefois dépasser le maximum statutaire de 36,4 milliards.

Sur le marché monétaire, les demandes d'avances se sont élevées, en moyenne, à 3,0 milliards contre 3,2 milliards un an plus tôt. Au trimestre précédent, aucune demande d'avances n'avait été enregistrée sur cette place. Les demandes retenues se sont établies en moyenne à 2,8 milliards, soit 6,4% des besoins satisfaits dans l'Union, contre 3,1 milliards ou 14,7% un an auparavant.

3 - Côte d'Ivoire

Au cours du premier trimestre 1998, les interventions de la Banque Centrale se sont contractées de 82,6 milliards, en revenant de 312,3 milliards au 31 décembre 1997 à 229,7 milliards au 31 mars 1998. Cette évolution fait suite au désengagement du Trésor national et des établissements de crédit, pour des montants respectifs de 4,9 milliards et 77,7 milliards.

La baisse des créances de l'Institut d'émission sur le Trésor national a résulté des amortissements de titres d'Etat en portefeuille pour un montant de 450 millions et du dégonflement de 4,5 milliards du découvert en compte courant. Au cours du trimestre, les utilisations des concours au titre de l'article 16 ont été contenues à l'intérieur du plafond statutaire qui a été relevé de 210,1 milliards à 233,1 milliards par le Conseil d'Administration, lors de sa session du 25 mars 1998.

Le reflux de 77,7 milliards des engagements des établissements de crédit est consécutif à la réduction des besoins de financement bancaire de la commercialisation agricole, liée à la mobilisation de ressources extérieures. Ce mouvement a concerné tous les guichets, notamment les mobilisations de titres PASFI ramenées de 84,2 milliards au 31 décembre 1997 à 22,4 milliards au 31 mars 1998 ainsi que les prises en pension revenues de 18,5 milliards à 4,1 milliards. Les avances au titre du marché monétaire ont dans une moindre proportion fléchi en s'établissant à 13,9 milliards contre 15,4 milliards le trimestre précédent.

Sur le marché monétaire, les demandes d'avances se sont situées en moyenne à 20,1 milliards contre 0,8 milliard au quatrième trimestre 1997 et 15,6 milliards un an plus tôt. Le volume moyen des avances retenues s'est établi à 18,0 milliards, soit 42,0% des montants retenus dans l'Union, contre 15,6 milliards ou 73,9% au cours de la même période de l'année précédente. Au quatrième trimestre 1997, les avances retenues se sont limitées à 0,5 milliard, soit 61,0% des besoins satisfaits dans l'Union.

4 - Guinée-Bissau

A fin mars 1998, les interventions de l'Institut d'émission, exclusivement sous forme de concours à l'Etat, se sont élevées à 6,7 milliards dont 6,6 milliards de créances consolidées. Les utilisations au titre des avances statutaires, en ressortant à 0,1 milliard, se sont situées à l'intérieur du plafond statutaire de 2,6 milliards.

Au titre du marché monétaire, comme précédemment, aucune demande d'avances n'a été enregistrée sur la place de Bissau.

5 - Mali

Les concours de la Banque Centrale, constitués de titres d'Etat et d'avances sur le marché monétaire, sont ressortis à 15,3 milliards au 31 mars 1998 contre un montant nul un trimestre plus tôt. Les engagements du système bancaire auprès de l'Institut d'émission (11,4 milliards) sont liés au financement de la campagne agricole. Au cours du trimestre, 3,9 milliards de titres d'Etat ont été rachetés par la Banque Centrale. Pour sa part, comme à l'accoutumée, le Trésor national n'a pas fait appel aux facilités monétaires de l'Institut d'émission.

Sur le marché monétaire, les demandes d'avances se sont élevées à 1,9 milliard et ont été intégralement retenues, soit 4,4% des montants accordés dans l'Union. Aux premier et quatrième trimestres de l'année 1997, aucune demande d'avances n'avait été recensée sur la place de Bamako.

6 - Niger

Au 31 mars 1998, le montant des concours de la Banque Centrale s'est établi à 34,6 milliards, contre 35,3 milliards le trimestre précédent, soit un repli de 0,7 milliard résultant d'un désengagement de 1,7 milliard des établissements de crédit et d'un accroissement de 1,0 milliard des concours à l'Etat.

La hausse des créances de l'Institut d'émission sur l'Etat est liée aux tirages additionnels d'un montant de 1,3 milliard au titre du découvert statutaire, atténués par un remboursement de 0,3 milliard sur les concours au titre de l'article 15. Au total, durant le trimestre, les concours au titre de l'article 16 des Statuts ont évolué au-dessus du plafond de 18,6 milliards.

Sur le marché monétaire, la place de Niamey est demeurée inactive au cours du premier trimestre 1998. Comme précédemment, aucune demande d'avances n'a été enregistrée.

7 - Sénégal

Les interventions de la Banque Centrale ont enregistré durant le premier trimestre 1998 une baisse de 14,6 milliards, s'établissant à 84,4 milliards au 31 mars 1998 contre 99,0 milliards au 31 décembre 1997, sous l'effet principalement d'un reflux des avances aux établissements de crédit pour un montant de 14,2 milliards. Les concours statutaires au titre de l'article 16, en s'élevant à 66,4 milliards au 31 mars 1998 contre 66,8 milliards un trimestre plus tôt sont demeurés à l'intérieur du plafond de 78,9 milliards.

Le désengagement du système bancaire vis-à-vis de la Banque Centrale est lié à l'amélioration de la trésorerie bancaire et au développement du marché interbancaire sur la place de Dakar.

Sur le marché monétaire, le volume moyen des demandes d'avances est passé à 16,4 milliards contre 0,6 milliard aux premier et quatrième trimestres 1997. Les demandes d'avances ont été retenues à hauteur de 15,7 milliards, soit 36,6% des montants accordés dans l'Union, contre 0,3 milliard ou 32,1% au quatrième trimestre 1997. Au cours de la même période de l'année 1997, les avances retenues se sont établies à 0,6 milliard, soit 2,8% des demandes satisfaites dans l'Union.

8 - Togo

En s'inscrivant à 25,8 milliards au 31 mars 1998, les interventions de la Banque Centrale ont enregistré une hausse de 5,4 milliards par rapport au 31 décembre 1997, imputable à la progression de 2,5 milliards des créances sur le Trésor national et de 2,9 milliards des concours aux établissements de crédit. Durant le trimestre sous revue, les utilisations au titre de l'article 16 ont été contenues à l'intérieur du plafond statutaire de 20,6 milliards.

Au titre du marché monétaire, le volume moyen des demandes d'avances s'est accru à 4,4 milliards contre 0,1 milliard un an auparavant. Au quatrième trimestre 1997, aucune demande d'avances n'avait été enregistrée sur la place de Lomé. Pour la période sous revue, les avances retenues se sont élevées à 4,3 milliards, soit 10,1% des besoins satisfaits dans l'Union contre 0,5% un an auparavant.

II - CARACTERISTIQUES ESSENTIELLES DE L'EVOLUTION DES CONCOURS DE LA BANQUE CENTRALE A L'ECONOMIE

Constitués des avances aux établissements de crédit et des mobilisations d'obligations cautionnées, les concours de la Banque Centrale à l'économie se sont contractés d'un trimestre à l'autre de 88,4 milliards, relevant de 174,4 milliards au 31 décembre 1997 à 86,0 milliards à fin mars 1998, sous l'effet notamment du recul des mobilisations de titres PASFI (-61,8 milliards) et des prises en pension (-46,4 milliards). Les avances au titre du marché monétaire ont par contre progressé de 19,8 milliards. Le taux de refinancement des crédits à l'économie a régressé de 3,9 points de pourcentage pour s'établir à 3,8 % au 31 mars 1998.

UMOA : Taux de refinancement des crédits à l'économie

	Mars 97	Juin 97	Sept. 97	Déc. 97	Mars 98
<i>en milliards de FCFA</i>					
Crédits à l'économie	2086,7	2013,6	2007,2	2251,3	2273,9*
dont crédits de campagne	295,5	222,0	160,7	285,3	297,7
Variations (en %)	+15,2	-3,5	-0,3	+12,2	+1,0
Refinancements des crédits à l'économie	80,3	82,7	53,9	174,4	86,0
Concours aux banques et établissements financiers	80,3	82,7	53,9	174,4	85,6
Obligations cautionnées	-	-	-	-	0,4
Variations des ref. (en %)	-50,4	+3,0	-34,8	+223,6	-50,7
Part des crédits à l'économie refinancés auprès de la BCEAO (en %)	3,8	4,1	2,7	7,7	3,8

* : Données provisoires.

UMOA : Répartition des refinancements des crédits à l'économie selon les guichets de refinancement

	Mars 97 <i>milliards FCFA</i>	Déc. 97 <i>milliards FCFA</i>	Mars 98 <i>milliards FCFA</i>
	%	%	%
Marché Monétaire	21,6	26,9	45,0
Autres guichets ordinaires	11,6	14,4	18,6
Guichet exceptionnel	47,1	58,7	22,4
TOTAL	80,3	100,0	86,0
			100,0

III - INTERVENTIONS GLOBALES DE LA BANQUE CENTRALE PAR RAPPORT AUX OBJECTIFS

Les interventions globales de la Banque Centrale, constituées des concours à l'Etat (avances au titre de l'article 16 des Statuts, consolidations, titres d'Etat et obligations cautionnées) et des concours aux établissements de crédit, se sont établies à 439,3 milliards au 31 mars 1998. Elles dégagent une marge de 491,2 milliards par rapport au plafond de 930,5 milliards qui tient compte des possibilités de rachats des titres d'Etat pour un montant maximum de 295,8 milliards.

Les concours aux Trésors nationaux au titre de l'article 16 des Statuts de la Banque Centrale, en ressortant à 329,7 milliards au 31 mars 1998, ont dégagé une marge de 133,1 milliards par rapport aux plafonds de 462,8 milliards, contre une marge de 55,8 milliards au 31 décembre 1997.

A la fin du premier trimestre de l'exercice monétaire 1998, les tirages se sont situés à l'intérieur des plafonds statutaires pour tous les pays de l'Union, à l'exception du Niger qui a enregistré un dépassement de 14,5 milliards.

Quant aux concours monétaires de la Banque Centrale à l'économie, ils se sont élevés au 31 mars 1998 à 86,0 milliards, constitués des mobilisations de titres PASFI (22,4 milliards), des prises en pension (18,2 milliards), des avances de l'Institut d'émission sur le marché monétaire (45,0 milliards) et des refinancements d'obligations cautionnées (0,4 milliard).

Par rapport aux plafonds statutaires des concours aux Trésors nationaux et aux objectifs de concours à l'économie au titre du premier trimestre 1998, les réalisations se présentent comme suit :

UMOA : Interventions globales de la BCEAO par rapport aux objectifs à fin mars 1998

	Concours à l'économie		Concours à l'Etat (y c. titres et consolidations)		Montant global		
	Objectifs	Réalisations	Plafonds	(dont art. 16)	Réalisations	(dont art. 16)	Objectifs
	en milliards de F. CFA						
BENIN	0,0	1,0	64,0	(34,5)	0,0	(0,0)	64,0
BURKINA	0,7	7,2	42,7	(36,4)	35,6	(35,6)	43,4
COTE D'IVOIRE	126,6	40,5	359,0	(233,1)	189,2	(177,3)	485,6
GUINEE-BISSAU	0,0	0,0	8,7	(2,6)	6,7	(0,1)	8,7
MALI	0,0	11,4	54,0	(38,1)	3,9	(0,0)	54,0
NIGER	5,8	1,5	35,7	(18,6)	33,1	(33,1)	41,5
SENEGAL	24,7	18,0	177,5	(78,9)	66,4	(66,4)	202,2
TOGO	5,3	7,4	25,8	(20,6)	18,4	(17,2)	31,1
TOTAL	163,1	86,0	767,4	(462,8)	353,3	(329,7)	930,5
							439,3

Au terme du premier trimestre de l'exercice monétaire 1998, l'évolution des interventions a été marquée par un reflux sensible des concours monétaires à l'économie, reflétant une amélioration sensible de la trésorerie bancaire par rapport au dernier trimestre 1997. Quant à la situation des trésoreries publiques, reflétée notamment par les utilisations au titre des avances statutaires, elle est restée quasiment stable au cours du trimestre sous revue.

EVOLUTION TRIMESTRIELLE PAR ETAT

ANNEXE I

	SEPTEMBRE 1997						DECEMBRE 1997						MARS 1998						VARIATIONS MARS 1998/DEC 1997						
	ETABLISSEMENTS DE CREDIT			TRESOR (y C titres, ac et consolid.)			ETABLISSEMENTS DE CREDIT			TRESOR (y C titres, ac et consolid.)			ETABLISSEMENTS DE CREDIT			TRESOR (y C titres, ac et consolid.)			ETABLISSEMENTS DE CREDIT			TRESOR (y C titres, ac et consolid.)			
	C.C.	C.O.		C.C.	C.O.		C.C.	C.O.		C.C.	C.O.		C.C.	C.O.		C.C.	C.O.		C.C.	C.O.		C.C.	C.O.		
BENIN	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-1,0	-1,0
BURKINA	0,0	2,9	27,4	30,3	0,0	15,3	27,3	42,6	0,0	6,8	36,0	42,8	0,0	-8,5	0,0	8,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-1,0
COTE D'IVOIRE	0,0	28,9	175,1	204,0	6,2	112,0	194,1	312,3	0,1	40,4	189,2	229,7	-6,1	-71,6	-4,9	-4,9	-4,9	-4,9	-4,9	-4,9	-4,9	-4,9	-4,9	-4,9	-82,6
GUINEE-BISSAU	0,0	0,0	7,0	7,0	0,0	0,0	8,7	8,7	0,0	0,0	6,7	6,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-2,0	-2,0
MALI	0,0	13,0	0,0	13,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	11,4	3,9	15,3	0,0	11,4	0,0	11,4	0,0	11,4	0,0	11,4	0,0	11,4	0,0	15,3	0,0
NIGER	0,0	6,1	28,9	35,0	0,0	3,2	32,1	35,3	0,0	1,5	33,1	34,6	0,0	-1,7	1,0	-1,7	1,0	-1,7	1,0	-1,7	1,0	-1,7	1,0	-1,7	-0,7
SENEGAL	0,0	1,9	58,4	60,3	0,0	32,2	66,8	99,0	0,0	18,0	66,4	84,4	0,0	-14,2	0,0	-14,2	0,0	-14,2	0,0	-14,2	0,0	-14,2	0,0	-14,2	-14,6
TOGO	0,0	1,1	21,9	23,0	0,0	4,5	15,9	20,4	0,0	7,4	18,4	25,8	0,0	2,9	0,0	2,9	0,0	2,9	0,0	2,9	0,0	2,9	0,0	2,9	0,0
UMOA	0,0	53,9	318,7	372,5	6,2	168,2	344,9	519,3	0,1	85,5	353,7	439,3	-6,1	-82,7	-8,8	-8,8	-8,8	-8,8	-8,8	-8,8	-8,8	-8,8	-8,8	-8,8	-80,0

EVOLUTION ANNUELLE PAR ETAT

ANNEXE II
(en milliards de f.cfa)

	MARS 1997						MARS 1998						VARIATIONS (en milliards de F.C.)						VARIATIONS (en pourcentage)	
	ETABLISSEMENTS DE CREDIT			TRESOR (v. C. titres, oc et consolid.)			ETABLISSEMENTS DE CREDIT			TRESOR (v. C. titres, oc et consolid.)			ETABLISSEMENTS DE CREDIT			TRESOR (v. C. titres, oc et consolid.)			C.C.	C.O.
	C.C.	C.O.		C.C.	C.O.		C.C.	C.O.		C.C.	C.O.		C.C.	C.O.		C.C.	C.O.			
BENIN	2,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-2	0,0	-2,0	-100,0%	-100,0%	-100,0%	-100,0%	-100,0%	-100,0%	-100,0%	-100,0%
BURKINA	0,0	4,4	25,9	30,3	0,0	6,8	36,0	42,8	0,0	2,4	10,1	12,5	54,5%	39,0%	41,3%					
COTE D'IVOIRE	0,0	61,6	174,6	236,2	0,1	40,4	189,2	229,7	0,1	-21,2	14,6	-6,5	-34,4%	8,4%	-2,8%					
GUINEE-BISSAU							0,0	0,0	6,7	6,7	0,0	0,0	6,7	6,7						
MALI	0,0	2,7	0,0	2,7	0,0	11,4	3,9	15,3	0,0	8,7	3,9	12,6	322,2%		466,7%					
NIGER	0,0	1,2	29,7	30,9	0,0	1,5	33,1	34,6	0,0	0,3	3,4	3,7	25,0%	11,4%	12,0%					
SENEGAL	0,0	2,1	45,1	47,2	0,0	18,0	66,4	84,4	0,0	15,9	21,3	37,2	757,1%	47,2%	78,8%					
TOGO	0,0	6,3	31,1	37,4	0,0	7,4	18,4	25,8	0,0	1,1	-12,7	-11,6	17,5%	-40,8%	-31,0%					
UMOA	0,0	80,3	306,4	386,7	0,1	85,5	353,7	439,3	0,1	5,2	47,3	52,6	6,5%	15,4%	13,6%					

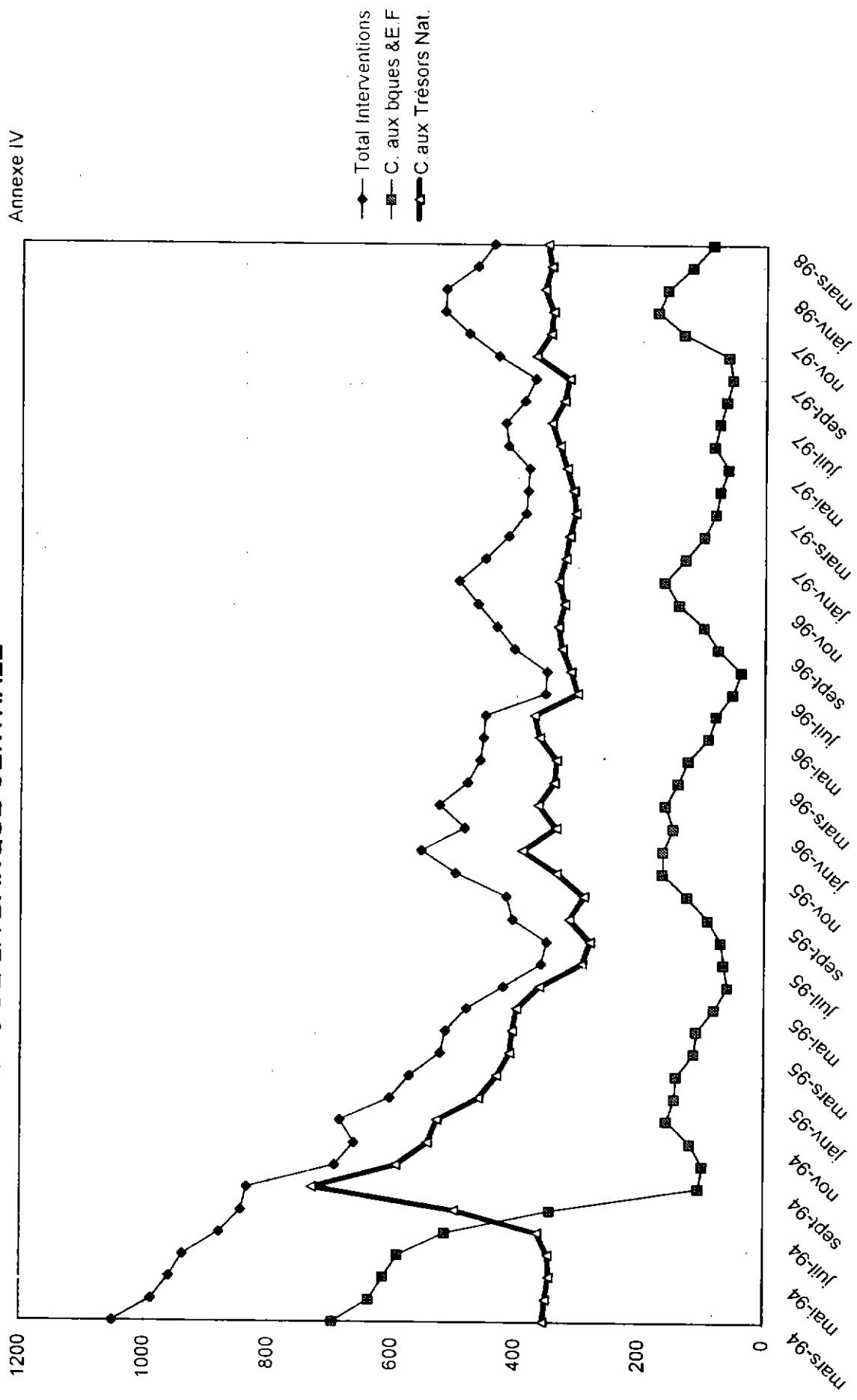
EVOLUTION DES CONCOURS AUX ETATS AU TITRE DE L'ARTICLE 16 DES STATUTS

(en milliards de francs CFA)

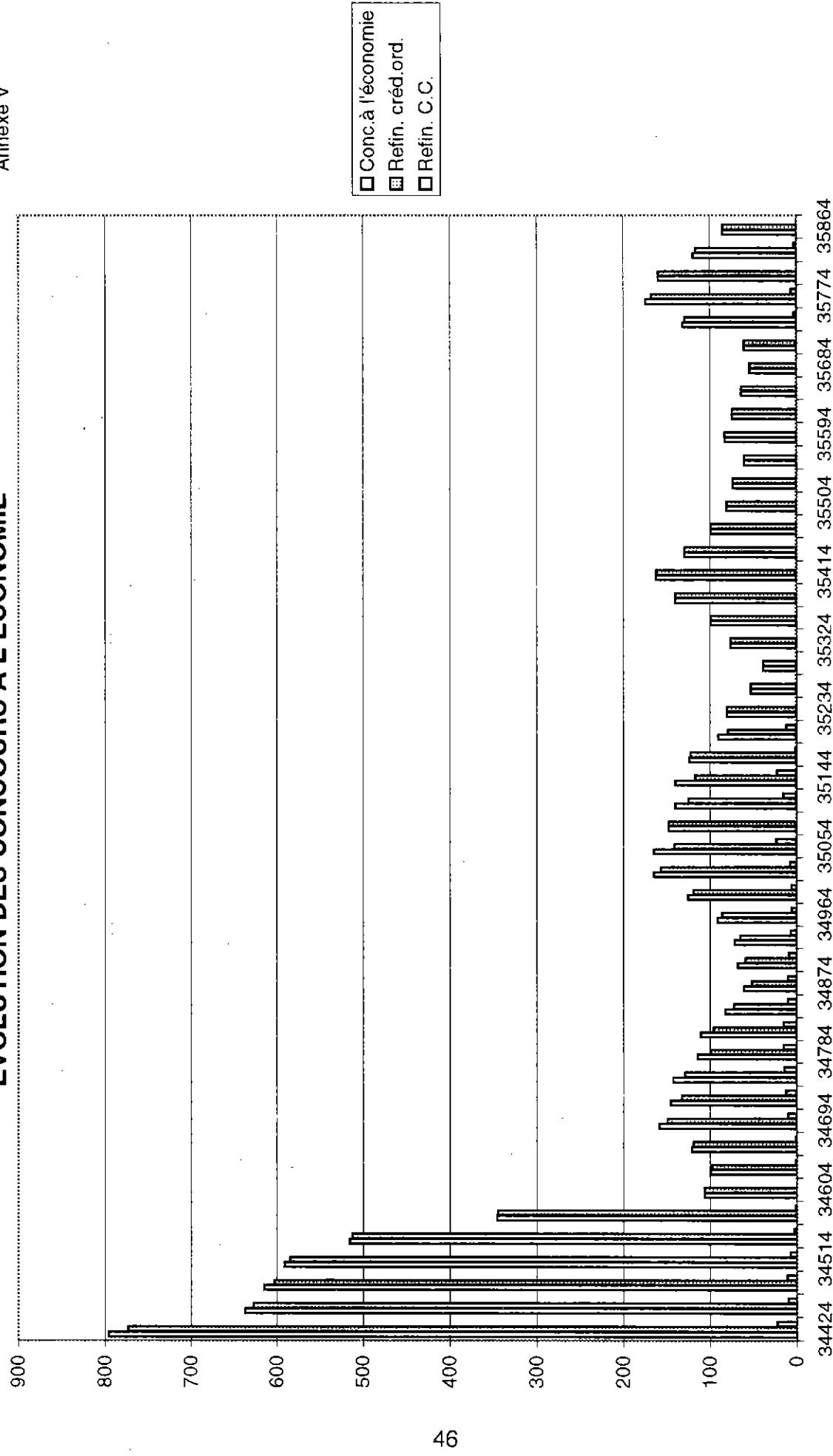
		MARS 1997	DECEMBRE 1997	MARS 1998	VARIATIONS MARS 98 / MARS 97	VARIATIONS MARS 98 / DECE. 97	VARIATIONS MARS 97 / MARS 97
BENIN		0.0	0.0	34.5	34.5	0.0	0.0
PLAFONDS	REALISATIONS	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
ECARTS (1)		0.0	0.0	34.5			
BURKINA		29.5	29.5	36.4			
PLAFONDS	REALISATIONS	25.9	27.3	35.6			
ECARTS (1)		3.6	2.2	0.8			
COTE D'IVOIRE		189.4	210.1	233.1			
PLAFONDS	REALISATIONS	174.6	181.8	177.3			
ECARTS (1)		14.8	28.3	55.8			
GUINEE-BISSAU				2.6	2.6		
PLAFONDS	REALISATIONS			2.1	0.1		
ECARTS (1)				0.5	2.5		
MALI		29.4	29.4	38.1			
PLAFONDS	REALISATIONS	0.0	0.0	0.0			
ECARTS (1)		29.4	29.4	38.1			
NIGER		15.4	18.6	18.6			
PLAFONDS	REALISATIONS	29.7	32.1	33.1			
ECARTS (1)		-14.3	-13.5	-14.5			
SENEGAL		73.4	73.4	78.9			
PLAFONDS	REALISATIONS	37.9	66.8	66.4			
ECARTS (1)		35.5	6.6	12.5			
TOGO		18.2	18.2	20.6			
PLAFONDS	REALISATIONS	31.1	15.9	17.2			
ECARTS (1)		-12.9	2.3	3.4			
UMOA		355.3	381.8	462.8			
PLAFONDS	REALISATIONS	299.2	326.0	329.7			
ECARTS (1)		56.1	55.8	133.1			

INTERVENTIONS DE LA BANQUE CENTRALE

Annexe IV



EVOLUTION DES CONCOURS A L'ECONOMIE



OPÉATIONS SUR LE MARCHÉ MONÉTAIRE DE L'UMOA

1er trimestre 1998

ANNEXE VI

(en milliards de francs CFA)

Dates de Valeur	ADJUDICATIONS PÉRIODIQUES			Taux en %	SOUMISSIONS NON RETENUES		Taux d'absorption	Taux
	PLACEMENTS		DEMANDES		Placements	Demandes		
	Soumissions	Montants Retenus	Montants Retenus		Placements	Demandes		
29-déc-97		45,7	25,2	4,8296		20,5		55,2%
05-janv-98		45,1	40,2	4,7385		4,9		89,1%
12-janv-98		44,0	43,9	4,6936		0,1		99,8%
19-janv-98		55,2	44,9	4,7091		10,3		81,4%
26-janv-98		56,4	56,4	4,6722		0,0		100,0%
02-févr-98		44,2	44,2	4,6706		0,0		100,0%
09-févr-98		44,5	44,5	4,6488		0,0		100,0%
16-févr-98		49,6	49,6	4,6503		0,0		100,0%
23-févr-98		45,1	45,1	4,6462		0,0		100,0%
02-mars-98		44,8	40,0	4,6708		4,8		89,3%
09-mars-98		39,0	38,8	4,6671		0,2		99,5%
16-mars-98		39,8	39,8	4,6665		0,0		100,0%
23-mars-98		44,5	40,0	4,6841		4,5		90,0%
30-mars-98		49,2	45,0	4,7330		4,2		91,5%
MOYENNE <small>(*)</small>		46,0	42,9	4,6915				93,2%

(*) Moyenne pondérée par durée effective des adjudications

Source : BCEAO

**REPARTITION PAR ETAT DES OPERATIONS
DU MARCHE MONETAIRE DE L'UMOA**
(moyenne par séance)
1er trimestre 1998

ANNEXE VII

(en milliards de FCFA)

ETATS	ADJUDICATIONS PERIODIQUES					
	PLACEMENTS		Montants retenus		Soumissions	
	Montants	Soumissions en %	Montants	en %	Montants	en %
BENIN	néant		néant		0,3	0,5%
BURKINA	néant		néant		3,0	6,5%
COTE D'IVOIRE	néant		néant		20,1	43,7%
GUINEE BISSAU	néant		néant		0,0	0,0%
MALI	néant		néant		1,9	4,1%
NIGER	néant		néant		0,0	0,0%
SENEGAL	néant		néant		16,4	35,6%
TOGO	néant		néant		4,4	9,5%
ORG. REGIONAUX SIEGE	néant		néant		0,0	0,0%
TOTAL U.M.O.A.	néant		néant		46,0	100,0%
					42,9	100,0%

**SITUATION GLOBALE DES OPERATIONS SUR LE
MARCHÉ MONÉTAIRE DE L'UMOA**
1er trimestre 1998

ANNEXE VIII

(en milliards de FCFA)

PAYS	PLACEMENTS RETENUS			DEMANDES RETENUES		
	PERIODE SOUS REVUE	PERIODE PRECEDENTE	VARIATIONS (en %)	PERIODE SOUS REVUE	PERIODE PRECEDENTE	VARIATIONS (en %)
BENIN	néant		5,9		0,3	0,0
BURKINA	néant		2,1		2,8	0,0
COTE D'IVOIRE	néant		6,2		18,0	0,5
GUINEE BISSAU	néant		0,5		0,0	0,0
MALI	néant		1,4		1,9	0,0
NIGER	néant		1,2		0,0	0,0
SENEGAL	néant		2,1		15,7	0,3
TOGO	néant		0,5		4,3	0,0
ORG. REGIONAUX						5229,6
U. M. O. A.	néant		19,8		42,9	0,8
						5364,4

Source : BCEAO

PRETS INTERBANCAIRES DANS L'UMOA

ANNEXE XI

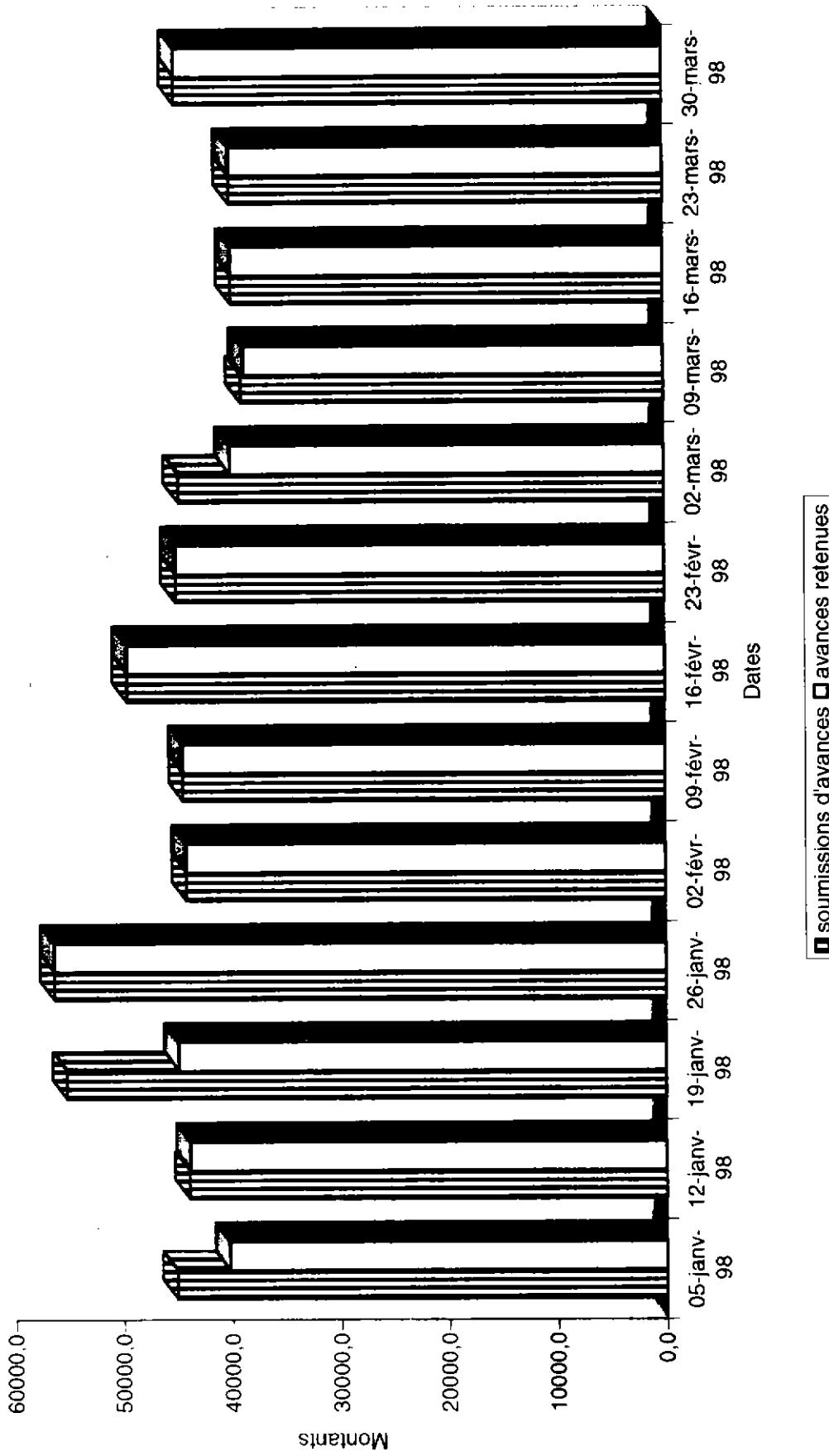
1er trimestre 1998

(en millions de F.CFA)

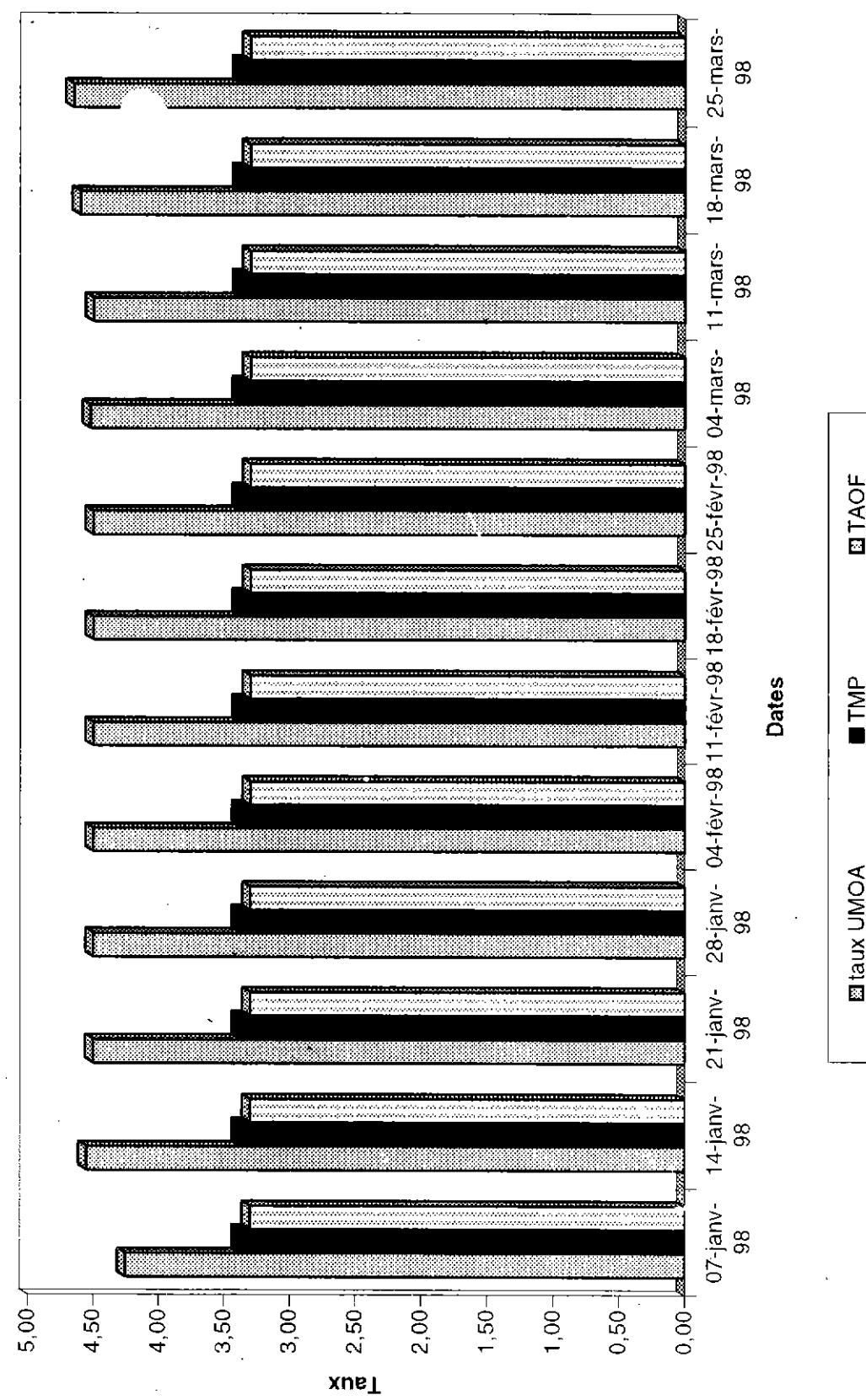
PERIODES	MONTANT (en millions de F.CFA)		Encours des prêts d'échéance postérieure à la date de valeur des adjudications	FOURCHETTES DE TAUX	FOURCHETTES DE LA DUREE
	total	dont UMOA			
31 déc. 1997 au 6 janvier 1998	53 405	2 638	37 615	3,80% à 8,25%	1 jour à 1 an
7 au 13 janvier 1998	66 517	8 500	33 615	4,50% à 6,00%	1 jour à 1 mois
14 au 20 janvier 1998	62 187	12 000	44 615	3,90% à 6,30%	1 jour à 1 mois
21 au 27 janvier 1998	37 057	2 500	36 265	3,80% à 6,50%	1 jour à 3 mois
28 janvier au 03 fév. 1998	41 813	11 350	38 665	3,80% à 9,50%	1 jour à 3 mois
04 au 10 février 1998	67 617	9 250	37 415	3,80% à 6,00%	1 jour à 1 mois
11 au 17 février 1998	51 715	3 000	40 465	3,90% à 6,00%	1 jour à 1 mois
18 au 24 février 1998	34 675	2 300	24 915	3,90% à 6,00%	1 jour à 1 mois
25 février au 03 mars 1998	34 720	10 150	27 615	3,80% à 8,25%	1 jour à 3 mois
4 au 10 mars 1998	21 685	6 500	22 715	3,90% à 6,00%	1 jour à 1 mois
11 au 17 mars 1998	18 870	3 400	34 015	3,90% à 6,00%	1 jour à 1 mois
18 au 25 mars 1998	23 530	1 200	30 415	3,90% à 6,00%	1 jour à 3 mois
26 au 31 mars 1998	24 799	2 200	13 065	3,80% à 6,00%	1 jour à 1 mois
Moyenne de la période	41 430	5 768	32 415	WWWWWW	

Source : BCEAO

EVOLUTION DES OPERATIONS SUR LE MARCHE MONETAIRE
AU 1ER TRIMESTRE 1998



EVOLUTION DES TAUX UMOA ET FRANCAIS AU 1ER TRIMESTRE 1998



**CHRONOLOGIE ECONOMIQUE ET POLITIQUE
DES ETATS DE L'UNION
1er mars - 31 mai 1998**

BENIN

3 mars 1998 - Le Président Mathieu Kérékou reçoit en audience M. Medhat Lofty, Directeur Général de la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique (BADEA).

4 - 7 mars 1998 - Tenue à Cotonou de la 8ème Conférence du dialogue parlementaire afro-arabe.

31 mars 1998 - La Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) accorde un prêt de 6,5 milliards au Bénin en vue de l'acquisition et de l'installation d'une turbine à gaz de 25 MW à Cotonou.

3 avril 1998 - Tenue d'une session des cadres de l'Etat sur la réforme de la Présidence de la République.

11 avril 1998 - Arrivée au Bénin d'une délégation de techniciens militaires américains dans le cadre de l'assistance des USA au Bénin pour la résolution progressive des problèmes liés au délestage.

- Visite de travail et d'amitié du Président Mathieu Kérékou au Togo.

13 avril 1998 - Don de matériels roulants et informatiques d'une valeur de 70.000 dollars US de la Corée au Bénin.

14 avril 1998 - Ouverture solennelle de la première session ordinaire de l'Assemblée Nationale.

16 avril 1998 - Le Président Mathieu Kérékou effectue une visite de travail au Nigéria.

- Le Président Mathieu Kérékou reçoit en audience Monsieur Charles K. Banny, Gouverneur de la BCEAO.

19 avril 1998 - Le Président Kérékou se rend à Kara (Togo) dans le cadre des manœuvres militaires " Cohésion - Kompienga 98 ".

20 avril 1998 - Mise en service officiel du terminal à containers de la Société MAERSK au Port Autonome de Cotonou.

29 avril 1998 - Le Conseil des Ministres adopte un projet de décret portant rétablissement des conventions d'agrément des sociétés SDI et SAMAC pour la distribution d'intrants agricoles.

4 mai 1998 - Signature d'un accord de siège entre le Bénin et le Fonds de l'Association des Producteurs Africains.

- Signature d'un accord de coopération financière entre le Bénin et l'Allemagne portant sur un montant de 3,3 milliards de F. CFA.

6 mai 1998 - Fin à Cotonou des travaux de validation du programme de coopération Bénin-UNICEF 1999-2003.

7 mai 1998 - Le Président Kérékou rencontre les responsables des centrales syndicales à propos des revendications des travailleurs.

8 mai 1998 - Le Premier ministre et les trois ministres du Parti du Renouveau Démocratique (PRD) démissionnent du Gouvernement.

- Tenue à Cotonou d'une concertation sous régionale sur la crise énergétique.

12-14 mai 1998 - Tenue à Cotonou, d'un séminaire régional sur le travail des enfants.

14 mai 1998 - Le Président Mathieu Kérékou remanie Son gouvernement.

20 mai 1998 - Le Conseil des Ministres adopte un projet de décret portant statut de la profession d'agents d'affaires.

22 mai 1998 - Le Président Mathieu Kérékou accorde une audience à une délégation de la Banque Mondiale conduite par M.Théodore Ahlers.

25 mai 1998 - Le président Mathieu Kérékou reçoit en audience M. Mohamed Ali, Président de la Banque Islamique de Développement.

26 mai 1998 - Fin des travaux de la deuxième session du Conseil National du Travail pour l'année 1998.

28 mai 1998 - Organisation à Cotonou, d'un séminaire sur les tontines et le développement de micro-entreprises.

**GOUVERNEMENT DU BENIN
DU 15 mai 1998**

Président de la République **M. Mathieu Kérékou**
Ministre délégué à la présidence, chargé de la Défense
et des Relations avec les institutions, porte-parole du Gouvernement **M. Pierre Osho**
Ministre des Finances **M. Abdoulaye Bio Tchané**
Ministre du Plan, de la Restructuration économique et de la Promotion
de l'Emploi **M. Albert Tévoédjré**
Ministre de la Culture et des Communications **M. Séverin Adjovi**
Ministre de l'Education nationale et de la Recherche scientifique **Mme Conceptia Ouinsou**
Ministre du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme **Mme Marie Elyse Gbédou**
Ministre de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme **M. Sylvain Akindès Adépkédjou**
Ministre des Travaux publics et des Transports **M. Joseph Attin**
Ministre de la Santé **Mme Marina Massougbodji**
Ministre de la Jeunesse et des Sports **M. Damien Alahassa**
Ministre de l'Energie, des Mines et de l'Hydraulique **M. Félix Essou Dansou**
Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation
et des Droits de l'Homme **M. Joseph Gnonlonfoun**
Ministre des Affaires étrangères et de la Coopération **M. Antoine Idji Kolawolé**
Ministre de l'Industrie, des Petites et Moyennes Entreprises **M. John Igué**
Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité et de l'Administration territoriale **M. Daniel Tawéna**
Ministre de la Protection sociale et de la Condition féminine **Mme Ramatou Baba-Moussa**
Ministre de la Fonction publique et de la Réforme administrative **M. Ousmane Batoko**
Ministre du Développement rural **M. Saka Saley**

BURKINA

4 mars 1998 - Ouverture à Ouagadougou de la première session ordinaire de l'année 1998 de l'Assemblée Nationale.

5 mars 1998 - Tenue à Ouagadougou de la Conférence ouest africaine sur la gestion intégrée des ressources en eau, organisée par le Ministre burkinabé de l'environnement et de l'eau, avec l'appui de la coopération da-noise et du PNUD.

5 - 6 mars 1998 - Visite au Burkina du général James L. **Jamerson**, commandant en chef adjoint des forces armées américaines en Europe.

- Séjour au Burkina du Prince Karim **Aga Khan**, 49ème Imam héréditaire des musulmans chiites ismaïlis, sur invitation du Président du Faso.

6 mars 1998 - Remise par Son Excellence **Mohamed Madani Al Azhah**, ambassadeur de la Libye au Burkina, d'un chèque de 1,8 milliard de F.CFA au Ministre des Affaires Etrangères. Cette somme représente la contribution de la Libye à la préparation du 34ème sommet des chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OUA prévu en Juin 1998 à Ouagadougou.

8 mars 1998 - Célébration de la journée internationale de la Femme sur le thème : " La propreté, gestion de notre cadre de vie, la réponse des femmes ".

9 mars 1998 - Tenue à Ouagadougou de la première réunion du groupe thématique du Programme d'action sous régional (PASR) de l'Afrique de l'Ouest, dans le cadre de la lutte contre la désertification. La réunion a été organisée par la CEDEAO et le CILSS.

17 - 18 mars 1998 - Tenue à Bobo - Dioulasso d'une réunion de concertation entre les sociétés cotonnières et des chercheurs du Mali, du Togo, de Côte d'Ivoire, du Sénégal et du Burkina, pour définir un programme de lutte contre les insectes ravageurs.

19 mars 1998 - Tenue à Ouagadougou d'une journée - débat sur la filière bétail - viande, organisée dans le cadre de la conférence des ministres de l'agriculture et de l'élevage des pays d'Afrique de l'ouest et du centre, sous l'égide de la Coopération française et de l'Union européenne.

20 mars 1998 - Célébration au Burkina de la journée internationale de la francophonie sur le thème " Francophonie et droits de l'homme ".

- Ouverture à Ouagadougou du deuxième Festival International du Théâtre pour le Développement (FITD' 98), organisé par l'Atelier Théâtre Burkinabé.

23 - 26 mars 1998 - Tenue à Ouagadougou d'une réunion de concertation d'experts des pays membres de l'UEMOA sur la recherche d'une politique industrielle commune à l'Union.

26 mars 1998 - Signature de trois accords de financement entre :

· Le Ministre de l'Economie et des Finances et l'Ambassadeur du Canada au Burkina, pour un montant de 2,18 milliards de F.CFA destinés à couvrir les coûts directs et indirects de l'assistance technique et à soutenir les caisses populaires d'épargne et de crédit ;

· Le Ministre de l'Economie et des Finances et l'Ambassadeur de France au Burkina, d'un montant de 200 millions de F.CFA au titre d'une contribution de la France à l'organisation du 34ème sommet de l'OUA prévu à Ouagadougou en juin 1998 ;

· Le Ministre de l'Economie et des Finances et le Coordonnateur par intérim du Bureau de la

coopération suisse, d'un montant de 1,26 milliard de FCFA, destiné à soutenir les activités engagées par le programme FEER I (Fonds de l'Eau et de l'Equipement Rural).

4 avril 1998 - Le Président du Faso, Son Excellence Blaise Compaoré a reçu en audience le Ministre du développement rural, des ressources naturelles et de l'environnement de la Guinée Bissau, porteur d'un message du chef de l'Etat Bissau Guinéen.

10 avril 1998 - Visite de travail de Son Excellence Blaise Compaoré Président du Faso au Togo. Les entretiens avec Son Excellence Gnassingbé Eyadéma ont porté sur la recherche de solutions aux problèmes énergétiques et hydrauliques que connaissent les deux pays.

12 - 16 avril 1998 - Visite de travail et d'amitié de Son Excellence Blaise Compaoré, Président du Faso, en Libye et au Maroc. Ces visites entrent dans le cadre des excellentes relations que le Burkina entretient avec les deux pays.

15 avril 1998 - Réunion de concertation à Ouagadougou des onze pays de l'Afrique de l'ouest, couverts par le programme de lutte contre l'onchocercose, sur la surveillance et la lutte intégrée contre les maladies endémiques prioritaires y compris l'onchocercose.

16 - 17 avril 1998 - Réunion ordinaire à Ouagadougou de la commission politique et de l'administration générale de l'Assemblée Internationale des Parlementaires de Langue Française (AIPLF).

16 - 21 avril 1998 - Manœuvres militaires dénommées " Cohésion Kompienga 98 " réunissant les armées du Bénin, de la Côte d'Ivoire, du Ghana, du Niger, du Nigéria, du Togo et du Burkina Faso dans le but d'une meilleure cohésion pour être efficace lors des missions de maintien de la paix.

18 - 25 avril 1998 - Tenue de la neuvième édition de la Semaine Nationale de la Culture (SNC) " Bobo 98 ", sur le thème : " Favoriser et valoriser la rencontre des expressions artistiques ".

22 - 25 avril 1998 - Visite d'amitié et de travail de Son Excellence Blaise Compaoré, Président du Faso, en Malaisie, en vue d'accélérer la finalisation d'un accord commercial et celui sur les investissements déjà élaboré par les deux pays.

27 avril 1998 - Arrestation à Ouagadougou de M. Alphonse N'tezilyayo, ex-Colonel et ancien chef de la police militaire rwandaise. Il sera extradé à Arusha, en Tanzanie, devant le Tribunal Pénal International pour y répondre des accusations de génocide et de crime contre l'humanité.

29 avril 1998 - Début de la Tournée de Son Excellence Blaise Compaoré, Président du Faso, en Afrique Orientale et Australe. Cette tournée entre dans le cadre des préparatifs du 34ème sommet de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) que le Burkina abritera du 8 au 10 juin 1998.

1er mai 1998 - Rétrocession partielle de l'emprunt d'Etat pour un montant de 179.450.000 F.CFA aux associations et groupements du secteur informel de la commune de Ouagadougou, au cours d'une cérémonie présidée par le Ministre de l'Economie et des Finances.

12 mai 1998 - Rencontre de concertation entre le gouvernement et la Banque Mondiale sur l'évaluation du portefeuille des projets financés par cette institution au Burkina.

-Tenue à Ouagadougou de la première réunion des experts de l'UEMOA en matière de transport maritime, pour préparer celle des ministres en charge de ce domaine.

22 mai 1998 - Le Président du Faso, Son Excellence Blaise Compaoré a reçu en audience le Gouverneur de la BCEAO, venu lui faire le point de la situation de l'UMOA aux termes de l'année 1997.

COTE D'IVOIRE

11 - 13 mars 1998 - Réunion à Yamoussoukro des Ministres des Affaires Etrangères, de l'Intérieur et de la Défense, des pays membres de la CEDEAO.

15 - 18 mars 1998 - Visite de Son Altesse Royale la Princesse Anne d'Angleterre.

17 mars 1998 - Audience accordée par le Chef de l'Etat au Président de la BOAD, M. Yayi Boni.

20 mars 1998 - Ouverture de la première session ordinaire du Conseil Economique et Social.

23 mars 1998 - Signature d'une convention de prêt entre la CFD et la Côte d'Ivoire d'un montant de 30 milliards de F.CFA dans le cadre de l'accord conclu avec les banques du Club de Londres.

24 mars 1998 - Inauguration de la deuxième tranche de la Centrale Thermique CIPREL d'une capacité de 110 MW.

30 mars 1998 - Pose de la première pierre de la Centrale Thermique d'Azito d'une capacité de 420 MW, par le Premier Ministre.

4 - 7 avril 1998 - Le Secrétaire d'Etat Canadien pour l'Amérique Latine et l'Afrique, Monsieur David Killgour conduit une mission de développement des affaires en Côte d'Ivoire.

9 avril 1998 - Signature de l'accord de partage de production d'hydrocarbures sur les Blocs CI - 26 et CI - 40 en présence du Premier Ministre Daniel Kablan Duncan, du Ministre Ezan Akélé et de l'Ambassadeur du Canada, Mme Suzanne La Porte.

16 avril 1998 - Inauguration du Marché de Gros de Bouaké par le Président de la République, Son Excellence Monsieur Henri Konan Bédié.

21 - 24 avril 1998 - Visite officielle du Chef de l'Etat Guinéen, Son Excellence le Général Lansana Conté et son épouse.

23 - 24 avril 1998 - Signature d'un accord d'allègement de la dette publique de Côte d'Ivoire avec les pays créanciers réunis au sein du Club de Paris.

29 avril 1998 - Ouverture de la première session ordinaire de l'Assemblée Nationale.

4 mai 1998 - Installation officielle de la " Commission Nationale de la Qualité " par le Premier Ministre Daniel Kablan Duncan.

12 - 13 mai 1998 - Conférence à Yamoussoukro des Présidents Directeurs Généraux et Directeurs Généraux des entreprises d'électricité d'Afrique.

13 - 15 mai 1998 - Tenue à Abidjan des négociations intergouvernementales ivoiro-allemandes.

18 mai 1998 - Signature d'un protocole d'accord d'un montant de 250 millions accordée par la FAO à la Côte d'Ivoire dans le cadre de la lutte contre d'éventuelles épizooties de peste porcine africaine.

25 - 29 mai 1998 - Assemblées Annuelles de la BAD et du FAD.

28 mai 1998 - La commission des affaires générales et institutionnelles adopte le projet de loi portant révision de la constitution.

- Don du Japon à la Côte d'Ivoire de 138 nouvelles classes : cérémonie de remise des clés au Premier Ministre Daniel Kablan Duncan à Dimbokro.

30 mai 1998 - Inauguration de deux usines de transformation d'anacarde et de riz à Odienné par le Premier Ministre.

MALI

4 mars 1998 - Adoption par le Conseil des Ministres des projets de textes portant ratification :

- du protocole relatif aux conditions d'application du prélèvement communautaire de solidarité signé à Abidjan le 27 juillet 1997.
- des accords de prêts, signés le 17 décembre 1997 à Abidjan, entre le Mali et le Fonds Africain de Développement (FAD), en vue du Financement du Programme d'Appui à la Gestion Economique 1996-1998 d'une part, et du Projet Education III d'autre part.

10 mars 1998 - Ouverture de la 5ème session de la Grande Commission Mixte de Coopération Mali-Egypte, sous la présidence du Ministre Malien des Affaires Etrangères et des Maliens de l'Extérieur et du Ministre Egyptien des Affaires Etrangères.

24 mars 1998 - Ouverture à la Direction Nationale de la Dette Publique d'un atelier régional organisé par le CILSS et le Club du Sahel, sur le thème " Décentralisation et renforcement des capacités locales au Sahel ".

- Ouverture au palais des Congrès de Bamako, des travaux de la première session du Comité Interparlementaire de l'UMOA ;

- Tenue dans les locaux de l'Agence Principale de la BCEAO pour le Mali, de la 28ème session ordinaire du Conseil d'Administration de la BOAD, sous la Présidence de M. Yayi Boni, Président de la BOAD.

25 mars 1998 - Ouverture au centre Régional de l'Energie Solaire du Forum Panafricain du Programme Solaire Mondial de l'UNESCO, en présence des Présidents Alpha Oumar Konaré du Mali, et Ibrahim Maïnassara Baré du Niger.

- Réunion du Conseil d'Administration de la BCEAO, sous la Présidence de M. Charles Konan Banny, Gouverneur de la BCEAO.

- Installation solennelle du Comité Interparlementaire de l'UMOA, en présence des Présidents Alpha Oumar Konaré du Mali et Gnassingbé Eyadéma du Togo.

27 mars 1998 - Réunion du Conseil des Ministres de l'UMOA.

8 avril 1998 - Le Gouvernement allemand remet aux autorités maliennes un important lot de matériel médical et de médicaments d'une valeur de 1,2 milliard de F.CFA portant notamment sur du matériel de réanimation, de perfusion et un amplificateur de brillance.

17 avril 1998 - La Mission Française de Coopération annonce la place de premier rang acquise par la France au titre des partenaires bilatéraux du Mali, du fait des 4,1 milliards de F.CFA d'aide publique au développement accordés en 1997 à l'Etat malien.

27 avril 1998 - La Société d'Energie du Mali (EDM) annonce la hausse prochaine des tarifs d'électricité et d'eau de 12 % et 30 % respectivement.

- Le Gouvernement et l'Union Nationale des Travailleurs du Mali (UNTM) signent un accord prévoyant une hausse de 5% des salaires des agents de l'Etat à compter du 1er juillet 1998.

7 mai 1998 - Le Président Alpha Oumar Konaré se rend aux Etats-Unis, où il recevra le titre de " Doctor of Humanities " de l'Université d'Etat de Michigan.

21 mai 1998 - Le Mali devient membre de l'Organisation Internationale des Migrations.

27 mai 1998 - Arrivée de M. Charles Josselin, ministre français délégué à la Coopération et à la Francophonie, pour une visite officielle de 48 heures au Mali.

30 mai 1998 - Signature d'un accord créant un Comité Franco-malien sur les migrations et d'une convention d'Appui à la sécurité générale, lors de la visite au Mali de M. Charles Josselin.

NIGER

3 mars 1998 - Cérémonie d'ouverture du colloque national tripartite U.S.T.N.-C.I.S.L-Banque Mondiale, sur le thème " la problématique du dialogue social au Niger.

6 mars 1998 - Ouverture de la première session de l'Assemblée Nationale pour l'année 1998.

18 mars 1998 - Débrayages dans la fonction publique pour des revendications salariales.

20 mars 1998 - Célébration de la Journée Mondiale de la Francophonie.

25 mars 1998 - Reprise des activités académiques à l'Université Abou Moumouni Dioffo.

31 mars 1998 - Désignation du vingt et unième Chef de province du Gobir en la personne de Monsieur Abou Labo Marafa, qui succède ainsi à El Hadji Agada Nagogo décédé le 18 décembre 1997.

16 avril 1998 - Décès à l'Hôpital de Niamey de Monsieur Djibo Bakary, premier Maire de Niamey et leader de l'UDFP - Sawaba.

21 avril 1998 - Examen par le Conseil d'Administration du FMI du dossier du Niger.

30 avril 1998 - Déblocage de la deuxième tranche de la FASR, d'un montant de 7.831.255.740 F.CFA.

4 mai 1998 - Ouverture de la 3ème édition des Rencontres du Cinéma Africain de Niamey (RECAN).

5 mai 1998 - Examen et adoption par l'Assemblée Nationale de la modification de l'ordonnance n° 92-45 du 16 septembre 1992 portant code pétrolier.

18 mai 1998 - Le Niger célèbre la Journée Internationale des Musées.

22 mai 1998 - Ouverture du 6ème séminaire inter - régional d'harmonisation des Programmes de Mathématiques des pays francophones d'Afrique et de l'Océan Indien.

SENEGAL

2 mars 1998 - Adoption par l'Assemblée Nationale de la loi organique remplaçant l'article L. 0117 du code électoral et portant le nombre de Députés de 120 à 140.

3 - 6 mars 1998 - Visite officielle du Grand Maître de l'Ordre Souverain de Malte, le Prince Fra Andrew Bertie.

3 - 7 mars 1998 - Tenue du 1er Salon Ouest - Africain de la Pêche et de l'Industrie Maritime (SOPIMAR).

6 mars 1998 - Octroi au Sénégal par le Fonds saoudien de Développement d'une subvention d'un montant de 3,5 milliards de F.CFA, destinée au forage de puits.

8 mars 1998 - Célébration de la 19ème journée internationale de la Femme.

9 mars 1998 - Cérémonie d'ouverture du colloque international sur le thème : " Conseil d'Etat et Etat de droit - la contribution des hautes juridictions administratives à l'édification de l'Etat de droit ", présidée par le Chef de l'Etat M. Abdou Diouf.

10 - 13 mars 1998 - Tenue du 22ème Conseil statutaire de l'Association de Gestion des Ports de l'Afrique de l'Ouest et du Centre (AGPAOC).

11 - 13 mars 1998 - L'Assemblée Nationale se réunit en séance plénière pour l'étude des lois n° 98-14 portant création de la Cour de discipline financière, 98-15 portant sur les sanctions pénales relatives aux infractions contenues dans l'Acte uniforme sur les sociétés commerciales et les Groupements d'Intérêt Economique, 98-12 et 98-16 portant modification du Code des obligations civiles et commerciales.

20 mars 1998 - Ouverture de la 4ème session extraordinaire de l'Assemblée Nationale pour l'examen de 14 projets de lois portant notamment sur le Service Civique National, les droits d'entrée inscrits au Tarif des douanes, le Code général des impôts, les opérations usuraires, les hydrocarbures et le code de la pêche maritime.

- Démission du Gouvernement des 5 Ministres du Parti Démocratique Sénégalais (PDS).
- Célébration de la journée internationale de la francophonie.

21 - 22 mars 1998 - Visite d'amitié et de travail du Président malien, M. Alpha Oumar Konaré.

22 mars 1998 - Célébration de la journée internationale de l'Eau sur le thème " eaux souterraines, ressources invisibles ".

24 mars 1998 - Le Conseil des Ministres adopte la loi portant Code de la Pêche Maritime.

27 mars 1998 - Le Président de l'Assemblée Nationale, M. Cheikh Abdoul Khadre Cissokho, se rend à Bamak pour prendre part à la cérémonie d'installation du Comité interparlementaire de l'UEMOA.

30 mars 1998 - Privatisation de la Société Sénégalaise des Phosphates de Thiès (SSPT) dont la totalité du capital est rachetée par une société espagnole dénommée " TOLSA ".

31 mars 1998 - Arrivée au Sénégal du Président des Etats-Unis d'Amérique, M. William Jefferson Clinton accompagné de son épouse, pour une visite officielle de deux jours.

1er avril 1998 - Signature d'un accord sur le transport aérien entre les gouvernements des Etats-Unis d'Amérique et du Sénégal.

3 avril 1998 - Adoption par l'Assemblée Nationale, au cours de sa 4ème session extraordinaire, des textes ci-après :

- Loi n° 98-31 relative aux activités d'importation, de raffinage, de stockage, de transport et de distribution des hydrocarbures ;

- Loi n° 98-33 relative à la répression des opérations usuraires et aux taux d'intérêts ;
- Loi n° 98-34 et 98-37 modifiant et complétant certaines dispositions du Code général des Impôts ;
- Loi n° 98-35 instituant des surtaxes à l'importation de certains produits ;
- Loi n° 98-36 portant modification des droits d'entrée inscrits au tarif des douanes.

4 avril 1998 - Célébration du 38ème anniversaire de l'acquisition du Sénégal à l'Indépendance.

9 - 10 avril 1998 - Le Ministre de la Justice, Garde des Sceaux, M. Jacques Baudin participe à Libreville à la réunion du Conseil des Ministres de l'Organisation pour l'Harmonisation du Droit des Affaires en Afrique (OHADA).

14 avril 1998 - La Société des Brasseries de l'Ouest Africain (SOBOA) émet un emprunt obligataire d'un montant de 2,5 milliards de F.CFA au taux d'intérêt de 7,45 % l'an.

20 avril 1998 - Entrée en vigueur de la loi n° 98-36 relative à la modification des droits d'entrée inscrits au tarif des douanes.

21 avril 1998 - Le Conseil d'Administration du FMI approuve un nouvel accord au titre de la FAS-R d'un montant global de 86 milliards de F.CFA pour la période 1998 - 2000, avec des tirages annuels d'environ 28,7 milliards de F.CFA.

23 - 24 avril 1998 - Les bailleurs de fonds réunis à Paris au cours de la 4ème réunion du Groupe Consultatif se sont engagés à soutenir les réformes économiques et le Programme d'Investissement Prioritaire du Sénégal, pour un montant global de l'ordre de 1.200 milliards de F.CFA sur la période 1998 - 2000.

24 avril 1998 - Le Chef de l'Etat quitte Dakar pour Bamako en vue de prendre part, avec ses homologues de Mauritanie et du Mali, au 12ème sommet de l'OMVS.

24 - 30 avril 1998 - Tenue à Dakar de la Biennale de l'Art africain contemporain ouverte sous la présidence du Chef de l'Etat.

27 avril 1998 - Tenue d'un séminaire régional organisé par le Bureau International du Travail sur le thème : " les réformes économiques, l'emploi et le rôle des partenaires sociaux ".

30 avril 1998 - Agrément par le Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers de l'UEMOA, de la 1ère Société de Gestion et d'Intermédiation (SGI) du Sénégal, dénommée Cabinet de Gestion Financière et de Bourse S.A. (CGF Bourse).

- Cérémonie de présentation par la mission résidente de la Banque Mondiale à Dakar, d'un document intitulé " Stratégie d'assistance au Sénégal ".

5 - 6 mai 1998 - Tenue à Dakar d'une rencontre internationale sur le thème " changement d'utilisation des terres et foresterie : évolution des méthodes d'estimation du stock et de l'émission de carbone ".

9 mai 1998 - Le Chef de l'Etat, M. Abdou Diouf, se rend au Caire pour prendre part à la 8ème rencontre au sommet du groupe des 15 (G 15).

- Baisse des prix des produits pétroliers dans le cadre de la réforme du secteur des hydrocarbures.

11 mai 1998 - Signature d'une convention d'un montant de 1,4 milliard de F.CFA entre l'Agence de Développement Municipal (ADM) et la Commune de Ziguinchor.

14 mai 1998 - Le Sénégal reçoit de l'Inde un don de 100 tracteurs dans le cadre du projet de développement agricole sénégalais-indien dont l'accord a été signé en février 1997 lors de la visite du Président Abdou Diouf dans ce pays.

- Ouverture de la 1ère session du Conseil Economique et Social, sous la présidence du Chef de l'Etat, M. Abdou Diouf.

15 mai 1998 - Signature d'un accord de financement entre le Sénégal et le PNUD relatif au Programme national de Lutte contre la Pauvreté d'un montant global de 4,5 milliards de F.CFA pour la période triennale 1998 - 2000.

16 - 17 mai 1998 - Visite d'amitié et de travail à Dakar du Président du Burkina Faso, M. Blaise Compaoré.

22 mai 1998 - Signature entre la Banque Mondiale et la République du Sénégal d'un accord de crédit d'un montant de 60 milliards de F.CFA destiné au financement du programme sectoriel de l'énergie.

25 mai 1998 - Signature entre le Japon et la République du Sénégal d'un accord de crédit d'un montant de 19,5 milliards de F.CFA dans le cadre du programme de construction de salles de classe dans l'enseignement élémentaire et du projet d'approvisionnement en eau en milieu rural.

TOGO

2 mars 1998 - Inauguration et réception définitive du Collège d'Enseignement Général de Cinkassé. D'un coût global de 5.858.000 F.CFA, la construction de l'établissement a été financée par l'organisation " Self-Help " des Etats-Unis d'Amérique, tandis que les travaux de finition ont été réalisés avec l'aide de l'ONG Borne Fondén.

3 mars 1998 - Le Togo et la FAO ont signé une convention de financement d'un montant de 135.600.000 F.CFA pour le démarrage rapide du projet de lutte contre la peste porcine au Togo.

5 mars 1998 - Lancement officiel du volet agricole du programme de développement de la Préfecture de l'Avé. Il s'agit d'un projet vivrier financé à hauteur de 250 millions de F.CFA par le Fonds d'Entraide et de Garantie du Conseil de l'Entente et qui vise à venir en aide aux divers groupements d'exploitants agricoles à travers des prêts.

3 avril 1998 - Installation officielle à Lomé des membres de la Chambre Consulaire Régionale (CCR) de l'UEMOA.

10 - 11 avril 1998 - Les Présidents Compaoré, Kérékou et Eyadéma se sont concertés à Pya dans la Préfecture de la Kozah afin de trouver des solutions appropriées à la grave crise énergétique qui frappe actuellement les pays de la sous-région.

16 - 18 avril 1998 - Tenue à Lomé de la 15ème session ordinaire du Conseil des Ministres du CAMES (Conseil Africain et Malgache de l'Enseignement Supérieur).

20 - 22 avril 1998 - Tenue à Lomé de la première réunion du Bureau du Comité Interparlementaire de l'UEMOA (CIP-UEMOA).

20 avril 1998 - Tenue à Lomé du 39ème Conseil d'Administration du Fonds de la CEDEAO.

27 avril 1998 - Célébration du 38ème anniversaire de l'accession à la souveraineté internationale du Togo.

1er mai 1998 - Une convention de subvention a été signée entre le Gouvernement togolais et l'Agence Française de Développement (AFD) pour financer la réhabilitation partielle de l'une des deux turbines à gaz de la centrale thermique de Lomé. Cette réhabilitation permettra d'apporter environ 21 MW de puissance supplémentaire au Togo.

11 mai 1998 - La Banque Mondiale vient de décaisser au profit du Togo, la deuxième tranche du Crédit d'Ajustement et de Relance Economique (CARE) d'un montant de 10,3 milliards de F.CFA. Elle est destinée à soutenir et à renforcer les réformes structurelles engagées par le gouvernement.

14 mai 1998 - La République de Corée fait don au Gouvernement togolais de deux (2) véhicules et quatre (4) micro-ordinateurs d'une valeur de 50 millions de F.CFA.

15 mai 1998 - Le Japon fait don au Togo de 765 millions de FCFA destinés à la fourniture de riz japonais et chinois. Ce don s'inscrit dans le cadre du projet " Aide alimentaire KR 1997 ".

18 mai 1998 - La France alloue 2,4 milliards de F.CFA à la filière togolaise café - cacao. Cette subvention entre dans le cadre du projet d'appui aux organisations agricoles de producteurs de café et cacao, secteur en pleine libéralisation.

20 mai 1998 - L'Organisme Christoffel Blindenmission (CBM) fait don au Togo de 2 mini - bus de 15 places de marque Toyota, 10 tricycles et un ensemble d'instruments de musique. Ce lot de matériel d'un coût total de 22.481.638 de F.CFA, est destiné à des institutions s'occupant des personnes handicapées.

22 mai 1998 - La France fait don à la Haute Autorité de l'Audio - visuel et de la Communication (HAAC) d'un

lot de matériel composé d'un micro-ordinateur (multi - média), 7 postes-radios cassettes, 3 postes-téléviseurs, 3 magnétoscopes, 50 cassettes-vidéo, 100 cassettes-audio et 10 chrono-électriques estimés à 5.000.000 de F.CFA.

- La France fait don à la Cour Constitutionnelle de 3 ensembles informatiques complets, d'une photocopieuse et d'une machine à écrire d'un coût total de 10 millions de F.CFA.

- Aux termes d'une convention de coopération militaire signée à l'Ecole du Service de Santé des Armées de Lomé (ESSAL), la France s'engage à prendre en charge le coût financier des stagiaires des autres pays africains admis à l'ESSAL.

- Dans son programme de santé et dans le cadre de sa coopération avec le Ministère de la Santé, l'UNICEF fait don au Togo de 4 véhicules et de 6 motos Yamaha.

REPERTOIRE LEGISLATIF

5 - ECHANGES-IMPORTATIONS- DISTRIBUTION

51 - Réglementation générale du commerce et de la distribution

BURKINA

51.0 Décret n° 96-62 du 14 mars 1996 fixant les modalités d'application de la loi n° 94-15 du 5 mai 1994 portant organisation de la concurrence au Burkina.

J.O. / B.F. du 28.03.96, p. 649.

BURKINA

51.0 Arrêté n° 95-27 du 5 avril 1995 fixant les modalités d'inspection des produits destinés à la consommation au Burkina.

J.O. / B.F. du 13.04.95, p. 857.

BURKINA

51.0 Décret n° 96-63 du 14 mars 1996 relatif à l'exercice du droit de transaction en matière d'infraction à la réglementation de la concurrence.

J.O. / B.F. du 28.03.96, p. 562.

BURKINA

51.0 Arrêté n° 95-98 du 5 avril 1995 portant fixation des caractéristiques des profilés et des tôles galvanisées ou aluzine destinés à la consommation au Burkina.

J.O. / B.F. du 13.04.95, p. 858.

BURKINA

51.0 Arrêté n° 95-26 du 5 avril 1995 fixant la liste des produits concernés par le décret n° 94-14 du 6 janvier 1994, portant institution d'un certificat national de conformité des produits destinés à la consommation au Burkina.

J.O. / B.F. du 13.04.95, p. 857.

BURKINA

51.0 Arrêté n° 95-29 du 5 avril 1995 portant fixation des caractéristiques des tissus écrus, imprimés, teints ou blanchis destinés à la consommation au Burkina.

J.O. / B.F. du 13.04.95, p. 859.

5 - ECHANGES-IMPORTATIONS- DISTRIBUTION (suite)

BURKINA

- 51.0 Décret n° 96-64 du 14 mars 1996 portant composition et fonctionnement de la Commission nationale de la Concurrence et de la Consommation.
J.O. / B.F. du 28.03.96, p. 653.

COTE D'IVOIRE

- 51.0 Loi n° 91-999 du 27 décembre 1991 relative à la concurrence.
J.O. / C.I. du 16.01.92, p. 54.

COTE D'IVOIRE

- 51.0 Décret n° 92-15 du 8 janvier 1992 portant organisation du Ministère de l'Industrie et du Commerce.
J.O. / C.I. du 13.02.92, p. 147.

COTE D'IVOIRE

- 51.0 Décret n° 92-50 du 29 janvier 1992 portant réglementation de la concurrence et des prix.
J.O. / C.I. du 05.03.92, p. 208.
- 51.0 Décret n° 92-83 du 17 février 1992 portant modification de la détermination des procédures d'agrément et des modalités de calcul de la prime à l'exportation.
J.O. / C.I. du 05.03.92, p. 203.

NIGER

- 51.0 Arrêté n° 07 du 28 juin 1993 portant modification de l'arrêté n° 35 du 17 septembre 1992, relatif à la réglementation des importations et des exportations au Niger.
J.O. / N. du 01.08.93, p. 106.

52 - Réglementation des prix de vente

BURKINA

- 52.0 Arrêté n° 94-68 du 24 mars 1994 portant fixation des prix de vente des produits de la Société des Brasseries du Burkina (BRAKINA) dans les bars et buvettes.
J.O. / B.F. du 07.04.94, p. 513.

BURKINA

- 52.0 Arrêté n° 94-69 du 24 mars 1994, portant fixation des prix de vente des produits de la Société Industrielle du Faso (SIFA).
J.O. / B.F. du 07.04.94, p. 513.

BURKINA

- 52.0 Arrêté n° 94-70 du 24 mars 1994, portant fixation des prix de vente des produits de la Nouvelle Confiserie du Burkina (NOCOB).
J.O. / B.F. du 07.04.94, p. 514.

BURKINA

- 52.0 Arrêté n° 94-80 du 11 avril 1994 portant fixation des prix de vente des hydrocarbures.
J.O. / B.F. du 21.04.94, p. 580.

5 - ECHANGES-IMPORTATIONS- DISTRIBUTION (suite)

BURKINA

- 52.0 Arrêté n° 94-81 du 11 avril 1994 portant composition des structures de prix des hydrocarbures.
J.O. / B.F. du 21.04.94, p. 581.

COTE D'IVOIRE

- 52.0 Décret n° 92-50 du 29 janvier 1992 portant réglementation de la concurrence et des prix
J.O. / C.I. du 05.03.92, p. 208.

COTE D'IVOIRE

- 52.0 Décret n° 92-318 du 15 mai 1992 abrogeant le décret n° 89-1241 du 22 novembre 1989 déterminant les différentes qualités de tabacs et en fixant le prix d'achat aux producteurs.
J.O. / C.I. du 25.06.92, p. 534.

COTE D'IVOIRE

- 52.0 Décret n° 94-595 du 2 novembre 1994 portant abrogation des décrets n° 94-19 du 13 janvier 1994 et n° 94-42 du 11 février 1994 portant blocage et assouplissement du blocage des prix et marges de certains produits et services.
J.O. / C.I. du 10.11.94, p. 880.

NIGER

- 52.0 Arrêté n° 10 du 3 mars 1993, fixant le prix plafond de vente de la viande, de la volaille, du poisson, des fruits et légumes sur les marchés de la Communauté urbaine de Niamey.
J.O. / N. du 15.03.93, p. 162.

53 - Réglementation des importations

COTE D'IVOIRE

- 53.0 Arrêté n° 931 du 5 décembre 1992 portant création d'une commission de réflexion sur la révision de la loi n° 86-485 du 1er juillet 1996 portant obligation d'assurance des biens et marchandises de toute nature à l'importation.
J.O. / C.I. du 23.01.92, p. 79.

COTE D'IVOIRE

- 53.0 Décret n° 93-313 du 11 mars 1993 portant application de la loi n° 91-999 du 27 décembre 1991 relative à la concurrence, en ce qui concerne les conditions d'entrée en Côte d'Ivoire des marchandises étrangères de toute nature et de toute provenance, ainsi que les conditions d'exportation et de réexportation des marchandises à destination de l'étranger.
J.O. / C.I. du 15.04.93, p. 290.

COTE D'IVOIRE

- 53.0 Arrêté interministériel n° 38 du 12 mars 1993 portant application du décret n° 93-313 du 11 mars 1993 abrogeant et remplaçant le décret n° 92-51 du 29 janvier 1992 déterminant les conditions d'entrées en Côte d'Ivoire des marchandises étrangères de toute origine et de toute provenance ainsi que les conditions d'exportation des marchandises à destination de l'étranger.
J.O. / C.I. du 15.04.93, p. 300.

NIGER

- 53.0 Arrêté n° 07 du 28 juin 1993 portant modification de l'arrêté n° 35 du 17 septembre 1992, relatif à la réglementation des importations et des exportations au Niger.
J.O. / N. du 01.08.93, p. 106.

54 - Réglementation particulière de certains commerces

COTE D'IVOIRE

- 54.1 Arrêté n° 248 du 26 décembre 1992 relatif aux maladies rendant le lait impropre à la consommation humaine.
J.O. / C.I. du 23.01.92, p. 81.

5 - ECHANGES-IMPORTATIONS- DISTRIBUTION (suite)

COTE D'IVOIRE

- 54.1 Arrêté n° 27 du 26 décembre 1992 relatif aux transvasements de lait pasteurisé.
J.O. / C.I. du 23.01.92, p. 81.

COTE D'IVOIRE

- 54.1 Arrêté n° 249 du 26 décembre 1992 relatif à l'autorisation des procédés de pasteurisation.
J. O. / C.I. du 09.04.92, p. 309.

COTE D'IVOIRE

- 54.1 Arrêté interministériel n° 16 du 25 janvier 1993 portant application du décret n° 83-808 du 3 août 1983 en ce qui concerne les laits en poudre ou laits secs.
J.O. / C.I. du 04.03.93, p. 182.

COTE D'IVOIRE

- 54.1 Arrêté n° 15 du 25 janvier 1993, relatif à la dénomination des laits pasteurisés et des laits stérilisés et aromatisés.
J.O. / C.I. du 25.02.93, p. 155.

COTE D'IVOIRE

- 54.1 Décret n° 93-312 du 11 mars 1993 fixant les conditions d'exercice des professions touchant au commerce des animaux, des denrées animales et d'origine animale destinés à la consommation humaine.
J.O. / C.I. du 08.04.93, p. 277.

COTE D'IVOIRE

- 54.1 Arrêté interministériel n° 35 du 8 avril 1993 portant application du décret n° 93-312 du 11 mars 1993 fixant des conditions d'exercice des professions touchant au commerce des animaux, des denrées animales et d'origine animale destinés à la consommation humaine.
J.O. / C.I. du 03.06.93, p. 416.

COTE D'IVOIRE

- 54.1 Arrêté interministériel n° 295 du 11 octobre 1994 relatif à la détermination de la température de conservation des laits, des produits laitiers et dérivés.
J.O / C.I. du 22.12.94, p.1016.

COTE D'IVOIRE

- 54.1 Arrêté interministériel n° 301 du 13 octobre 1994 portant condition d'agrément des laboratoires d'analyse bactériologique et physicochimique du lait et des produits laitiers.
J.O. / C.I. du 22.12.94, p. 1017.

MALI

- 54.1 Arrêté n° 1640 du 21 octobre 1996 portant modification du taux de la Taxe Conjoncturelle à l'importation (T.C.I.) sur le sucre.
J.O. / M. du 31.10.96, p. 736.

NIGER

- 54.1 Arrêté n° 10 du 3 mars 1993, fixant le prix plafond de vente de la viande, de la volaille, du poisson, des fruits et légumes sur les marchés de la Communauté urbaine de Niamey.
J.O. / N. du 15.03.93, p. 162.

5 - ECHANGES-IMPORTATIONS- DISTRIBUTION (suite)

COTE D'IVOIRE

- 54.3 Arrêté interministériel n° 26 du 9 février 1993 fixant la liste des catégories de produits cosmétiques et de produits d'hygiène corporelle.
J.O. / C.I. du 15.04.93, p. 302.

COTE D'IVOIRE

- 54.3 Arrêté interministériel n° 27 du 9 février 1993 relatif aux substances dont l'usage est prohibé dans les produits d'hygiène corporelle.
J.O. / C.I. du 22.04.93, p. 319.

COTE D'IVOIRE

- 54.3 Arrêté interministériel n° 28 du 9 février 1993, relatif à la qualification professionnelle des responsables de la fabrication, du conditionnement de l'importation des contrôles de qualité de la détection et de la surveillance des stocks de matières premières et de produits finis en ce qui concerne les produits cosmétiques et les produits d'hygiène corporelle.
J.O. / C.I. du 29.04.93, p. 334.

COTE D'IVOIRE

- 54.3 Arrêté n° 351 du 7 novembre 1994 portant enregistrement de la spécialité pharmaceutique Solumag, soluté buvable en sachet, des laboratoires Boehringer Ingelheim, France, en vue de son débit en Côte d'Ivoire.
J.O. / C.I. du 22.12.94, p. 1019.

COTE D'IVOIRE

- 54.3 Arrêté n° 370 du 7 novembre 1994 portant enregistrement de la spécialité pharmaceutique pregnatal comprimé, des laboratoires Seanpharm A. S. Danemark, en vue de son débit en Côte d'Ivoire.
J.O. / C.I. du 22.12.94, p. 1019.

NIGER

- 54.3 Arrêté n° 2 du 2 février 1993, portant création d'un comité technique des spécialités pharmaceutiques.
J.O. / N. du 15.02.93, p. 127.

TOGO

- 54.3 Arrêté n° 62 du 9 juillet 1993 instituant les taux et les conditions de paiement de droits d'engagement des spécialités pharmaceutiques du Togo.
J.O. / T. du 01.07.93, p. 144.

NIGER

- 54.4 Ordonnance n° 92-54 du 10 novembre 1992, relative au contrôle des titres et au poinçonnage des bijoux et objets d'art en or et en argent.
J.O. / N. du 01.01.93, p. 4.

SENEGAL

- 54.4 Arrêté interministériel n° 1061 du 15 février 1994 fixant les prix des hydrocarbures à la consommation à compter de la date du 23 janvier 1994.
J.O. / S. du 03.09.94, p. 404.

BURKINA

- 54.5 Arrêté n° 93-44 du 28 juillet 1993 portant composition des structures des prix des hydrocarbures liquides.
J.O. / B.F. du 29.07.93, p. 1205

5 - ECHANGES-IMPORTATIONS- DISTRIBUTION (suite et fin)

BURKINA

- 54.5 Décret n° 94-012 du 5 janvier 1994 promulguant la loi n° 93-36 du 3 décembre 1993, portant suppression de la taxe sur les carburants et les lubrifiants.

J.O. / B.F. du 06.01.94, p. 17.

BURKINA

- 54.5 Arrêté n° 94-3 (bis) du 17 janvier 1994, portant composition des structures de prix des hydrocarbures.

J.O. / B.F. du 24.02.94, p. 207.

BURKINA

- 54.5 Arrêté n° 94-4 (bis) du 18 janvier 1994, portant fixation des prix de vente des hydrocarbures.

J.O. / B.F. du 24.02.94, p. 209.

BURKINA

- 54.5 Arrêté n° 94-5 (bis) du 19 janvier 1994 portant fixation des prix du gaz butane et énumération des éléments des structures de ces prix (régularisation).

J.O. / B.F. du 20.01.94, p. 70.

BURKINA

- 54.5 Arrêté n° 94-27 du 31 janvier 1994 portant libéralisation du tarif de transport routier des hydrocarbures.

J.O. / B.F. du 17.02.94, p. 167.

BURKINA

- 54.5 Arrêté n° 95-71 du 16 août 1995 portant fixation du taux de consigne des bouteilles de gaz butane.

J.O. / B.F. du 31.08.95, p. 2071.

BURKINA

- 54.5 Arrêté n° 95-72 du 16 août 1995 portant interchangeabilité des bouteilles de gaz butane.

J.O. / B.F. du 31.08.95, p. 2071.

NIGER

- 54.5 Arrêté n° 12 du 26 juillet 1993, portant fixation du prix de vente du détail du fuel oil domestique livré à la SONICCHAR à Annou d'Agadez.

J.O. / N. du 15.08.93, p. 144.

SENEGAL

- 54.5 Arrêté interministériel n° 1061 du 15 février 1994 fixant les prix des hydrocarbures à la consommation à compter de la date du 23 janvier 1994.

J.O. / S. du 03.04.94, p. 404.

BURKINA

- 54.7 Décret n° 94-330 du 8 septembre 1994 portant approbation des statuts de la Société des Hôtels de la Gare (S.H.G.).

J.O. / B.F. du 22.09.94, p. 1924.

6 - COMMUNICATIONS - TRANSPORTS

61 - Transports maritimes - Ports

BURKINA

- 61.0 Décret n° 95-356 du 19 septembre 1995 portant création d'un comité national de fret maritime.
J.O. / B.F. du 12.10.95, p. 2818.

COTE D'IVOIRE

- 61.0 Décret n° 94-291 du 25 mai 1994 portant aménagement des tarifs des auxiliaires des transports maritimes.
J.O. / C.I. du 30.06.94, p. 477.

COTE D'IVOIRE

- 61.0 Décret n° 91-850 du 18 décembre 1991 portant approbation des statuts modifiés de la Société Ivoirienne des Transports Maritimes (SITRAM).
J.O. / C.I. du 13.02.92, p. 148.

COTE D'IVOIRE

- 61.0 Arrêté n° 343 du 2 septembre 1994 portant reconnaissance de la qualité de compagnie nationale de navigation maritime au cabotage et affectation de droits de trafic à la société NAVICOM-SA.
J.O. / C.I. du 27.10.94, p. 834.

COTE D'IVOIRE

- 61.0 Décret n° 92-82 du 17 février 1992 portant modification de l'assiette de tarification des navires dans les ports d'Abidjan et de San Pédro.
J.O. / C.I. du 05.03.92, p. 215.

COTE D'IVOIRE

- 61.0 Décision n° 388 du 3 octobre 1994 portant exonération des compagnies maritimes hors conférence, du visa O.I.C.
J.O. / C.I. du 10.11.94, p. 876.

COTE D'IVOIRE

- 61.0 Décret n° 93-318 du 11 mars 1993 portant approbation de la convention de concession à la " SI-VOMAR " de l'exploitation de droits de trafic maritime ivoiriens.
J.O. / C.I. du 01.04.93, p. 267.

COTE D'IVOIRE

- 61.0 Décision n° 407 du 20 octobre 1994 portant suppression du visa de l'office Ivoirien des chargeurs (OIC) pour les compagnies maritimes hors conférence.
J.O. / C.I. du 20.10.94, p. 809.

COTE D'IVOIRE

- 61.0 Décret n° 93-319 du 11 mars 1993 portant affectation des droits de trafic maritime ivoiriens à la Société ivoirienne des Transports maritimes (SIS-TRAM).
J.O. / C.I. du 08.04.93, p. 283.

MALI

- 61.0 Décret n° 94-469 du 30 décembre 1994 portant réglementation du trafic maritime.
J.O. / M. du 15.02.95, p. 87.

6 - COMMUNICATIONS - TRANSPORTS (suite)

MALI

- 61.0 Arrêté interministériel n° 95-1537 du 27 juillet 1995 fixant les modalités d'application du décret n° 94-469 du 30 décembre 1994 portant réglementation du trafic maritime au Mali.

J.O. / M. du 15.09.95, p. 663.

COTE D'IVOIRE

- 61.1 Arrêté n° 196 du 17 mars 1992 portant règlement organique des stations de pilotage des ports maritimes ivoiriens.

J.O. / C.I. du 02.04.92, p. 286.

TOGO

- 61.1 Décret n° 78 du 23 juin 1993 réglementant des services portuaires du Togo en période de circonstances exceptionnelles.

J.O. / T. du 16.06.93, p. 84.

COTE D'IVOIRE

- 61.1 Décret n° 94-284 du 19 mai 1994 portant modification du décret n° 92-940 du 23 décembre 1992 portant transformation du port autonome d'Abidjan en société d'Etat.

J.O. / C.I. du 23.06.94, p. 461.

MALI

- 61.2 Décret n° 95-036 du 3 février 1995 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de la Direction nationale des ressources forestières, fauniques et halieutiques.

J.O. / M. du 28.02.95, p. 138.

62 - Transports aériens - aérodromes

BURKINA

- 62.0 Décret n° 93-288 du 20 septembre 1993 portant ratification des annexes au traité de Yaoundé relatif aux transports aériens en Afrique, signé à Abidjan le 19 décembre 1991.

J.O / B.F. du 23.09.94, p. 1513.

COTE D'IVOIRE

- 62.0 Arrêté n° 188 du 16 novembre 1993 organisant les services de l'inspection et du contrôle sanitaire et de la qualité des produits agricoles aux aéroports internationaux de Yamoussoukro, Abidjan, Bouaké et d'Odienné.

J.O. / C.I. du 11.03.93, p. 196.

COTE D'IVOIRE

- 62.0 Décret n° 94-118 du 9 mars 1994 portant organisation du Ministère de l'Equipement et des Transports et des Télécommunications.

J.O. / C.I. du 21.04.94, p. 227.

COTE D'IVOIRE

- 62.0 Décret n° 94-470 du 1er septembre 1994 portant modification des taux de la redevance d'atterrissement perçue sur les aérodromes ouverts à la circulation aérienne publique.

J.O. / C.I. du 27.10.94, p. 833.

COTE D'IVOIRE

- 62.0 Décret n° 94-471 du 1er septembre 1994 portant modification des taux de la redevance sûreté sur les aérodromes ouverts à la circulation aérienne publique.

J.O. / C.I. du 27.10.94, p. 834.

6 - COMMUNICATIONS - TRANSPORTS (suite)

COTE D'IVOIRE

- 62.0 Décret n° 94-473 du 1er septembre 1994 portant modification des taux d'usage de dispositifs d'éclairage sur les aérodromes ivoiriens ouverts à la circulation aérienne publique.
J.O. / C.I. du 10.11.94, p. 875.

COTE D'IVOIRE

- 62.0 Rectificatif du décret n° 94-477 du 1er septembre 1994 portant modification du décret n° 90-658 du 22 août 1990 modifiant le décret n° 82-403 du 21 avril 1982 modifié par le décret n° 90-340 du 18 avril 1990 portant création d'un établissement public dénommé " Agence Nationale de l'Aviation civile et de la Météorologie (ANAM)".

J.O. / C.I. du 27.10.94, p. 832.

MALI

- 62.0 Arrêté interministériel n° 93-432 du 9 février 1993 fixant les taux des redevances sur les aérodromes du Mali.
J.O. / M. du 31.03.93, p. 227.

MALI

- 62.0 Décret n° 93-297 du 24 août 1993 portant participation de l'Etat au capital de la compagnie de transport aérien domestique AIR MALI-SA.
J.O. / M. du 15.09.93, p. 590.

MALI

- 62.0 Décret n° 93-459 du 29 décembre 1993 portant modification du protocole portant amendement de l'Article 50 a) de la convention relative à l'aviation civile internationale, signé à Montréal le 26 octobre 1990.
J.O. / M. du 15.01.94, p. 8.

MALI

- 62.0 Arrêté n° 94-0456 du 11 février 1994 autorisant l'exploitation de services aériens réguliers et non réguliers de transport public intérieurs et internationaux de voisinage par AIR MALI - SA.
J.O. / M. du 28.02.94, p. 117.

MALI

- 62.0 Arrêté n° 94-9500 du 5 octobre 1994 relatif à l'organisation des opérations d'urgence à l'Aéroport international de Bamako - SENOU.
J.O. / M. du 31.12.94, p. 906.

MALI

- 62.0 Loi n° 94-50 du 30 décembre 1994 autorisant l'adhésion de la République du Mali à la convention de Sécurité sociale du personnel de la Société multinationale Air - Afrique, signée à Abidjan le 26 février 1990.
J.O. / M. du 31.01.95, p. 46.

MALI

- 62.0 Loi n° 95-019 du 17 février 1995 autorisant la ratification de la convention fixant le régime fiscal et douanier de la société multinationale AIR AFRIQUE, signée à Abidjan le 1er mars 1994.
J.O. / M. du 15.03.95, p. 167.

MALI

- 62.0 Décret n° 95-102 du 1er mars 1995 portant ratification de la convention fixant le régime fiscal et douanier de la société multinationale AIR AFRIQUE, signée à Abidjan le 1er mars 1994.
J.O. / M. du 15.04.95, p. 246.

6 - COMMUNICATIONS - TRANSPORTS (suite)

NIGER

- 62.0 Arrêté n° 2 du 23 janvier 1993, portant création d'un comité de gestion des activités nationales de l'aviation civile.
J.O. / N. du 15.02.93, p. 120.

NIGER

- 62.0 Arrêté n° 7 du 3 mars, modifiant l'arrêté n° 4 du 22 janvier 1992, portant modification des redevances aéronautiques extra - aéronautiques en ses articles 1er, 2 et 8.
J.O. / N. du 15.03.93, p. 166.

SENEGAL

- 62.0 Décret n° 94-151 du 14 février 1994 abrogeant les décrets n° 63-524 du 17 juillet 1963 portant interdiction d'importation de produits originaires ou en provenance d'Afrique du Sud, modifié, n° 63-535 du 27 juillet 1963 portant interdiction de survol et d'atterrissement sur les aérodromes sénégalais aux avions sud-africains, modifié, n° 63-536 du 27 juillet 1963 portant interdiction d'entrée et de séjour au Sénégal aux citoyens sud-africains, modifié.
J.O. / S. du 02.07.94, p. 292.

63 - Transports ferroviaires - chemins de fer — BURKINA

- 63.1 Décret n° 94-30 du 12 janvier 1994 promulguant la loi n° 52-93 du 20 décembre 1993, portant autorisation de privatisation de l'exploitation des transports ferroviaires au Burkina.
J.O. / B.F. du 13.01.94, p. 41.

MALI

- 63.1 Décret n° 93-49 du 23 février 1993 portant ratification du protocole d'accord relatif au contrôle douanier des marchandises circulant par la voie ferrée, signé le 7 septembre 1990 à Bamako entre le Gouvernement de la République du Mali et le Gouvernement de la République du Sénégal.
J.O. / M. du 31.03.93, p. 211.

MALI

- 63.1 Arrêté n° 96-1584 du 11 octobre 1996 portant modalités de fonctionnement du Comité de Suivi du Contrat - Plan Etat / Régie du Chemin de Fer du Mali (R.C.F.M.) 1996-1998.
J.O. / M. du 31.10.96, p. 729.

MALI

- 63.2 Arrêté n° 93-2481 du 6 mai 1993 portant fonctionnement du Comité de Suivi du Contrat / Plan - Etat - Régie du Chemin de Fer du Mali (1992-1993).
J.O. / M. du 31.05.93, p. 368.

64 - Transports routiers - Routes

COTE D'IVOIRE

- 64.0 Décret n° 92-151 du 16 mars 1992 portant modification des articles 63,65,66 et 67 du décret n° 64-212 du 26 mai 1964, portant réglementation de l'usage des voies routières ouvertes à la circulation publique.
J.O. / C.I. du 16.04.92, p. 336.

MALI

- 64.0 Arrêté n° 93-1694 du 25 mars 1993 fixant le programme de l'examen pour l'obtention du certificat d'aptitude professionnelle et pédagogique des moniteurs d'Auto-école.
J.O. / M. du 30.04.93, p. 299.

MALI

- 64.0 Arrêté n° 93-2639 du 12 mai 1993 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement des directions régionales et des services subrégionaux des transports.
J.O. / M. du 31.05.93, p. 370.

6 - COMMUNICATIONS - TRANSPORTS (suite)

MALI

- 64.0 Arrêté interministériel n° 93-6452 du 3 novembre 1993 fixant les modalités de gestion du parc officiel des véhicules de l'Etat.

J.O. / M. du 15.12.93, p. 764.

MALI

- 64.0 Arrêté n° 93-6464 du 3 novembre 1993 fixant les catégories de véhicules de fonction de liaison et de chantier des institutions de l'Etat, des administrations, des établissements publics à caractère administratif et des collectivités territoriales.

J.O. / M. du 15.12.93, p. 766.

MALI

- 64.0 Arrêté n° 93-6510 du 3 novembre 1993 fixant les conditions d'acquisition, de renouvellement et de réforme des véhicules de l'Etat.

J.O. / M. du 15.12.93, p. 767.

MALI

- 64.0 Décret n° 93-469 du 29 décembre 1993 portant ratification du protocole d'accord relatif aux transports routiers, signé le 2 avril 1993 à Dakar entre le Gouvernement de la République du Mali et le Gouvernement du Sénégal.

J.O. / M. du 15.01.94, p. 9.

MALI

- 64.0 Arrêté n° 94-5088 du 20 avril 1994 fixant le régime fiscal et douanier du projet de réhabilitation des pistes rurales du programme Mali-Sud III.

J.O. / M. du 15.05.94, p. 313.

MALI

- 64.0 Arrêté interministériel n° 94-5801 du 9 mai 1994 portant réglementation du transport routier des hydrocarbures au Mali.

J.O. / M. du 15.06.94, p. 389.

MALI

- 64.0 Décret n° 94-181 du 11 mai 1994 instituant les taxes des prestations de la Direction nationale des Transports et de ses services régionaux et subrégionaux.

J.O. / M. du 15.06.94, p. 362.

MALI

- 64.0 Décret n° 94-200 du 3 juin 1994 abrogeant et remplaçant le décret n° 93-300 du 27 août 1993 fixant le régime d'utilisation des véhicules des institutions de l'Etat, des administrations, des établissements publics à caractère administratif et des collectivités territoriales.

J.O. / M. du 15.07.94, p. 440.

MALI

- 64.0 Loi n° 95-030 du 20 mars 1995 portant modification de la loi n° 90-08 / AN-RM du 19 février 1990.

J.O. / M. du 30.04.95, p. 294.

MALI

- 64.0 Arrêté n° 95-0912 du 11 mai 1995 fixant les modalités d'organisation et d'exécution de l'opération de reprise de l'immatriculation des véhicules.

J.O. / M. du 15.06.95, p. 422.

6 - COMMUNICATIONS - TRANSPORTS (suite)

NIGER

- 63.0 Arrêté n° 59 du 29 décembre 1992, complétant l'arrêté n° 43 du 13 juillet 1989, portant zone d'exploitation et d'identification des véhicules taxis collectifs exploités en dehors de zones urbaines et suburbaines.

J.O. / N. du 01.01.93, p. 14.

NIGER

- 63.0 Ordonnance n° 93-07 du 22 février 1993, instituant une taxe spécifique sur les routes bitumées et latéritiques aménagées dénommée "péage routier" et portant modification de certains impôts et taxes.

J.O. / N. du 01.03.93, p. 139.

SENEGAL

- 64.0 Décret n° 94-56 du 13 juin 1994 abrogeant et remplaçant les lois n° 66-41 du 27 mai 1966 et n° 86-42 du 11 août 1986 relatives à l'exploitation et à la conduite des véhicules affectés au transport routier public.

J.O. / S. du 06.08.94, p. 334.

SENEGAL

- 64.0 Décret n° 94-675 du 01 juillet 1994 fixant les tarifs de transports routiers en commun et par taxi de personnes.

J.O. / S. du 24.09.94, p. 428.

COTE D'IVOIRE

- 65.0 Arrêté n° 446 du 9 novembre 1994 portant attributions et organisation de la Direction des Transports maritimes, fluvio - lagunaires et de plaisance.

J.O. / C.I. du 29.012.94, p. 1038.

66 - Coordination des transports

BURKINA

- 66.0 Décret n° 95-471 du 31 octobre 1995 portant organisation du Ministère des Transports et du Tourisme.

J.O. / B.F. du 23.11.95, p. 3316.

COTE D'IVOIRE

- 66.0 Arrêté n° 224 du 27 mars 1992 portant attributions et organisation de la Direction des Affaires administratives et financières.

J.O. / C.I. du 11.06.92, p. 500.

MALI

- 66.0 Décret n° 95-175 du 24 avril 1995, portant création d'un comité de coordination du projet sectoriel des transports.

J.O. / M. du 15.06.95, p. 421.

MALI

- 66.0 Décret n° 036 du 28 janvier 1997 portant création du Comité national de suivi pour l'application effective des décisions et protocoles de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (C.E.D.E.A.O.) dans le domaine des transports.

J.O. / M. du 28.02.97, p. 151.

6 - COMMUNICATIONS - TRANSPORTS (suite)

67 - Postes et Télécommunications

BURKINA

- 67.0 Décret n° 94-388 du 2 novembre 1994, portant transformation de l'Office nationale des Télécommunications en société d'Etat.
J.O. / B.F. du 17.11.94, p. 2367.

BURKINA

- 67.0 Décret n° 94-414 du 21 novembre 1994 portant transformation de l'Office national des Postes en société d'Etat.
J.O. / B.F. du 01.12.94, p. 2485.

COTE D'IVOIRE

- 67.0 Décret n° 92-07 du 8 janvier 1992 portant régularisation de la situation des fonctionnaires et agents des postes et télécommunications de l'O.N.T. et de l'O.N.P., ayant opté pour leur intégration dans les nouvelles sociétés CI-TELCOM et SIPE.
J.O. / C.I. du 05.03.92, p. 217.

MALI

- 67.0 Arrêté interministériel n° 94-0444 du 31 janvier 1994 portant modification de l'arrêté n° 5917 du 4 novembre 1985 fixant les tarifs de télécommunications.
J.O. / M. du 28.02.94, p. 115.

MALI

- 67.0 Loi n° 94-025 du 13 juin 1994 portant modification de l'ordonnance n° 89-33 du 8 octobre 1989 portant création de l'Office national des Postes.
J.O. / M. du 15.07.94, p. 440.

MALI

- 67.0 Arrêté interministériel n° 94-7166 du 16 juin 1994 fixant le cahier des charges des services privés de communication audiovisuelle.
J.O. / M. du 15.07.94, p. 466.

MALI

- 67.0 Décret n° 95-010 du 11 janvier 1995 portant additif au décret n° 94-444 du 27 décembre 1994 autorisant la ratification de la constitution et de la convention de l'Union Internationale des Télécommunications (U.I.T.) adoptées lors de la conférence des plénipotentiaires, tenue à Genève du 7 au 22 décembre 1992.
J.O. / M. du 28.02.95, p. 1325.

MALI

- 67.0 Loi n° 95-010 du 18 janvier 1995 autorisant la ratification de la constitution et de la convention de l'Union Internationale de Télécommunications (U.I.T.), adoptées lors de la conférence additionnelle (App-92), tenue à Genève du 7 au 22 décembre 1992.
J.O. / M. du 28.02.95, p. 132.

MALI

- 67.0 Décret n° 95-046 du 8 février 1995 portant ratification de la constitution et de la convention de l'Union Internationale des Télécommunications (U.I.T.), adoptées lors de la conférence des plénipotentiaires additionnelles (App-92), tenue à Genève du 7 au 22 décembre 1992.
J.O. / M. du 15.03.95, p. 168.

NIGER

- 67.0 Arrêté n° 82 du 17 mai 1993, portant création d'un secrétariat général à l'Office des Postes et Télécommunications.
J.O. / N. du 01.06.93, p. 22.

6 - COMMUNICATIONS - TRANSPORTS (suite)

BURKINA

- 67.1 Décret n° 91-439 du 2 décembre 1991 portant modification de l'article 9 du statut particulier de l'Office National des Postes (ONP) (régularisation).
J.O. / B.F. du 05.12.91, p. 1404.

MALI

- 67.1 Arrêté n° 94-5117 du 22 avril 1994 fixant la liste du patrimoine immobilier de l'ex-office des Postes et Télécommunications transféré à l'Office national des Postes.
J.O. / M. du 30.06.94, p. 423.

68 - Tourisme

BURKINA

- 68.0 Arrêté n° 94-18 du 28 avril 1994 portant organisation, fonctionnement et attributions de l'Inspection générale du Contrôle interne du Ministère de l'Environnement et du Tourisme.
J.O. / B.F. du 12.05.94, p. 802.

BURKINA

- 68.0 Décret n° 95-471 du 31 octobre 1995 portant organisation du Ministère des Transports et du Tourisme.
J.O. / B.F. du 23.11.95, p. 3316.

BURKINA

- 68.0 Décret n° 94-157 du 26 avril 1994 portant réglementation de la convention, de la transformation, de l'aménagement, du classement et de l'exploitation des établissements touristiques.
J.O. / B.F. du 5.05.94, p. 759.

COTE D'IVOIRE

- 68.0 Arrêté n° 250 du 3 avril 1992 portant classement d'établissements d'hébergement touristique.
J.O. / C.I. du 04.03.93, p. 186.

COTE D'IVOIRE

- 68.0 Décret n° 92-938 du 23 décembre 1992 portant création de l'Office ivoirien du Tourisme et de l'Hôtellerie et, déterminant les attributions, l'organisation et le fonctionnement de cet établissement.
J.O. / C.I. du 28.01.93, p. 74.

COTE D'IVOIRE

- 68.0 Décret n° 92-939 du 23 décembre 1992 portant modification de l'article 3 du décret n° 91-67 du 20 février 1991 portant organisation au Ministère de l'Equipement, des Transports et du Tourisme, tel que modifié par le décret n° 91-762 du 14 novembre 1991.
J.O. / C.I. du 21.01.93, p. 56.

COTE D'IVOIRE

- 68.0 Arrêté n° 30 du 17 mars 1993 portant création et attributions des services départementaux du Ministère de l'Equipement, des Transports et du Tourisme.
J.O. / C.I. du 22.04.93, p. 321.

COTE D'IVOIRE

- 68.0 Décret n° 94-128 du 9 mars 1994 portant organisation du Ministère de l'Environnement et du Tourisme.
J.O. / C.I. du 21.04.94, p. 284.

6 - COMMUNICATIONS - TRANSPORTS (suite et fin)

SENEGAL

- 68.0 Décret n° 94-663 du 27 juin 1994 portant réglementation des agences de voyages et de tourisme où des transports touristiques.
J.O. / S. du 17.09.94, p. 423

MALI

- 68.0 Décret n° 93-99 du 9 avril 1993 déterminant le cadre organique de la Direction administrative financière du Ministère de l'Artisanat et du Tourisme.
J.O. / M. du 30.04.93, p. 284.

MALI

- 68.0 Décret n° 94-173 du 4 mai 1994 portant modification du décret n° 93-099 du 9 avril 1993 déterminant le cadre organique de la Direction administrative et financière du Ministre de l'Artisanat et du Tourisme.
J.O. / M. du 31.05.94, p. 328.

MALI

- 68.0 Décret n° 94-235 du 1er août 1994 déterminant le cadre organique de la Délégation régionale du Tourisme de Tombouctou.
J.O. / M. du 30.11.94, p. 801.

MALI

- 68.0 Décret n° 94-253 du 1er août 1994 portant création des "délégations régionales du Tourisme" à Kayes, Mopti, Tombouctou et Gao.
J.O. / M. du 15.11.94, p. 776.

MALI

- 68.0 Décret n° 94-254 du 1er août 1994 déterminant le cadre organique de la Délégation régionale du Tourisme de Mopti.
J.O. / M. du 30.11.94, p. 800.

MALI

- 68.0 Décret n° 94-256 du 1er août 1994, déterminant le cadre organique de la Délégation régionale du Tourisme de Gao.
J.O. / M. du 30.11.94, p. 802.

SENEGAL

- 68.0 Arrêté ministériel n° 6226 du 30 juillet 1991, portant organisation des services régionaux du Tourisme et de l'Environnement.
J.O. / S. du 05.10.91, p. 392.

SENEGAL

- 68.0 Décret n° 94-601 du 7 juin 1994 portant organisation du Ministère du Tourisme et de Transports aériens.
J.O. / S. du 10.09.94, p. 412.

SENEGAL

- 68.0 Décret n° 94-662 du 27 juin 1994 portant réglementation de la profession de guide de tourisme.
J.O. / S. du 17.09.94, p. 422.

7 - MONNAIE ET CREDIT

70 - Régime monétaire et banques d'émission

COTE D'IVOIRE

- 70.0 Loi n° 94-223 du 25 avril 1994 autorisant le Président de la République à ratifier le Traité de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africain (U.E.M.O.A.), signé le 10 janvier 1994 à Dakar.

J.O. / C.I. du 02.06.94, p. 398.

COTE D'IVOIRE

- 70.0 Décret n° 94-224 du 25 avril 1994 portant ratification du Traité de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), signé le 10 janvier 1994 à Dakar.

J.O. / C.I. du 02.06.94, p. 399.

COTE D'IVOIRE

- 70.0 Décret n° 94-225 du 25 avril 1994 portant publication du traité de l'Union Economique Ouest Africaine (UEMOA), signé le 10 janvier 1994 à Dakar.

J.O. / C.I. du 02.06.94, p. 399.

COTE D'IVOIRE

- 70.0 Décret n° 94-289 du 19 mai 1994 relatif à la prise en compte des incidences du changement de parité du franc CFA intervenu le 12 janvier 1994 sur les marchés publics et les commandes sur simples mémoires ou factures.

J.O. / C.I. du 09.06.94, p. 434.

MALI

- 70.0 Arrêté n° 94-0114 du 31 décembre 1993 portant interdiction des envois par voie postale ou par tout autre moyen, de billets émis par la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (Bamako) entre les intermédiaires agréés et leurs correspondants situés hors du territoire des pays membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA).

J.O. / M. du 15.02.94, p. 95.

MALI

- 70.0 Arrêté n° 94-2777 du 30 mars 1994 portant régime fiscal et douanier applicable au marché relatif à la construction de la villa de fonction du Directeur national de la BCEAO pour le Mali.

J.O. / M. du 15.05.94, p. 310.

MALI

- 70.0 Décret n° 94-183 du 25 mai 1994 portant ratification du Traité de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), signé à Dakar le 10 janvier 1994.

J.O. / M. du 15.06.95, p. 364.

MALI

- 70.0 Loi n° 94-023 du 26 mai 1994 autorisant la ratification du Traité de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), signé à Dakar le 10 janvier 1994.

J.O. / M. du 31.05.94, p. 321.

SENEGAL

- 70.0 Arrêté ministériel n° 1137 du 18 février 1994 portant création d'un comité de suivi sur le changement de parité de franc CFA au sein du Ministère de l'Education nationale.

J.O. / S. du 02.07.94, p. 296.

SENEGAL

- 70.0 Arrêté primatorial n° 3661 P du 13 mai 1994 portant création d'un comité tripartite de gestion de la dévaluation.

J.O. / S. du 02.07.94, p. 292.

7 - MONNAIE ET CREDIT (suite)

71 - Réglementation des paiements extérieurs (change)

MALI

- 71.0 Décret n° 95-167 du 14 avril 1995 portant ratification du protocole A/01/07/93 relatif à l'Agence Monétaire de l'Afrique de l'Ouest (AMAO), signé à Cotonou le 24 juillet 1993.

J.O. / M. du 31.05.95, p. 378.

SENEGAL

- 71.0 Ordonnance n° 94-28 du 28 février 1994 organisant les relations financières avec l'étranger.

J.O. / S. du 30.07.94, p. 323.

SENEGAL

- 71.0 Ordonnance n° 94-29 du 28 février 1994, relative au contentieux des infractions au contrôle des changes.

J.O. / S. du 16.04.94, p. 186.

SENEGAL

- 71.0 Loi n° 94-53 du 27 mai 1994 portant ratification de l'ordonnance n° 94-28 du 28 février 1994 organisant les relations financières avec l'étranger.

J.O. / S. du 06.08.94, p. 333.

SENEGAL

- 71.0 Loi n° 94-54 du 27 mai 1994 portant ratification de l'ordonnance n° 94-29 du 28 février 1994 relative au contentieux des infractions au contrôle des changes.

J.O. / S. du 20.08.94, p. 347.

72 - Organisation monétaire internationale

TOGO

- 72.0 Ordonnance n° 001 du 3 mai 1994 autorisant la ratification du traité de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA).

J.O. / T. du 11.05.94, p. 2.

73 - Réglementation du crédit et des établissements de crédit

BURKINA

- 73.0 Décret n° 32 du 12 janvier 1994 portant promulgation de la loi n° 54-93 du 20 décembre 1993, portant modification de l'ordonnance n°82/0026 du 29 juillet 1982 portant définition et répression de l'usure.

J.O. / B.F. du 13.01.94, p. 43.

BURKINA

- 73.0 Décret n° 95-14 du 18 janvier 1995 portant promulgation de la loi n° 59-94 du 15 décembre 1994, portant réglementation des institutions mutualistes ou coopératives d'épargne et de crédit.

J.O. / B.F. du 23.11.95, p. 3227.

MALI

- 73.0 Arrêté n° 93-5141 du 2 septembre 1993 portant annulation par compensation des dettes bancaires des créanciers des entreprises publiques liquidées ou privatisées.

J.O. / M. du 15.09.93, p. 602.

MALI

- 73.0 Arrêté n° 93-7524 du 14 décembre 1993 portant autorisation de cession des participations du crédit Lyonnais S.A. au capital de la Banque Malienne de Crédit et de Dépôts (B.M.C.D.).

J.O. / M. du 15.02.94, p. 94.

7 - MONNAIE ET CREDIT (suite)

BURKINA

- 73.1 Décision n° 93-107 du 16 décembre 1993 portant retrait d'agrément de la Banque Nationale de Développement du Burkina (BND-B) et nomination du Liquidateur.
J.O. / B.F. du 16.12.93, p. 2048.

BURKINA

- 73.1 Décret n° 94-346 du 29 septembre 1994 portant autorisation d'absorption de l'Union Révolutionnaire de Banques (U.R.E.B.A.) et de la Caisse Autonome d'Investissement (C.A.I.) par la Banque pour le Financement du Commerce et des Investissements du Burkina (B.F.C.I.B.).
J.O. / B.F. du 20.10.94, p. 2144.

BURKINA

- 73.1 Décret n° 95-14 du 18 janvier 1995 portant promulgation de la loi n° 59-94 du 15 décembre 1994 portant réglementation des institutions mutualistes ou coopératives d'épargne et de crédit.
J.O. / B.F. du 23.11.95, p. 3297.

COTE D'IVOIRE

- 73.1 Décret n° 91-809 du 11 décembre 1991 transférant à la Caisse Autonome d'Amortissement (C.A.A.), pour le compte de l'Etat, les dettes de la Banque Ivoirienne de Développement Industriel (B.I.D.I.) et du crédit de la Côte d'Ivoire (C.C.I.).
J.O. / C.I. du 30.01.92, p. 95.

COTE D'IVOIRE

- 73.1 Décret n° 92-10 du 8 janvier 1992 autorisant la modification de participation publique dans le capital de Banques.
J.O. / C.I. du 13.02.92, p. 143.

COTE D'IVOIRE

- 73.1 Décret n° 92-311 du 15 mai 1992, relatif au classement, à la forme juridique et aux opérations des établissements financiers.
J.O. / C.I. du 25.06.92, p. 524.

COTE D'IVOIRE

- 73.1 Décret n° 92-312 du 15 mai 1992 fixant le capital social des établissements financiers.
J.O. / C.I. du 25.06.92, p. 526.

MALI

- 73.0 Loi n° 94-40 du 15 août 1994 portant réglementation des institutions mutualistes ou coopératives d'épargne et de crédit.
J.O. / M. du 15.11.94, p. 759.

SENEGAL

- 73.1 Arrêté n° 93-5141 du 2 septembre 1993, portant annulation par compensation des dettes bancaires des créanciers des Entreprises publiques liquidées ou privatisées.
J.O. / M. du 15.09.93, p. 602.

7 - MONNAIE ET CREDIT (suite)

TOGO

- 73.1 Arrêté n° 85 du 22 septembre 1993 portant précision du taux de l'usure au Togo.
J.O. / T. du 16.09.93, p. 270.

TOGO

- 73.1 Arrêté n° 86 du 23 septembre 1993 portant retrait d'agrément à la Banque Commerciale du Ghana (BCG).
J.O. / T. du 16.09.93, p. 270.

TOGO

- 73.1 Arrêté n° 87 du 27 septembre 1997 portant nomination de liquidateur à la Banque Commerciale du Ghana (BCG).
J.O / T. du 16.09.93, p. 271.

75 - Organismes de financement du développement économique

MALI

- 75.1 Décret n° 93-469 du 29 décembre 1993 portant ratification de l'accord en vue de la création de la Banque Africaine d'Import - Export (AFREX-IM-BANK) signé le 8 mai 1993 à Abidjan.
J.O. / M. du 15.01.94, p. 9.

MALI

- 75.1 Décret n° 95-167 du 14 avril 1995 portant ratification du protocole A/01/07/93 relatif à l'Agence Monétaire de l'Afrique de l'Ouest (AMAO), signé à Cotonou le 24 juillet 1993.
J.O. / M. du 31.05.95, p. 378.

SENEGAL

- 75.1 Décret n° 94-636 du 21 juin 1994 relatif au Fonds commun de contre partie de l'Aide alimentaire.
J.O. / S. du 17.09.94, p. 419.

76 - Etablissements de crédit spécialisés

MALI

- 76.0 Loi n° 94-001 du 26 janvier 1994 portant modification de la loi n° 90-01 du 12 février 1990 affectant d'un privilège des créances de la Banque de Développement du Mali.
J.O. / M. du 15.02.94, p. 69.

MALI

- 76.0 Loi n° 94-40 du 15 août 1994 portant réglementation des institutions mutualistes ou coopératives d'épargne et de crédit.
J.O. / M. du 15.11.94, p. 759.

COTE D'IVOIRE

- 76.1 Décret n° 92-274 du 21 avril 1992 portant organisation et fonctionnement des Fonds d'investissement urbain (F.I.A.U.).
J.O. / C.I. du 21.05.92, p. 436.

BURKINA

- 76.1 Décret n° 94-195 du 31 mai 1994 portant modification du Kiti n° AN-VI - 289 du 31 mai 1989 portant approbation du statut du Fonds de l'Habitat.
J.O. / B.F. du 09.06.94, p. 980.

7 - MONNAIE ET CREDIT (suite)

COTE D'IVOIRE

- 76.1 Décret n° 94-244 du 28 avril 1994 portant création du Fonds national de l'Energie électronique.
J.O. / C.I. du 28.04.94, p. 462.

COTE D'IVOIRE

- 76.1 Décret n° 94-256 du 4 mai 1994 portant création du Fonds d'Intervention pour l'Action Culturelle (F.I.A.C.).
J.O. / C.I. du 23.06.94, p. 468.

COTE D'IVOIRE

- 76.2 Décret n° 93-412 du 14 avril 1993 portant création du Fonds de Développement de l'Hévéaculture Villageoise (F.D.H.E.V.).
J.O. / C.I. du 12.08.93, p. 583.

BURKINA

- 76.3 Décret n° 93-371 du 25 novembre 1993 portant modificatif du kiti n° AN VIII 61 du 4 octobre 1990, portant création d'un fonds national pour la Promotion de l'Emploi.
J.O. / B.F. du 25.11.93, p. 1993.

BURKINA

- 76.3 Décret n° 93-372 du 25 novembre 1993 portant attributions, organisation et fonctionnement du Fonds national pour la Promotion de l'Emploi.
J.O. / B.F. du 25.11.93, p. 1886.

BURKINA

- 76.3 Décret n° 94-371 du 18 octobre 1994 portant création, attributions, organisation et fonctionnement d'un fonds d'appui au secteur informel.
J.O. / B.F. du 27.10.94, p. 2203.

COTE D'IVOIRE

- 76.3 Décret n° 92-53 du 29 janvier 1992 portant création d'un fonds national d'aide à la création artistique et culturelle.
J.O. / C.I. du 27.02.92, p. 196.

SENEGAL

- 76.5 Décret n° 93 - 784 du 22 juin 1993 portant modification des articles 4, 9 et 12 du décret n° 91-532 du 24 mai 1991 relatif au Fond commun de contrepartie de l'aide alimentaire.
J.O. / S. du 26.06.93, p. 202.

77 - Réglementation des valeurs mobilières et des sociétés d'investissement

COTE D'IVOIRE

- 77.1 Décret 92-379 du 1er juillet 1992 abrogeant et réglementant le décret n° 89-818 du 19 juillet 1989 portant réglementation de l'Etablissement public à caractère financier dénommé Bourse des Valeurs mobilières.
J.O. / C.I. du 30.07.92, p. 617.

7 - MONNAIE ET CREDIT (suite et fin)

COTE D'IVOIRE

- 77.1 Décret n° 92-380 du 1er juillet 1992 portant modification de l'article 9 du décret n° 90-371 du 23 mai 1990 réglementant les ventes effectuées par l'administration des Douanes.

J.O. / C.I. du 23.07.92, p. 592.

COTE D'IVOIRE

- 77.2 Décret n° 92-379 du 1er juillet 1992 abrogeant et réglementant le décret n° 89-818 du 19 juillet 1989 portant réglementation de l'Etablissement public à caractère financier dénommé Bourse des Valeurs Mobilières.

J.O. / C.I. du 30.07.92, p. 617.

MALI

- 77.4 Décret n° 94-186 du 27 mai 1994 relatif à la participation de l'Etat au capital social de la société du pari mutuel urbain.

J.O. / M. du 15.06.94, p. 365.

MALI

- 79.0 Décret n° 94-060 du 26 janvier 1994 portant ratification du traité instituant une organisation intégrée de l'industrie des Assurances dans les Etats Africains.

J.O. / M. du 28.02.94, p.104.

TOGO

- 79.0 Arrêté n° 56 du 13 décembre 1991 instituant une obligation d'assurance scolaire pour les élèves, apprentis et stagiaires de l'enseignement technique et de la formation professionnelle.

J.O. / T. du 01.02.92, p. 84.

COTE D'IVOIRE

- 79.1 Loi n° 91-889 du 27 décembre 1991 portant réglementation de la profession de courtier d'assurance.

J.O. / C.I. du 02.01.92, p. 1.

79 - Assurances- garanties

COTE D'IVOIRE

- 79.0 Arrêté n° 931 du 5 décembre 1992 portant création d'une commission de réflexion sur la révision de la loi n° 86-485 du 1er juillet 1986 portant obligation d'assurance des biens et marchandises de toute nature à l'importation.

J.O. / C.I. du 23.01.92, p. 79.

COTE D'IVOIRE

- 79.1 Décret n° 92-114 du 16 mars 1992 portant application de la loi n° 91-889 du 27 décembre 1991 portant réglementation de la profession de courtier d'assurance.

J.O. / C.I. du 02.04.92, p. 279.

MALI

- 79.0 Loi n° 93-078 du 29 décembre 1993 autorisant la ratification du traité instituant une organisation intégrée de l'industrie des assurances dans les Etats Africains.

J.O. / M. du 15.01.94, p. 7.

SENEGAL

- 79.4 Arrêté ministériel n° 10059 du 3 novembre 1993 portant suspension de l'agrément de la société " Assurance de la Sécurité sénégalaise ".

J.O. / S. du 01.01.94, p. 446.

9 - FINANCES PUBLIQUES

93 - Organisation financière des Etats Africains

TOGO

93.2 Décret n° 94-71 du 12 octobre 1994 portant convention du Corps électoral.

J.O. / T. du 12.10.94, p. 416.

COTE D'IVOIRE

93.3 Arrêté n° 143 du 19 février 1992, fixant les limites au délai pendant lequel les candidats aux marchés publics restent engagés par leurs offres.

J.O. / C.I. du 12.03.92, p. 221.

BURKINA

93.3 Décret n° 94-114 du 16 mars 1994 portant dérogation des marchés administratifs dans le cadre du 2e projet de développement urbain.

J.O. / B.F. du 24.03.94, p. 401.

COTE D'IVOIRE

93.3 Arrêté n° 144 du 19 février 1992 portant fixation de l'obligation de passer un marché public pour toute dépense de fournitures, prestations ou travaux.

J.O. / C.I. du 12.03.92, p. 225.

BURKINA

93.3 Décret n° 94-163 du 3 mai 1994 portant dérogation spéciale à la réglementation des marchés administratifs dans le cadre du programme de préparation et de mise en œuvre du projet urbain.

J.O. / B.F. du 12.05.94, p. 776.

COTE D'IVOIRE

93.3 Arrêté n° 145 du 19 février 1992, traitant de l'application de divers arrêtés pris en application du code des marchés publics avant la date de mise en vigueur du décret n° 92-08 du 2 janvier 1992, portant code des marchés publics.

J.O. / C.I. du 12.03.92, p. 226.

COTE D'IVOIRE

93.3 Décret n° 92-08 du 8 janvier 1992 portant code des marchés publics.

J.O. / C.I. du 06.02.92, p. 113.

COTE D'IVOIRE

93.3 Arrêté n° 147 du 19 février 1992, fixant le mode de calcul et l'effet des délais mentionnés au code des marchés publics.

J.O. / C.I. du 12.03.92, p. 231.

COTE D'IVOIRE

93.3 Décret n° 92-09 du 8 janvier 1992 relatif aux conditions et procédures d'approvisionnement des marchés publics.

J.O. / C.I. du 06.02.92, p. 134.

COTE D'IVOIRE

93.3 Arrêté n° 148 du 19 février 1992 définissant les modes et conditions de constitution des cautionnements en matière de marchés publics.

J.O. / C.I. du 12.03.92, p. 235.

9 - FINANCES PUBLIQUES (suite)

94 - Budgets des Etats africains

BURKINA

- 94-0 Décret n° 94-013 du 5 janvier 1994 promulguant la loi n° 93-37 du 10 décembre 1993, portant loi des finances pour l'exécution du Budget de l'Etat, gestion 1994.

J.O. / B.F. du 06.01.94, p. 18.

BURKINA

- 94-0 Arrêté n° 94-17 du 31 janvier 1994 portant réaménagement de la loi des finances pour l'exécution du Budget de l'Etat, gestion 1993.

J.O. / B.F. du 10.02.94, p. 136.

BURKINA

- 94-0 Décret n° 94-129 du 24 mars 1994 portant promulgation de la loi n° 94-09 du 15 mars 1994, portant loi des finances rectificative à la loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat, gestion 1994.

J.O. / B.F. du 31.03.94, p. 454.

BURKINA

- 94-0 Arrêté n° 94-48 du 23 mai 1994 portant réaménagement de crédits au budget de l'Etat, gestion 1994.

J.O. / B.F. du 02.06.94, p. 962.

BURKINA

- 94-0 Arrêté n° 94-52 du 30 mai 1994 portant réaménagement de crédits de la loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat, exercice 1994.

J.O. / B.F. du 09.06.94, p. 989.

BURKINA

- 94-0 Arrêté n° 94-123 du 10 octobre 1994, portant réaménagement de crédits du budget de l'Etat.

J.O. / B.F. du 27.07.94, p. 2188.

BURKINA

- 94-0 Arrêté n° 94-139 du 28 octobre 1994, portant réaménagement de crédits de la loi de finances, pour l'exécution du budget, gestion 1994.

J.O. / B.F. du 17.11.94, p. 2364.

BURKINA

- 94-0 Arrêté n° 94-154 du 29 novembre 1994 portant réaménagement de crédits au budget de l'Etat, gestion 1994.

J.O. / B.F. du 08.12.94, p. 2507.

COTE D'IVOIRE

- 94-0 Loi n° 91-993 du 27 décembre 1991 complétant l'article 12 de l'année fiscale à la loi 91-270 du 29 avril 1991, portant loi de finances pour 1991.

J.O. / C.I. du 02.01.92, p. 3.

COTE D'IVOIRE

- 94-0 Décret n° 91-994 du 27 décembre 1991 portant composition et attributions de la Commission spéciale prévue par l'article 121 quinque de la loi n° 91-993 du 27 décembre 1991 complétant l'article 12 de l'annexe fiscale à la loi n° 91-270 du 29 avril 1991 portant loi de finances pour l'année 1991.

J.O. / C.I. du 30.01.92, p. 97.

9 - FINANCES PUBLIQUES (suite)

COTE D'IVOIRE

- 94.0 Loi n° 91-995 du 27 décembre 1991 portant loi de finances rectificatives à la loi n° 91-270 du 29 avril 1991.
J.O. / C.I. du 02.01.92, p. 3.

COTE D'IVOIRE

- 94.0 Loi n° 91-997 du 27 décembre 1991 portant loi de finances pour la gestion 1992 (budget général de fonctionnement).
J.O. / C.I. du 02.01.92, p. 5.

COTE D'IVOIRE

- 94.0 Loi n° 91-998 du 27 décembre 1991 portant budget spécial d'investissement et d'équipement pour l'année 1992.
J.O. / C.I. du 02.01.92, p. 39.

COTE D'IVOIRE

- 94.0 Rectificatif et errata à l'annexe fiscale à la loi de finances pour la gestion 1992 " Budget de fonctionnement " Journal officiel n° 1 du 2 janvier 1992.
J.O. / C.I. du 19.03.92, p. 239.

COTE D'IVOIRE

- 94.0 Ordonnance n° 92-123 du 16 mars 1992 portant modification de l'article 15, 1^o de l'année fiscale à la loi n° 87-1476 du 18 décembre 1987, portant loi de finances pour la gestion 1998.
J.O. / C.I. du 19.03.92, p.239.

COTE D'IVOIRE

- 94.0 Loi n° 94-200 du 8 avril 1994 portant loi des finances rectificative de la loi n° 92-948 du 23 décembre 1992.
J.O. / C.I. du 05.05.94, p. 304.

COTE D'IVOIRE

- 94.0 Loi n° 201 du 8 avril 1994 portant loi de finances pour la gestion 1994.
J.O. / C.I. du 05.05.94, p. 307.

MALI

- 94.0 Loi n° 93-076 du 17 décembre 1993 portant modification de la loi n° 93-002 du 1er février 1993 portant adoption du budget d'Etat pour l'année 1993.
J.O. / M. du 31.01.94, p. 5.

MALI

- 94.0 Loi n° 93-002 du 1er février 1993 portant adoption du budget d'Etat pour l'année 1993.
J.O. / M. du 15.02.93, p. 84.

TOGO

- 94.2 Décision n° 133 du 30 septembre 1993 portant création d'un comité ad hoc de réflexion sur la mobilisation des ressources et la réduction des dépenses de l'Etat.
J.O. / T. du 16.09.97, p. 272.

9 - FINANCES PUBLIQUES (suite)

COTE D'IVOIRE

- 94.3 Loi n° 94-202 du 8 avril 1994 portant budget spécial d'investissement et d'équipement pour la gestion 1994.

J.O. / C.I. du 05.05.94, p. 327.

COTE D'IVOIRE

- 95.0 Loi n° 91-992 du 27 décembre 1991 portant exonération de la TPS applicable aux opérations d'acconage portant sur les marchandises manifestées en transit et en transbordement.

J.O. / C.I. du 02.01.92, p. 2.

95 - Réglementation fiscale générale

BURKINA

- 95.0 Ordonnance n° 93-2 du 25 août 1993 portant modification de la classification des produits dans le tarif des douanes.

J.O. / B.F. du 26.08.93, p. 1375.

COTE D'IVOIRE

- 95.0 Ordonnance n° 95-485 du 1er septembre 1994 portant réduction des tarifs de la taxe spéciale sur les bières.

J.O. / C.I. du 27.10.94, p. 804.

BURKINA

- 95.0 Décret n° 94-124 du 24 mars 1994 portant promulgation de la loi n° 94-4 du 11 mars 1994, portant modification des produits dans le tarif des douanes.

J.O. / B.F. du 31.03.94, p. 452.

COTE D'IVOIRE

- 95.0 Ordonnance n° 94-487 du 1er septembre 1994 portant déduction de déficits fiscaux et amortissement réputés différés en cas de fusion absorption de sociétés.

J.O. / C.I. du 20.10.94, p. 804.

BURKINA

- 95.0 Décret n° 94-130 du 24 mars 1994, portant promulgation de la loi n° 94-10 du 15 mars 1994, portant modification de la classification des produits dans le tarif des douanes.

J.O. / B.F. du 31.03.94, p. 454.

COTE D'IVOIRE

- 95.0 Ordonnance n° 94-488 du 1er septembre 1994 portant aménagement des Tarifs de l'impôt synthétique afférent à certaines tranches du chiffre d'affaire.

J.O. / C.I. du 20.10.94, p. 804.

COTE D'IVOIRE

- 95.0 Décret n° 91-808 du 11 décembre 1991 portant modalités de remboursement des crédits de T.V.A. et modalités de remboursement des arriérés de primes à l'exportation et de crédits de T.V.A. au 30 septembre 1991.

J.O. / C.I. du 30.01.92, p. 95.

MALI

- 95.0 Arrêté n° 94-1189 du 14 mars 1994 fixant le régime fiscal et douanier applicable aux marchés relatifs au projet OPEP d'appui à l'éducation de base.

J.O. / M. du 15.05.94, p. 307.

9 - FINANCES PUBLIQUES (suite)

MALI

- 95.0 Décret n° 94-2693 du 14 mars 1994 fixant le régime fiscal et douanier applicable au projet de développement de la haute vallée du Niger (OHVN).
J.O. / M. du 15.05.94, p. 309.

MALI

- 95.0 Arrêté n° 94-2777 du 30 mars 1994 portant régime fiscal et douanier applicable au marché relatif à la construction de la villa de fonction du Directeur national de la B.C.E.A.O. pour le Mali.
J.O. / M. du 15.05.94, p. 310.

MALI

- 95.0 Arrêté n° 94-5088 du 20 avril 1994 fixant le régime fiscal et douanier du projet de réhabilitation des pistes rurales du programme Mali-Sud III.
J.O. / M. du 15.05.94, p. 313.

TOGO

- 95.0 Arrêté interministériel n° 4 du 14 février 1992 portant création d'un comité directeur chargé de la répression de la fraude douanière.
J.O / T. du 16.04.92, p. 250.

MALI

- 95.7 Arrêté n° 94-6200 du 12 mai 1994 prorogeant le bénéfice des avantages fiscaux et douaniers accordés au 2^e projet forestier du Mali par l'arrêté n° 91/0195 du 21 janvier 1991.
J.O. / M. du 15.06.94, p. 389.

96 - Fiscalité - Impôts divers

BURKINA

- 96.1 Décret n° 94-010 du 5 janvier 1994, promulguant la loi n° 93-34 du 3 décembre 1993, portant modification de la taxe sur le café et le thé.
J.O. / B.F. du 06.01.94, p. 16.

BURKINA

- 96.1 Décret n° 94-011 du 5 janvier 1994 promulguant la loi n° 93-35 du 3 décembre 1993, portant suppression de la taxe sur les cartouches.
J.O. / B.F. du 06.01.94, p. 16.

BURKINA

- 96.1 Décret n° 94-012 du 5 janvier 1994, promulguant la loi n° 36-93 du 3 décembre 1993, portant suppression de la taxe sur les carburants et les lubrifiants.
J.O. / B.F. du 06.01.94, p. 17.

BURKINA

- 96.1 Décret n° 94-085 du 17 février 1994, portant promulgation de la loi n° 001-94 du 12 janvier 1994 portant modification des taxes sur les tabacs.
J.O. / B.F. du 24.02.94, p. 191.

9 - FINANCES PUBLIQUES (suite)

BURKINA

- 96.2 Décret n° 94-124 du 24 mars 1994 portant promulgation de la loi n° 94-04 du 11 mars 1994, portant modification de la classification des produits dans le tarif des douanes.

J.O. / B.F. du 31.03.94, p. 452.

BURKINA

- 96.2 Décret n° 94-125 du 24 mars 1994, portant promulgation de la loi n° 94-05 du 11 mars 1994, portant institutions d'une taxe unique sur les produits pétroliers.

J.O. / B.F. du 31.03.94, p. 452.

BURKINA

- 96.2 Décret n° 94-126 du 24 mars 1994 portant promulgation de la loi n° 94-06 du 11 mars 1994, portant suppression du droit de douane sur les produits pharmaceutiques.

J.O. / B.F. du 31.03.94, p. 452.

BURKINA

- 96.2 Décret n° 94-127 du 24 mars 1994 portant promulgation de la loi n° 94-07 du 11 mars 1994 portant suppression totale des droits et taxes de douane sur les médicaments essentiels génériques.

J.O. / B.F. du 31.03.94, p. 453.

BURKINA

- 96.3 Décret n° 94-128 du 24 mars 1994 portant promulgation de la loi n° 94-08 du 11 mars 1994, portant complément au texte de loi relatif à la TVA sur les fournitures d'eau et d'électricité.

J.O. / B.F. du 31.03.94, p. 454.

BURKINA

- 96.2 Décret n° 94-130 du 24 mars 1994, portant promulgation de la loi n° 94-10 du 15 mars 1994, portant modification de la classification des produits dans le tarif des Douanes.

J.O. / B.F. du 31.03.94, p. 454.

COTE D'IVOIRE

- 96.2 Loi n° 91-999 du 27 décembre 1992 relative à la concurrence.

J.O. / C.I. du 16.01.92, p. 54.

BURKINA

- 96.2 Décret n° 95-322 du 18 août 1995 portant institution d'une assemblée générale annuelle des chefs de projets de développement.

J.O. / B.F. du 07.09.95, p. 2144.

TOGO

- 96.4 Arrêté n° 62 du 9 juillet 1993 instituant les taux et les conditions de paiement de droits d'enregistrement des spécialités pharmaceutiques du Togo.

J.O. / T. du 01.07.93, p. 144.

MALI

- 97.4 Arrêté interministériel n° 95-0536 du 21 mars 1995, fixant les taux de redevances à percevoir sur les aérodromes de la République du Mali.

J.O. / M. du 15.05.95, p. 330.

9 - FINANCES PUBLIQUES (suite et fin)

97 - Recettes domaniales - Taxes pour services rendus

BURKINA

97.5 Arrêté n° 94-60 du 9 mars 1994, portant création d'une commission nationale ad hoc chargée de l'élaboration d'un code des investissements.

J.O. / B.F. du 24.04.94, p. 408.

BURKINA

99.2 Décret n° 94-036 du 18 janvier 1994 portant ratification de l'accord de crédit n° 24-72 BUR conclu le 15 juillet 1993 entre le Burkina Faso et l'Association Internationale de Développement (AID) au bénéfice du projet d'assistance au secteur privé.

J.O. / B.F. du 03.02.94, p. 111.

99 - Ressources financières diverses - Emprunts

COTE D'IVOIRE

99.0 Loi n° 94-622 du 8 novembre 1994 portant modification de la loi n° 88-681 du 22 juillet 1988 fixant les règles relatives à l'établissement publié à caractère financier dénommé Caisse Autonome d'Amortissement (CAA).

J.O. / C.I. du 15.12.94, p. 979.

BURKINA

99.2 Décret n° 94-59 du 14 février 1994 portant ratification de l'accord de prêt conclu le 15 juillet 1993 entre le Burkina Faso et l'Association Internationale de Développement au bénéfice du projet d'ingénieur pour l'alimentation en eau de Ouagadougou.

J.O. / B.F. du 24.02.94, p. 234.

BURKINA

99.2 Décret n° 93-317 du 21 octobre 1993 portant réglementation des financements rétrocédés sous forme de prêt.

J.O. / B.F. du 21.10.93, p. 1681.

BURKINA

99.2 Décret n° 94-60 du 14 février 1994 portant ratification de l'accord de prêt conclu le 15 juillet 1993 entre le Burkina Faso et de Fonds de l'Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole de Développement des Ressources en Eau.

J.O. / B.F. du 24.02.94, p. 234.

BURKINA

99.2 Décret n° 93-370 du 25 novembre 1993 portant modalités de titrisation de l'emprunt de 9.000.000.000. de F CFA contracté par l'Etat auprès de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) dans le cadre de la consolidation des créances gelées de la Banque Nationale de Développement du Burkina Faso (BNDB).

J.O. / B.F. du 25.11.93, p. 1877.

BURKINA

99.2 Décret n° 94-116 du 16 mars 1994 portant ratification du contrat de financement de 2.200.000 ECU conclu le 17 décembre 1993 entre le Burkina Faso et la Banque Européenne d'Investissement (BEI) au bénéfice de la Société des Plastiques du Faso (FASOPLAST).

J.O. / B.F. du 31.03.94, p. 457.

BURKINA

99.2 Ordonnance n° 94-001 du 18 janvier 1994 portant autorisation de ratification de l'accord de prêt conclu le 15 juillet 1993 entre le Burkina Faso et l'Association Internationale de Développement (AID).

J.O. / B.F. du 03.02.94, p. 111.

BURKINA

99.2 Décret n° 94-251 du 22 juin 1994 portant ratification de l'accord de crédit n° 2590 conclu le 30 mars 1994 entre le Burkina Faso et l'Association Internationale de Développement (AID) relatif au financement de l'appui à la relance économique.

J.O. / B.F. du 07.07.94, p. 1187.

BIBLIOGRAPHIE

AFRIQUE

ARZELIER (Marie-Pierre)

Dépenses publiques, ressources naturelles et croissance sectorielle. Une comparaison Afrique-Asie.

Revue économique (Paris), janvier 1998, pp. 119 - 137.

Cet article analyse l'effet respectif des exportations de pétrole et des dépenses publiques sur la structure sectorielle des pays exportateurs à l'aide d'une comparaison entre certains pays africains (Cameroun, Nigeria) et certains pays asiatiques, (Malaisie, Indonésie).

AFRIQUE

DESSUS (Sébastien), LAFAY (Jean-Dominique), MORRISSON (Christian)

Un modèle politico-économique des programmes de stabilisation en Afrique.

Revue d'économie du développement (Evry), n° 4, décembre 1997, pp. 4-34.

Les auteurs présentent ici, un modèle macro-économétrique simple décrivant les interactions entre les variables économiques et politiques en utilisant des données pour 23 pays africains au cours des années 1990. Les résultats indiquent clairement qu'il existe des liens importants entre la sphère politique et la sphère économique.

COTE D'IVOIRE

LESUEUR (Jean-Yves), PLANE (Patrick)

Efficience technique et incitations managériales dans l'industrie ivoirienne. Estimation de frontières de production sur données de panel.

Revue économique (Paris), n° 2, mars 1998, pp. 469-485.

Cette étude aborde le problème de la sensibilité de l'efficience technique des firmes à leur stratégie de gestion des ressources humaines. Des frontières de production sont estimées sur quatre panels de données représentatifs des industries manufacturières ivoiriennes. La spécification du modèle de salaire d'efficience est amendée pour considérer, au niveau de la fonction d'effort, la possibilité d'une substitution entre les incitations salariales et le contrôle hiérarchique.

ASIE

GODEMENT (François)

Comment sortir de la crise asiatique ?

Politique étrangère (Paris), n° 2, 1998, pp. 297-309.

En 1997, l'Asie est happée, par une tourmente financière dont les effets sont encore loin d'être résorbés. Alors que cette crise rentre dans une nouvelle phase, l'auteur nous fait part de sa réflexion sur les débats menés autour de ladite crise, dont la rapidité de propagation a surpris la plupart des observateurs de la région.

ASIE

NICOLAS (Françoise)

Crise asiatique : le FMI sur la sellette.

Politique étrangère (Paris), n° 2, 1998, pp. 325-342.

Dans cet article, l'auteur s'interroge sur la transformation du rôle du FMI, notamment à travers le prisme de la crise asiatique. Le Fonds se focalise désormais sur la prévention et la gestion des crises, en particulier dans les pays en développement et en transition.

Une redéfinition de son rôle et de son mandat semble nécessaire. Allons-nous vers un nouveau Bretton-Woods ?

INTERNATIONAL

ARTUS (Patrick)

Le financement de la croissance par endettement extérieur.

Revue économique (Paris), n° 1, janvier 1998, pp. 165-179.

L'auteur illustre, à l'aide d'un modèle théorique simple avec générations imbriquées, les risques que peut présenter le financement de l'accumulation de capital par recours à l'investissement étranger ou à l'endettement extérieur. Il examine par ailleurs, les effets du risque de retrait des investisseurs étrangers, de variations des taux d'intérêt, sur le niveau d'investissement et le bien-être et, analyse le danger d'effets pervers passant par le taux de change.

ASIE

WOLF (Martin)

L'Asie dans la tourmente de la globalisation : pour une régulation à l'échelle du monde.

Politique étrangère (Paris), n° 2, 1998, pp. 311 - 323.

L'auteur donne dans cet article, des réponses originales à trois questions fondamentales concernant la crise asiatique : qui est responsable de la crise ? Quels enseignements peut-on en tirer quant au rôle des mouvements de capitaux ? La réponse du FMI fut-elle appropriée ?

Définissant " sept règles d'or " visant à éviter une nouvelle crise ou à rendre les économies plus résistantes aux phénomènes de panique, il conclut que la libéralisation financière doit s'accompagner d'un renforcement de la gouvernance de l'économie mondiale.

EUROPE

CRETTEZ (Bertrand)

Le système d'informations économiques d'une Banque Centrale européenne et le principe de subsidiarité.

Revue économique (Paris), n° 4, juillet 1998, pp. 989-1003.

La question analysée porte sur : une Banque Centrale européenne doit-elle disposer de son propre système de collecte et de traitement de l'information économique ou bien peut-elle se reposer sur les Etats membres de l'Union économique et monétaire ? Autrement dit, le principe de subsidiarité doit-il s'appliquer à la collecte des informations économiques.

PVD - INTERNATIONAL

BERG (Elliot)

Dilemmes dans les stratégies d'aide.

Revue d'économie du développement (Evry), n° 4, décembre 1997, pp. 83-100.

Cet article montre que dans les pays fortement assistés, l'aide détruit les capacités institutionnelles locales, amène à des distorsions dans le processus de décision et renforce la dépendance. Pour sortir de ces dilemmes, les bailleurs et les PVD doivent négocier une date cible pour remplacer l'aide traditionnelle par de nouveaux arrangements.

PVD

GRETHER (Jean-Marie)

L'investissement direct à l'étranger contribue-t-il à la diffusion technologique vers les pays en développement ?

Revue d'économie du développement (Evry), n° 4, décembre 1997, pp. 35-57.

Il est généralement admis que l'investissement direct à l'étranger constitue l'une des voies principales de transfert technologique vers les Pays en Voie de Développement (PVD).

Cet article propose un cadre théorique simple pour analyser la diffusion technologique, ses déterminants et ses implications en matière de politique commerciale.

